92-03129/

19e rapport annuel
31 mars 1991

Commission des services juridiques

Commission des services juridiques

Le 28 juin 1991.

Honorable Gil Rémillard
Ministre de la Justice
Ministère de la Justice
1200, route de l'Eglise
Sainte-Foy, Québec
G1V 4M1

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, conformément à l'article 87 de la Loi sur l'aide juridique (L.R.Q. c. A-14), le dix-neuvième (19e) rapport annuel des activités de la Commission des services juridiques. Des états financiers consolidés dûment vérifiés font partie de ce rapport.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Gilles Moreau

Commission des services juridiques
2 Complexe Desjardins
Tour de l'Est
Bur. 1404
Montréal (Québec)
Adresse postale
C.P. 123
Succursale Desjardins
Montréal
H5B 1B3
Téléphone
(514) 873-3562

TABLE DES MATIÈRES

PRESENTATION 3

CHAPITRE I – RAPPORT DES ACTIVITES

A) LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

a) Nominations 9
b) Actualisation du rapport d'évaluation de l'aide juridique 9
c) Organismes provinciaux d'aide juridique 9
1. Service d'expertise, d'éducation et de recherche 10
2. Service de l'information 18
3. Service de la trésorerie 19

B) LE COMITE DE REVISION 21

C) LA SITUATION DU RESEAU AU 31 MARS 1991 26

D) LES CORPORATIONS REGIONALES

Données statistiques et commentaires (exercice financier 1990-91) 26
Activités 33

CHAPITRE II – RAPPORT FINANCIER

A) LE RAPPORT DES VERIFICATEURS 109

B) LES ETATS FINANCIERS 110

ANNEXES

1. Membres de la Commission du 1er avril 1990 au 31 mars 1991 124
2. Séances de la Commission des services juridiques entre le 1er avril 1990 et le 31 décembre 1990 125
2A. Séances de la Commission des services juridiques entre le 1er janvier 1991 et le 31 mars 1991 126
3. Commission des services juridiques: Les Services et le Comité de révision au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991 . . . 127
4. Liste des membres des conseils d'administration des corporations régionales en fonction au 31 mars 1991 128
5. Directeurs généraux en fonction au 31 mars 1991 130
6. Bureaux et corporations locales ouverts au 31 mars 1991 131
7. Avocats, autres professionnels, employés de soutien, stagiaires et étudiants salariés à l'emploi de la Commission, des corporations régionales et locales au 31 mars 1991 135
8. Mise-à-jour des indicateurs du réseau d'aide juridique – 1990-1991 . . 137

9. Résumé des commentaires de la Commission des services juridiques au groupe de travail MSSS-MJQ sur l'évaluation de la Loi sur la protection de la jeunesse 203
10. Résumé du mémoire de la Commission des services juridiques présenté à la Commission parlementaire des Institutions concernant l'examen du mandat, des activités et de la gestion du Protecteur du citoyen . 205

CHAPITRE I

RAPPORT DES ACTIVITES

CHAPITRE I

RAPPORT DES ACTIVITES

A) LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

a) Nominations

L'année fut marquée par l'expiration des mandats et par les départs de Me Yves Lafontaine, président, de Mes Josée Payette, Francine Fillion, René Turcotte, Evangelos Hadjis et Claude Houle de même que Messieurs Gérard Docquier, Adéodat St-Pierre et Pierre Paquin. La Commission remercie ces personnes de leur dévouement.

Le gouvernement a procédé, le 21 novembre 1990, à la nomination de Me Gilles Moreau comme membre et président de la Commission des services juridiques. Me Gilles Moreau était, avant sa nomination, membre et président de l'Office de la protection du consommateur. Le 12 décembre 1990, le gouvernement procédait au renouvellement des mandats de Mesdames Lise Evoy, présidente de la Commission scolaire Chomedey Laval, et de Madame Gisèle St-Pierre-Beaulieu, enseignante de Rimouski. A la même date, étaient nommés membres de la Commission, Mesdames Madeleine B. Rainville, consultante en consommation de Québec, Lucie Blais, directrice de Centraide Abitibi-Témiscamingue de Sullivan, et Madame Sylvie Bourbonnais, sociologue de Gatineau ainsi que de Messieurs Martin Côté, avocat de Chicoutimi, Jacques Girard, administrateur de Sherbrooke, Philip Magder, consultant de Montréal, Jorge Armijo, avocat de Cap-Rouge et Noël Bonneville, notaire de Ste-Anne-des-Monts. Le 15 août 1990, Madame Monic Dion était nommée déléguée du sous-ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

b) Actualisation du rapport d'évaluation de l'aide juridique

En novembre 1980, le ministère de la Justice et le Conseil du trésor entreprenaient l'évaluation de la Commission des services juridiques et de son réseau en collaboration avec celle-ci. En février 1982, le rapport d'évaluation était déposé et la synthèse de ce rapport était reproduite à l'annexe 9 du 10ième rapport annuel de la Commission.

Le groupe de travail avait élaboré ses analyses à l'aide des données des années 1973-74 à 1980-81. Cette évaluation comprenait une série d'études spécifiques et une analyse des indicateurs.

Depuis ce premier rapport, la direction de la Planification et de l'Evaluation du ministère de la Justice publie chaque année une actualisation de ce rapport. En septembre 1991, une neuvième actualisation du rapport d'évaluation basée sur les données de 1990-91 était complétée. Elle est reproduite à l'annexe 8 de ce rapport.

c) Organismes provinciaux d'aide juridique

La dix-neuvième rencontre annuelle des directeurs provinciaux d'aide juridique a eu lieu à St-Andrews, Nouveau-Brunswick, les 30 et 31 août 1990. A cette occasion, les directeurs provinciaux ont fait la synthèse des principaux événements qui sont survenus au cours de l'année dans leur juridiction respective. Les effets possibles de l'entrée en vigueur de la nouvelle Taxe sur les Produits et Services, particulièrement en rapport avec

ses conséquences sur les budgets de chacun des régimes d'aide juridique au Canada, ont également retenu l'attention des directeurs.

1. SERVICE D'EXPERTISE, D'EDUCATION ET DE RECHERCHE

Durant l'année 1990-1991, les différents membres du Service de recherche, avocats et avocates, stagiaires, technicienne judiciaire, documentaliste, préposées spécialisées en aide juridique, secrétaires juridiques, commis de bureau, ont continué à offrir un service de qualité aux praticiens et praticiennes du réseau d'aide juridique.

Le Service était heureux d'accueillir M^e^ Christian Baillargeon, du Centre communautaire juridique de Montréal qui s'est joint à l'équipe en septembre 1990 pour une période d'une année en remplacement de M^e^ Claudine Roy qui avait choisi de compléter une maîtrise en droit.

De plus, M^e^ Gilles Daoust, également du Centre communautaire juridique de Montréal, s'est joint à l'équipe pour une durée de deux ans. M^e^ Daoust s'occupe principalement des domaines de la faillite, du logement et de la protection du consommateur.

I *CONSULTATIONS PAR LES AVOCATS*

Le tableau 1 fait état des demandes de consultation faites par les avocats du réseau au Service de recherche pendant la dernière année. Les demandes sont regroupées par régions. Au total, 3844 demandes de consultation ont été acheminées au Service de recherche. Ce chiffre constitue une augmentation de quelque 17% par rapport à l'année précédente. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette augmentation, entre autres, les difficultés d'application de la *Loi modifiant le Code civil du Québec et d'autres dispositions législatives afin de favoriser l'égalité économique des époux* et plus particulièrement le domaine des régimes de retraite, la complexité de plus en plus grande des problèmes juridiques de la clientèle du réseau d'aide juridique et l'excellente expertise des avocats et avocates du Service. Les demandes de consultation constituent le volet le plus important du travail des membres du Service de recherche. Ce taux élevé de consultations serait impossible sans de bons outils de travail, dont les banques informatisées qui assurent un service rapide et efficace.

TABLEAU 1
STATISTIQUES
(Consultations)

REGIONS	ECRITS	TELEPHONES	TOTAL
Abitibi-Témiscamingue	62	33	95
Bas St-Laurent – Gaspésie	113	99	212
Côte-Nord	62	63	125
Estrie	81	132	213
Laurentides-Lanaudière	126	107	233
Mauricie – Bois-Francs	205	181	386
Montréal	787	543	1330
Outaouais	97	94	191
Québec	190	167	357
Rive-Sud	282	235	517
Saguenay – Lac St-Jean	65	76	141
Commission Autres	9	35	44
GRAND TOTAL	1808	2036	3844

II *FORMATION PROFESSIONNELLE*

Le Service de recherche organisait les journées d'étude ou sessions de formation suivantes:

– Formation de base

Pour la onzième année consécutive, la Commission des services juridiques et le Service de recherche accueillaient à leurs bureaux dix-huit nouveaux avocats et avocates du réseau. Cette rencontre qui avait lieu les 13, 14 et 15 février 1991 avait pour but de permettre aux nouveaux venus dans le réseau de se rencontrer et de s'initier aux domaines du droit plus spécifiques qu'exige la pratique à l'aide juridique, tels l'assurance-chômage, les accidents de travail, la sécurité du revenu, les normes du travail, l'assurance-automobile, l'endettement et les outils disponibles pour aider le juriste dans son travail.

La formation était assurée par des avocats et avocates du Service ou des corporations régionales.

– Formation spécialisée

Deux sessions régulières de journées d'étude furent organisées par le Service de recherche. A la demande des directeurs généraux des différentes corporations régionales, les journées d'étude eurent lieu et à Québec et à Montréal, afin de favoriser une meilleure participation et minimiser les coûts inhérents à de telles journées. Ces journées eurent lieu les 8 et 9 novembre 1990, 18 et 19 avril 1991 à Québec et les 22 et 23 novembre 1990, 11 et 12 avril 1991 à Montréal. Les sujets suivants étaient au programme:

Matière pénale:

— Le nouveau Code de procédure pénale

— Les infractions en matière de stupéfiants

— Le calcul de sentences

— Résumé de l'ensemble des décisions de la Cour Suprême durant la dernière année

— La cassation des mandats de perquisition

— Le droit au procès rapide et l'arrêt Askov (délai raisonnable)

— Problème de procédure en matière de Charte.

Matière civile, administrative, sociale et familiale:

— Le partage des régimes de retraite

— La nouvelle législation en matière d'assurance-chômage

— La Loi sur les normes du travail: développements jurisprudentiels et réforme

— L'opposition à la saisie en vertu de l'article 552 (2) C.P.C. et la survie post-faillite des dettes pour nécessité de la vie

— Aide-mémoire – Patrimoine familial.

III *COMITES D'ETUDE ET GROUPES DE TRAVAIL*

Divers comités ou groupes de travail se sont réunis durant l'année. Ces comités sont formés d'avocats et avocates des différentes corporations régionales ainsi que des membres du Service de recherche. Ce sont, d'autre part, les avocats et avocates du Service qui assurent la coordination, l'animation et la rédaction des différents documents qui émanent de ces comités.

– Comité – Droit civil

Suite au dépôt du projet de Code civil du Québec (P.L. 125), un comité fut formé afin d'étudier ce projet de loi. Vu l'importance et l'ampleur de ce projet de loi et l'incidence sur la pratique du réseau d'aide juridique, le Comité – Droit civil s'est sudivisé en cinq (5) sous-comités qui ont chacun étudié un ou plusieurs livres du projet de Code civil. Quelques 24 avocats et avocates ont participé à ces sous-comités. Chaque sous-comité a tenu deux séances d'étude au printemps 1991. Un rapport final sera soumis au législateur à l'été 1991.

– Comité – Jeunesse

Le Comité – Jeunesse a été très actif cette dernière année. Il a d'abord tenu trois (3) réunions générales où les avocats et avocates ont pû échanger sur les problèmes juridiques et pratiques vécus dans le cadre de leur travail avec les jeunes, que ce soit en matière de protection de la jeunesse ou de jeunes contrevenants.

Deux dossiers ont plus particulièrement retenu l'attention des avocats et avocates du comité, soit les codes de vie des jeunes hébergés en Centre d'accueil ainsi que le bilan de la *Loi sur la protection de la jeunesse.*

C'est ainsi qu'un comité *ad hoc* fut formé pour répondre à l'invitation du groupe de travail MSSS-MJQ sur l'évaluation de la *Loi sur la protection de la jeunesse.* Ce groupe de travail créé par les Ministres de la Justice et de la Santé et des Services sociaux vise à connaître les commentaires des divers intervenants sur l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse,* quelques dix années après son entrée en vigueur. Le comité s'est réuni à trois reprises et un document fut acheminé au groupe de travail en mars 1991. Un résumé des commentaires apparaît à l'annexe 9.

Le Comité – Jeunesse a également maintenu sa participation au Comité tripartie, C.S.J. C.P.D.J. et A.C.A.Q. en vue de tenter d'élaborer des politiques ou des règles uniformes en regard de l'article 10 de la *Loi sur la protection de la jeunesse* qui traite des codes de vie des jeunes hébergés en Centre d'accueil. Quatre avocats du Comité – Jeunesse siègent sur ce comité; des rencontres ont eu lieu durant l'année écoulée mais aucun rapport final n'a été produit à ce jour.

– Comité – Famille

Une seule activité a retenu l'attention du Comité – Famille durant la dernière année; il s'agit de l'étude des Livres sur les Personnes et la Famille dans le cadre du projet de Code civil. Un mémoire doit être déposé durant l'été 1991.

– Groupe de travail – Droit administratif

Le groupe de travail a poursuivi ses activités au cours de l'année. Cinq réunions ont été tenues. Ces rencontres ont permis aux avocats et avocates du réseau de discuter et d'échanger en regard des problèmes vécus dans la pratique en droit social, de prendre connaissance des nouveaux projets de loi, de la nouvelle jurisprudence et de toute autre information pertinente.

– Comité – Droit carcéral

Ce nouveau comité regroupe les avocats et avocates du réseau d'aide juridique qui oeuvrent de façon significative en droit carcéral. Deux réunions ont eu lieu.

Ce comité veut assurer à ses avocats et avocates un support technique et leur permettre d'échanger et de discuter sur les problèmes pratiques et juridiques liés à leur travail. Le comité prévoit se réunir quatre ou cinq fois par année.

– Comité – Journées de formation professsionnelle

Le Comité organisateur des journées de formation professionnelle 1990 s'est réuni à deux reprises afin de planifier et organiser les journées. Ce comité est formé de représentants des différentes régions d'aide juridique, de membres de la Commission des services juridiques et du Service de recherche. Les corporations régionales voient à l'organisation des ateliers; le Service de recherche assure la coordination et l'organisation matérielle des journées.

IV *PUBLICATIONS – MISES A JOUR*

Publications

— Documentation pour les journées d'étude (1 exemplaire par participant);

— *L'aide juridique Express*, parution aux trois semaines (1 exemplaire par avocat);

— BAILLARGEON, Christian, «La personne handicapée et la Charte québécoise des droits et libertés un petit pas en avant ?» dans *Bulletin de la Société de droit administratif du Québec*, Janvier 1991, pp. 3, 4 et 6.

— PILON, Suzanne, «Les problèmes actuels de procédure et la manière de les contourner ou ... d'y faire face», dans Barreau du Québec, Service de Formation permanente, *Le partage du patrimoine familial et ses conséquences juridiques (1990)*, Cowansville, Ed. Yvon Blais, pp. 59-78.

— PILON, Suzanne, «La pension alimentaire versée à l'enfant majeur ou le cordon financier», *Actif*, Vol. 2, Octobre 1990, pp. 36-43.

Mises à jour

— Une mise à jour du cahier de *Sentences en matière de drogues* (1 exemplaire par avocat travaillant dans le domaine);

— Deux mises à jour du *Recueil de législation sociale* (1 exemplaire par bureau);

— Une mise à jour de la *Loi annotée sur les jeunes contrevenants* (1 exemplaire par bureau et 1 exemplaire par avocat travaillant dans le domaine);

— Une mise à jour du document *Droit de la famille* (1 exemplaire par bureau);

— Une mise à jour du *Recueil des délais* (1 exemplaire par avocat);

— Une mise à jour de la *Loi et règlements sur la protection de la jeunesse* (1 exemplaire par bureau et 1 exemplaire par avocat travaillant dans le domaine);

— Une mise à jour du *Manuel de l'utilisateur* (1 exemplaire par usager de la banque de données de la Commission des services juridiques).

— Une mise à jour de la *Loi et règlements sur l'assurance-chômage* (1 exemplaire par bureau).

V *INFORMATION*

– Colloques, rencontres et journées d'étude

Les avocats et avocates du Service de recherche participaient à différents colloques, rencontres ou journées d'étude à titre de conférenciers ou personnes ressources sur les sujets suivants:

— La Loi sur les normes du travail

— La Loi sur l'assurance automobile

— Le patrimoine familial et la procédure civile

— Le derniers développements jurisprudentiels en matière criminelle à la Cour suprême

— L'insaisissabilité de l'article 552 (2) C.P.C.

— Le travail de l'aide juridique en droit carcéral. Cette intervention avait lieu dans le cadre du Prison Law Conference, Faculty of Law, Queen's University, Kingston, Ontario

— Le partage des régimes de retraite

— La Loi sur la sécurité du revenu et le droit familial

— Les nécessités de la vie et la faillite

— La nouvelle législation en matière d'assurance-chômage

— Problèmes d'endettement

— Le mandat en cas d'inaptitude

- Entrevues

— Une avocate du Service accordait des entrevues aux journalistes de la revue *Protégez-vous* sur les régimes de protection pour les majeures et la notion d'absent au *Code civil.*

— Une autre entrevue était accordée par la même avocate à un journaliste de la revue *Justice* sur le testament de vie.

- Brochure

Une avocate du Service a travaillé à l'élaboration d'une brochure explicative et d'un modèle de mandat en cas d'inaptitude. Cette brochure a été lancée à l'été 1990 par la Commission des services juridiques, lors d'une conférence de presse à laquelle participait l'avocate responsable du Service. Plus de 300,000 exemplaires du mandat ont été distribués à ce jour.

VI *DOSSIERS SPECIAUX*

- Droit de la famille

Le Service de recherche maintenait son entente avec l'Association des avocat(e)s en droit familial dans le but d'échanger de la jurisprudence touchant le domaine du droit familial.

A la suite de l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant le Code civil du Québec et d'autres dispositions législatives afin de favoriser l'égalité économique des époux*, des difficultés d'application ont amené la Commission des services juridiques à faire des représentations aux autorités concernées sur deux sujets précis:

— d'abord des commentaires sur le projet de règlement de la CARRA ayant trait au recouvrement de certains frais d'administration et de certaines autres dépenses dans le cadre du partage et la cession entre conjoints des droits accumulés au titre d'un régime de retraite;

— en second lieu, des commentaires furent acheminés à la Régie des rentes du Québec relativement à certaines difficultés d'application touchant le partage des gains admissibles non ajustés dans le cadre du partage du patrimoine familial.

- Droit social et administratif

— Un mémoire fut préparé concernant le mandat, les activités et la gestion du protecteur du citoyen à la suite d'une demande de consultation de la part du gouvernement. Un résumé du mémoire se retrouve à l'annexe 10. La Commission des services juridiques était d'ailleurs invitée à faire connaître sa position sur cette question en commission parlementaire le 15 janvier 1991.

— A la suite du dépôt du Projet de Loi 97 *(Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives)*, des représentations ont été faites auprès du Secrétariat des Commissions afin de souligner au législateur nos commentaires sur quelques propositions du projet de loi.

- Barreau du Québec

— Un avocat du Service était invité à siéger au Comité sur la Formation permanente du Barreau. Ce comité formé d'avocats et avocates du Québec, agit à titre de consultant et d'organisateur, à l'occasion, pour les différentes activités de formation permanente du Barreau du Québec.

— La coordonnatrice du Service de recherche agissait à titre de Présidente du Congrès du Barreau 1991 et, à ce titre, présidait et organisait avec le Comité du Congrès du Barreau 1991, cette rencontre annuelle des avocats et avocates du Québec. Le Congrès avait lieu à l'Hôtel Méridien de Montréal, du 6 au 9 juin 1991.

- Droit civil

— Une avocate du Service participait à titre de personne désignée par la Commission des services juridiques à une consultation par le ministère de la Justice sur le contenu des brochures destinées au grand public et ayant trait à l'ouverture des régimes de protection pour les majeurs et à l'homologation du mandat en cas d'inaptitude.

VII *INFORMATIQUE*

Au cours de l'année 1990, l'entrée de documents dans la banque de données s'est poursuivie. De nombreuses corrections furent apportées aux documents dans le but d'uniformiser le mode de recherche des documents dans la banque. Un travail de supervision et de coordination sur une base quotidienne permet de faire un suivi efficace de tous les documents répertoriés pour la banque de données.

Le *Manuel de l'utilisateur* de la banque de données de la Commission a fait l'objet d'une mise à jour au cours de la dernière année: création ou subdivision de cotes pour répondre aux besoins du service ou pour intégrer les nouvelles législations.

Au 31 mars 1990, la banque contenait 17 964 documents informatisés. Depuis, 3 823 nouveaux documents se sont ajoutés, ils sont répartis comme suit:

Jugements		*Opinions*
Cour d'appel	997	323
Commission des affaires sociales	324	
Cour canadienne de l'impôt	49	
Cour fédérale	63	
Cour municipale	17	
Cour provinciale	31	
Cour du Québec (chambre civile)	75	
Cour du Québec (chambre de la jeunesse)	74	
Cour du Québec (chambre criminelle et pénale)	104	
Cour supérieure	442	
Cour suprême du Canada	46	
Cour des Sessions de la Paix	199	
Régie du logement	25	
Tribunaux divers	159	
Tribunal de la jeunesse	47	
CALP	533	
CRTC	0	
CSST	13	
CUB	228	
DOC	74	
TOTAL:	3 500	323
POUR UN GRAND TOTAL DE:	3 823 DOCUMENTS	

VIII *DEMANDES DE DOCUMENTS*

Le tableau 2 ci-après indique le nombre de copies de jugements ou autres documents demandés par les avocats et avocates du réseau au Service de recherche. Les résultats sont regroupés par régions.

TABLEAU 2
STATISTIQUES
(Copies de jugements ou autres documents)

REGIONS	JUGEMENTS	DOCUMENTS	TOTAL
Abitibi-Témiscamingue	81	18	99
Bas St-Laurent-Gaspésie	206	29	235
Côte-Nord	108	21	129
Estrie	225	64	289
Laurentides-Lanaudière	249	50	299
Mauricie-Bois-Francs	372	27	399
Montréal	462	179	641
Outaouais	105	10	115
Québec	237	71	308
Rive-Sud	307	110	417
Saguenay-Lac St-Jean	33	9	42
Commission & Autres	94	48	142
GRAND TOTAL	2479	636	3115

2. SERVICE DE L'INFORMATION

Au cours de la dernière année, le Service de l'information a maintenu sa campagne d'information «La Minute Juridique» sur les ondes de 110 stations radiophoniques à travers le Québec. Comme par le passé, plusieurs ministères et organismes paragouvernementaux ont participé à ce projet permanent d'information radiophonique.

«La Minute Juridique» a également été publiée dans plusieurs hebdos et quotidiens. De plus, la série télévisée «Justice pour tous» a entrepris sa 14ième année d'existence. Encore cette année, la formule des procès simulés a été retenue. Les avocats du réseau de l'aide juridique ont contribué avec enthousiasme à la réalisation de ces émissions. Le tournage a été réalisé dans les studios de J.P.L. Productions sous les titres suivants:

TITRES

Chèque sans provision	Avis de non-prolongation d'un bail
Jouer avec des allumettes..	Les préarrangements funéraires
Propriétaire de mauvaise foi	L'achat d'un réfrigérateur
Le musicien ambulant	Conduite dangeureuse
Crédibilité et identification du policier	Les véhicule d'occasion
	Les chiens de la voisine
Vol d'un bien acheté à tempérament	Agression sexuelle-Comparution
	Agression sexuelle-Enquête préliminaire
La promesse d'héritage	
Incident au golf	Agression sexuelle – Le procès
Un propriétaire raciste	Agression sexuelle – La sentence
Prévenir plutôt que punir	Les risques d'un joueur de balle
Accident de ski	Défense d'oubli
Suicide ou accident	Les loteries pyramidales
Fixation de loyer	La reconnaissance de dette

Cette série d'émissions de 30 minutes a été diffusée sur les ondes du réseau TVA.

Le Service de l'information a distribué plusieurs milliers de brochures et dépliants à la population du Québec, soit directement, soit par l'entremise des bureaux d'aide juridique ou autres organismes dont le «Mandat en cas d'inaptitude, moi je le fais!» et sa version anglaise.

Le Service de l'information a également maintenu la publication de son bulletin mensuel.

3. SERVICE DE LA TRESORERIE

La subvention versée à la Commission des Services Juridiques s'élevait à 86,468,784$.

La Commission des Services Juridiques a terminé son année financière avec un déficit accumulé de 1,092,163$ comparé à un déficit accumulé de 106,201$ pour l'année précédente.

Le passif éventuel pouvant résulter des mandats émis aux avocats et notaires a été réévalué et est estimé à 28,400,000$ au 31 mars 1991.

Avocats de la pratique privée auxquels des honoraires ont été versés au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991, par région.

REGIONS	AVOCATS RECLAMANTS PAR REGION
ABITIBI/TEMISCAMINGUE	102
BAS ST-LAURENT/GASPESIE	168
COTE-NORD	85
ESTRIE	265
LAURENTIDES/LANAUDIERE	704
MAURICIE/BOIS-FRANCS	331
MONTREAL	1435
OUTAOUAIS	150
QUEBEC	504
RIVE-SUD	917
SAGUENAY/LAC ST-JEAN	138
TOTAL	**4799**

NOTE: Les chiffres ci-haut réfèrent au nombre d'avocats de la pratique privée auxquels des honoraires ont été versés, par ou pour le compte des diverses corporations régionales, au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991; ceci ne signifie pas nécessairement que ces avocats ont tous pignon sur rue dans la région dans laquelle ils ont rendu des services en vertu de l'aide juridique. Ainsi, 2037 réclamants ayant soumis des réclamations dans deux corporations régionales ou plus, des honoraires ont été versés au cours de l'exercice financier à 2762 avocats de la pratique privée.

REPARTITION DES HONORAIRES VERSES A DES AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVEE AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 1991

		NOMBRE D'AVOCATS
MOINS DE	1 000,00$	999
1 001,00$ à	2 000,00$	336
2 001,00$ à	3 000,00$	194
3 001,00$ à	4 000,00$	158
4 001,00$ à	5 000,00$	97
5 001,00$ à	6 000,00$	115
6 001,00$ à	7 000,00$	78
7 001,00$ à	8 000,00$	62
8 001,00$ à	9 000,00$	52
9 001,00$ à	10 000,00$	57
10 001,00$ à	11 000,00$	45
11 001,00$ à	12 000,00$	40
12 001,00$ à	13 000,00$	25
13 001,00$ à	14 000,00$	37
14 001,00$ à	15 000,00$	29
15 001,00$ à	16 000,00$	32
16 001,00$ à	17 000,00$	20
17 001,00$ à	18 000,00$	18
18 001,00$ à	19 000,00$	17
19 001,00$ à	20 000,00$	16
20 001,00$ à	25 000,00$	74
25 001,00$ à	30 000,00$	55
30 001,00$ à	35 000,00$	43
35 001,00$ à	40 000,00$	27
40 001,00$ à	45 000,00$	23
45 001,00$ à	50 000,00$	21
50 001,00$ à	55 000,00$	12
55 001,00$ à	60 000,00$	14
60 001,00$ à	65 000,00$	8
65 001,00$ à	70 000,00$	11
70 001,00$ à	75 000,00$	7
75 001,00$ à	80 000,00$	4
80 001,00$ à	85 000,00$	7
85 001,00$ à	90 000,00$	6
90 001,00$ à	95 000,00$	1
95 001,00$ à	100 000,00$	3
100 001,00$ à	110 000,00$	4
110 001,00$ à	120 000,00$	0
120 001,00$ à	130 000,00$	3
130 001,00$ à	140 000,00$	2
140 001,00$ à	150 000,00$	2
150 001,00$ à	200 000,00$	6
200 001,00$ à	400 000,00$	2
TOTAL		**2 762**

B) LE COMITE DE REVISION

RAPPORT DES ACTIVITES DU COMITE DE REVISION 1990-1991

Constitution

Entre le 1er avril 1990 et le 31 mars 1991, le Comité de révision était composé comme suit: Me Jacques Frémont a siégé comme président, Me Michel Charbonneau a siégé à titre de membre du Comité, ainsi que Mme Jeanne Mance Hébert-Dufaux qui a continué à agir également comme membre du Comité. Le président a été élu une première fois le 23 août 1989. Il a été réélu le 20 février 1991. Durant l'année, Me Gilles Trudeau a poursuivi ses fonctions d'avocat délégué du Comité.

Séances d'études et d'auditions

Le Comité a tenu 49 séances d'études et d'auditions, dont 47 au siège social de la Commission des services juridiques à Montréal et 2 à Québec.

Durant chacune de ces séances, le Comité a étudié, en moyenne, 23 dossiers, dont plusieurs ont dû être étudiés à plus d'une reprise. Il y a eu des auditions dans 714 dossiers, soit, en moyenne, 15 par séance.

Il est aussi important de noter qu'au cours des dernières années, le Comité a décidé d'étudier en priorité les dossiers d'appels d'une décision du directeur général à la suite d'une contestation du droit d'une personne à l'aide juridique en vertu de l'article 75 de la Loi sur l'aide juridique, tout comme les dossiers dans lesquels des mandats temporaires d'admissibilité à l'aide juridique sont émis, pour éviter de rendre des décisions qui n'auraient plus d'effet pour les parties ou qui deviendraient purement théoriques.

Auditions

Dans 193 dossiers, les personnes entendues se sont présentées devant le Comité alors que dans 459 dossiers, les personnes ont été entendues par conférence téléphonique. La majorité des auditions ont eu lieu à la demande des requérants ou de leur avocat, mais le Comité a lui-même convoqué 96 requérants et 4 avocats pour obtenir des renseignements plus complets concernant les demandes de révision.

Le Comité a aussi entendu 55 contestations du droit d'un bénéficiaire à l'aide juridique, ainsi que les représentants de 7 groupes de personnes. Dans la plupart des cas de contestation, le Comité a entendu les deux parties, soit par téléphone à quelques reprises, soit en personne dans la majorité des cas. De plus, dans certains de ces dossiers, l'une ou l'autre des parties était accompagnée de son procureur.

En ce qui concerne les contestations, dans 35 dossiers, les personnes entendues se sont présentées devant le Comité, alors que dans 20 dossiers, les personnes ont été entendues par conférence téléphonique. Lors de ces auditions, 23 avocats de pratique privée ont été entendus, de même que 12 avocats permanents de l'aide juridique. Dans 6 dossiers, l'une ou l'autre des parties a fait entendre un témoin.

Relativement aux groupes de personnes, dans 3 dossiers, les personnes entendues se sont présentées devant le Comité, alors que dans 4 dossiers, les personnes ont été entendues par conférence téléphonique. Lors de ces auditions, 2 avocats de pratique privée ont été entendus.

Lors des auditions, 652 requérants ont été entendus seuls ou ont été représentés par une personne qu'ils avaient mandatée. Ce chiffre ne s'applique pas aux dossiers de contestation et aux groupes de personnes. De plus, 110 avocats et 2 notaires de pratique privée ont été entendus, de même que 3 avocats permanents de l'aide juridique.

Enfin, il faut noter qu'entre le moment où une demande de révision est reçue au greffe du Comité et la date de la décision, il s'écoule en moyenne cinq (5) mois dans la plupart des dossiers, certains dossiers plus complexes requérant un délibéré plus long avant que la décision soit rendue.

Service de recherche

De nouveau cette année, le Comité a demandé, à quelques reprises, au Service de recherche de la Commission des services juridiques de lui préparer des opinions juridiques relativement à certaines questions soulevées dans les dossiers qui lui furent soumis.

Résumé des décisions

Une procédure visant à résumer les principales décisions rendues par le Comité depuis ses débuts a été commencé il y a environ quatre ans et ces décisions ont été entrées dans une banque de données. Actuellement, les décisions importantes rendues par le Comité sont sélectionnées après qu'elles ont été rendues et sont immédiatement intégrées à la banque de données. Cette banque de données est actuellement à jour pour la première fois depuis sa création.

Statistiques

Les tableaux ci-annexés montrent le nombre et l'origine des requêtes en révision et des appels suite à une contestation, la nature des services demandés et des refus d'aide juridique émis, la nature des décisions du Comité de révision, de même que le nombre des dossiers en suspens à la fin de l'année fiscale. Il faut noter que le chiffre de 1129 apparaissant au bas du Tableau I indique le nombre de demandes de révision faites au Comité à la suite d'un avis de refus et que, parmi ces demandes, plusieurs ont pu être faites en même temps par la même personne à la suite de plusieurs avis de refus émis en même temps par le directeur général d'un centre communautaire juridique. Dans ce cas, un seul dossier a été ouvert. Ainsi, pour l'année 1990-1991, 1081 dossiers ont été ouverts, dont plusieurs comportent plus d'une demande de révision faites par la même personne.

TABLEAU I
Origine des demandes faites au Comité de révision

Demandes de révision à la suite d'un refus, d'un retrait ou d'une suspension:	85/86	86/87	87/88*	88/89	89/90	90/91
Montréal	381	647		663	338	320
Bas St-Laurent/Gaspésie	119	133		81	75	66
Côte-Nord	21	20		34	27	26
Estrie	67	59		85	61	56
Laurentides-Lanaudière	110	76		77	67	78
Mauricie-Bois-Francs	78	61		56	63	59
Abitibi-Témiscamingue	11	17		17	28	11
Outaouais	8	23		32	35	32
Québec	176	177		225	182	167
Rive-Sud	168	173		167	159	154
Saguenay-Lac St-Jean	96	123		82	81	85
Total:	1235	1509	1873 **	1519 ***	1116 ****	1054

Appels de décisions d'un dir. gén. à la suite d'une contestation du droit d'une personne à l'aide juridique (art. 75 Loi)	85/86	86/87	87/88	88/89	89/90	90/91
Montréal	17	23		27	23	28
Bas St-Laurent/Gaspésie	1	0		1	0	2
Côte-Nord	0	2		0	0	0
Estrie	2	0		2	2	4
Laurentides-Lanaudière	5	5		10	12	11
Mauricie-Bois-Francs	0	0		2	2	3
Abitibi-Témiscamingue	1	1		1	0	0
Outaouais	0	0		1	0	2
Québec	1	3		6	1	4
Rive-Sud	7	11		10	13	15
Saguenay-Lac St-Jean	1	3		4	6	6
Total:	35	48	28	64	59	75
TOTAL:	1270	1557	1901	1583	1175	1129
Dossiers ouverts par erreur:*****	1	2	0	0	0	0
GRAND TOTAL:	1271	1559	1901	1583	1175	1129

* Il faut noter que le Comité n'a pas présenté de statistiques détaillées de ses activités pour l'année 1987/1988 pour les raisons mentionnées à la page 37 du rapport annuel du 31 mars 1988.

** Incluant 675 requêtes en révision provenant de revendicateurs du statut de réfugié politique.

*** Incluant 290 requêtes en révision provenant de revendicateurs du statut de réfugié politique.

**** Il faut noter que le comité de révision n'a reçu que 16 requêtes en révision provenant de revendicateurs du statut de réfugié politique.

***** Demandes faites au Comité qui ne constituent pas une demande de révision.

TABLEAU II
Origine, nombre et nature des demandes d'aide juridique et des refus

Nature de la demande d'aide juridique	civile	pénale et criminelle	notariale*	administrative**	Jeun.***	autre	mixte	total
Montréal	169	82	5	52	8	3	1	320
Bas St-Laurent/Gaspésie	27	19	12	8	0	0	0	66
Côte-Nord	14	7	2	1	0	2	0	26
Estrie	32	15	2	6	0	1	0	56
Laurentides-Lanaudière	52	13	3	7	2	1	0	78
Mauricie-Bois-Francs	35	6	2	12	0	3	1	59
Abitibi-Témiscamingue	6	1	1	2	0	1	0	11
Outaouais	14	15	0	3	0	0	0	32
Québec	88	42	11	22	2	1	1	167
Rive-Sud	87	31	4	22	7	3	0	154
Saguenay-Lac St-Jean	54	15	0	10	1	4	1	85
Total:	578	246	42	145	20	19	4	1054

Nature du refus du directeur général:****	économique	69	droit	autre	mixte	75	total
Montréal	175	16	75	18	36	28	348
Bas St-Laurent/Gaspésie	55	1	5	1	4	2	68
Côte-Nord	20	0	2	1	3	0	26
Estrie	43	1	3	5	4	4	60
Laurentides-Lanaudière	54	5	5	9	5	11	89
Mauricie-Bois-Francs	40	0	8	4	7	3	62
Abitibi-Témiscamingue	11	0	0	0	0	0	11
Outaouais	27	0	5	0	0	2	34
Québec	129	1	24	5	8	4	171
Rive-Sud	112	5	11	12	14	15	169
Saguenay-Lac St-Jean	54	4	9	3	15	6	91
Total:	720	33	147	58	96	75	1129

* Cela comprend les testaments, les hypothèques et tous autres actes rédigés par un notaire.

** Cela comprend les révisions et appels à la S.A.A.Q., à la C.S.S.T., à la C.A.S., et devant toute autre régie ou commission gouvernementale.

*** Causes entendues par la Cour du Québec (Chambre de la jeunesse) en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse ou de la Loi sur les jeunes contrevenants.

**** Economique: Refus de nature économique en vertu de l'article 2 de la Loi sur l'aide juridique et de l'article 2 du Règlement modifiant le Règlement sur l'admissibilité à l'aide juridique (décret 1307-85, 26 juin 1985).

69: Refus en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'aide juridique.

Droit: Refus pour défaut de vraisemblance de droit.

Autre: Refus pour absence de besoin juridique, en vertu des articles 4 de la Loi sur l'aide juridique ou 1 du Règlement sur les services couverts par l'aide juridique (décret 942-83, 11 mai 1983), pour demande tardive, pour refus de fournir les renseignements demandés en vertu de l'article 70a) de la Loi sur l'aide juridique, ainsi que refus en vertu de l'article 3 du Règlement sur l'admissibilité à l'aide juridique (décret 941-83, 11 mai 1983).

Mixte: Refus comportant deux ou trois motifs de refus.

75: Appels de décisions d'un directeur général à la suite d'une contestation du droit d'une personne à l'aide juridique en vertu de l'article 75 de la Loi sur l'aide juridique.

TABLEAU III
Décisions rendues par le Comité de révision pour chaque demande de révision ou appel

	maint. *	maint. autre motif	mod.	désis.	s.f. en partie	mod.	s.j.	total
Montréal	167	34	49	69	34	9	2	364
Bas St-Laurent-Gaspésie	25	6	12	10	6	1	0	60
Côte-Nord	12	4	9	7	4	1	0	37
Estrie	33	1	7	5	3	0	1	50
Laurentides-Lanaudière	41	9	14	14	3	4	1	86
Mauricie-Bois-Francs	21	6	16	5	3	8	1	60
Abitibi-Témiscamingue	15	0	1	2	1	1	0	20
Outaouais	14	3	3	5	6	0	0	31
Québec	80	16	32	21	9	6	2	166
Rive-Sud	62	22	26	24	12	6	2	154
Saguenay-Lac St-Jean	49	2	17	7	3	1	0	79
Total:	519	103	186	169	84	37	9	1107

(décisions du directeur général maintenues: 519 + 103 = 622 (73.6%)

(décisions du dir. gén. modifiées totalement ou en partie: 186 + 37 = 223 (26.4%)

Dossiers en suspens le 1er avril 1985: 366
1986: 419
1987: 516
1988: 1041
1989: 1009**
1990: 461
1991: 500

* maint: Décisions du directeur général maintenues.
maint. autre motif: Décisions du directeur général maintenues pour d'autres motifs.
mod.: Décisions du directeur général modifiées totalement.
désis.: Requêtes en révision ou appels retirés.
s.f.: Requêtes en révision devenues sans fondement.
mod. en partie: Décisions du directeur général modifiées partiellement.
s.j.: Requêtes en révision rejetées par le Comité pour absence de juridiction.

** Incluant 455 dossiers de requérants ayant revendiqué le statut de réfugié politique.

C) LA SITUATION DU RESEAU AU 31 MARS 1991

La situation du réseau au 31 mars 1991 était la suivante: l'aide juridique avait des bureaux dans 118 villes du Québec, comprenant:

cent cinquante-trois (153) unités dont cent quatorze (114) bureaux ouverts à plein temps et trente-neuf (39) bureaux ouverts à temps partiel.

Dans les bureaux oeuvraient quatre cent six (406) avocats salariés, cinq cent trente-cinq (535) autres professionnels et employés de soutien et trente-sept (37) stagiaires ou étudiants. Au cours de l'exercice financier, quarante-neuf (49) avocats ont été embauchés dont 21 sur une base temporaire; vingt-six (26) avocats ont quitté le réseau.

Le budget versé pour 1990-91 s'élevait à 86,468,784$. Au total, 293,076 personnes ont requis des services au cours de l'exercice financier: 263,700 cas ont été acceptés (90.0%) et 29,376 refusés (10.0%). 256,955 cas furent confiés à des avocats (97.4%) et 6,745 (2.6%) à des notaires. Parmi les cas confiés à des avocats, 149,145 (58%) concernaient des problèmes en matières civiles et 107,810 (42%) relevaient de matières criminelles ou pénales.

Alors que le Barreau du Québec comptait 13,823 membres au 31 mars 1991, la Commission des Services Juridiques a payé au cours de l'exercice financier, 82,388 comptes d'honoraires à 2,762 avocats de la pratique privée. Ces derniers ont reçu en moyenne 8,799$ chacun pour une masse monétaire globale de 24,303,280$ à laquelle il faut ajouter les déboursés judiciaires qui se chiffrent à 3,642,360$. Quant aux notaires, une somme totale de 716,628$ a été versée à titre d'honoraires à 1,058 d'entre eux pour une moyenne de 677$ par notaire. Une somme globale de 36,044$ doit être ajoutée à titre de déboursés judiciaires. Au 31 mars 1991, la Chambre des Notaires du Québec comptait 3,421 membres.

L'expérience moyenne des avocats salariés du réseau est de 13.6 années d'inscription au tableau de l'Ordre au 31 mars 1991.

D) LES CORPORATIONS REGIONALES

Données statistiques et commentaires (exercice financier 1990-91)

L'activité principale des avocates et des avocats du réseau d'aide juridique consiste à recevoir les requérants qui demandent l'aide juridique, à accorder ou refuser l'aide juridique après avoir examiné la vraisemblance du droit du requérant et appliqué les barèmes d'admissibilité ainsi qu'à mener à bonne fin le dossier que lui confie le requérant ou à le référer à un praticien de la pratique privée si le requérant en exprime le désir. Ces différentes activités peuvent se résumer par des tableaux statistiques.

Les tableaux des pages ci-après décrivent la répartition des demandes d'aide, selon qu'elles ont été acceptées ou refusées (tableau 1), la répartition des demandes acceptées, selon qu'elles ont été confiées à des avocats ou à des notaires (tableau 2), la répartition des demandes acceptées et confiées à des avocats selon le genre de problèmes (tableau 3), la répartition des demandes acceptées, selon qu'elles ont été confiées à des avocats salariés ou à des avocats de la pratique privée (tableau 4), la répartition des demandes acceptées en matière civile, selon qu'elles ont été confiées à des avocats de la pratique privée ou à des avocats salariés (tableau 4A), la répartition des demandes acceptées en matière criminelle et pénale, selon qu'elles ont été confiées à des avocats de la pratique privée ou à des avocats salariés (tableau 4B), les genres de problèmes confiés aux avocats salariés, par région, (tableau 5), les genres de problèmes confiés aux avocats de la prati-

que privée (tableau 6), les genres de problèmes civils confiés aux avocats salariés (tableau 7), et, enfin, les genres de problèmes civils confiés aux avocats de la pratique privée (tableau 8).

De tous ces tableaux, un certain nombre de commentaires s'imposent. Ils ne sont pas énumérés par ordre d'importance. Les comparaisons se font entre l'exercice financier 1989-90 et 1990-91.

1–Le nombre de demandes d'aide juridique est passé de 275,981 en 1989-90 à 293,076 en 1990-91 soit une augmentation de 6.2%.

2–Le taux de refus à l'aide juridique dans les régions se situe entre 6.7% et 15.5% pour une moyenne du réseau de 10.0%. C'est une diminution de 0.9% du taux de refus sur l'année précédente. Les refus pour raison économique sont de l'ordre de 7.7% tandis que les refus pour non vraisemblance de droit ou à l'encontre de la Loi et du Règlement d'application de la loi sur l'aide juridique s'élèvent à 2.3%.

3–Le nombre de mandats confiés à des notaires est passé de 6,765 en 1989-90 à 6,745 en 1990-91. Les régions du Bas St-Laurent-Gaspésie, de la Mauricie-Bois-Francs et de l'Estrie ont émis plus de 50% des mandats émis par l'ensemble des régions du réseau.

4–Le nombre de demandes d'aide juridique acceptées en matière civile a augmenté par rapport à l'année précédente. En 1989-90, 141,001 demandes avaient été acceptées comparé à 149,145 pour 1990-91 soit une augmentation de 5.8%. Une augmentation de demandes de services en matière criminelle et pénale a été enregistrée soit 9.9% de plus que l'année précédente.

5–Le pourcentage des dossiers traités par les avocats de la pratique privée est passé de 36.8% en 1989-90 à 37.% en 1990-91.

6–Le nombre des dossiers confiés aux avocats salariés a augmenté. Ils ont accepté 151,175 dossiers en 1989-90 comparé à 161,858 en 1990-91 soit une augmentation de 7.1%.

7–Durant l'exercice financier 1990-91, le genre de problèmes confiés aux avocats de la pratique privée se répartissait comme suit: 27% «Familial», 25% «Civil Autre» et 48% «Criminel et Pénal».

TABLEAU NO. 1
REPARTITION DES DEMANDES SELON QU'ELLES ONT ETE ACCEPTEES OU REFUSEES, PAR REGION, 1990-91

REGIONS	DEMANDES	ACCEPTEES	%	REFUSEES	%
Abitibi-Témiscamingue	9,251	8,390	90.7	861	9.3
Bas St-Laurent/Gaspésie	15,833	14,015	88.5	1,818	11.5
Côte-Nord	6,997	6,355	90.8	642	9.2
Estrie	21,342	18,686	87.6	2,656	12.4
Laurentides-Lanaudière	26,768	23,981	89.6	2,787	10.4
Mauricie – Bois-Francs	18,732	16,366	87.4	2,366	12.6
Montréal	96,423	89,978	93.3	6,445	6.7
Outaouais	17,904	16,005	89.4	1,899	10.6
Québec	30,430	26,305	86.4	4,125	13.6
Rive-Sud	39,013	34,845	89.3	4,168	10.7
Saguenay – Lac St-Jean	10,383	8,774	84.5	1,609	15.5
	293,076	263,700	90.0	29,376	10.0

TABLEAU NO. 2
REPARTITION DES DEMANDES ACCEPTEES SELON QU'ELLES ONT ETE CONFIEES A DES AVOCATS OU A DES NOTAIRES, PAR REGION, 1990-91

REGIONS	CAS CONFIES A DES AVOCATS	%	CAS CONFIES A DES NOTAIRES	%	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTEES
Abitibi-Témiscamingue	7,962	94.9	428	5.1	8,390
Bas St-Laurent/Gaspésie	12,745	90.9	1,270	9.1	14,015
Côte-Nord	6,238	98.2	117	1.8	6,355
Estrie	17,646	94.4	1,040	5.6	18,686
Laurentides-Lanaudière	23,277	97.1	704	2.9	23,981
Mauricie – Bois-Francs	15,333	93.7	1,033	6.3	16,366
Montréal	89,263	99.2	715	0.8	89,978
Outaouais	15,851	99.0	154	1.0	16,005
Québec	25,512	97.0	793	3.0	26,305
Rive-Sud	34,623	99.4	222	0.6	34,845
Saguenay – Lac St-Jean	8,505	96.9	269	3.1	8,774
	256,955	97.4	6,745	2.6	263,700

TABLEAU NO. 3
REPARTITION DES DEMANDES ACCEPTEES ET CONFIEES A DES AVOCATS SELON LE GENRE DE PROBLEMES PAR REGION, 1990-91

REGIONS	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTEES	CIVIL	%	CRIMINEL ET PENAL	%
Abitibi-Témiscamingue	7,962	3,594	45.1	4,368	54.9
Bas St-Laurent/Gaspésie	12,745	7,621	59.8	5,124	40.2
Côte-Nord	6,238	3,078	49.3	3,160	50.7
Estrie	17,646	11,972	67.8	5,674	32.2
Laurentides-Lanaudière	23,277	13,099	56.3	10,178	43.7
Mauricie – Bois-Francs	15,333	9,867	64.4	5,466	35.6
Montréal	89,263	49,531	55.5	39,732	44.5
Outaouais	15,851	8,447	53.3	7,404	46.7
Québec	25,512	15,454	60.6	10,058	39.4
Rive-Sud	34,623	21,257	61.4	13,366	38.6
Saguenay – Lac St-Jean	8,505	5,225	61.4	3,280	38.6
	256,955	149,145	58.0	107,810	42.0

TABLEAU NO. 4
REPARTITION DES DEMANDES ACCEPTEES SELON QU'ELLES ONT ETE CONFIEES A DES AVOCATS SALARIES OU A DES AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVEE PAR REGION, 1990-91

REGIONS	AVOCATS SALARIES	%	AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVEE	%	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTEES
Abitibi-Témiscamingue	6,343	79.7	1,619	20.3	7,962
Bas St-Laurent/Gaspésie	9,487	74.4	3,258	25.6	12,745
Côte-Nord	3,220	51.6	3,018	48.4	6,238
Estrie	11,697	66.3	5,949	33.7	17,646
Laurentides-Lanaudière	13,179	56.6	10,098	43.4	23,277
Mauricie – Bois-Francs	9,897	64.5	5,436	35.5	15,333
Montréal	51,680	57.9	37,583	42.1	89,263
Outaouais	11,903	75.1	3,948	24.9	15,851
Québec	15,603	61.2	9,909	38.8	25,512
Rive-Sud	22,762	65.7	11,861	34.3	34,623
Saguenay – Lac St-Jean	6,087	71.6	2,418	28.4	8,505
	161,858	63.0	95,097	37.0	256,955

TABLEAU NO. 4A
REPARTITION DES DEMANDES ACCEPTEES EN MATIERES CIVILES SELON QU'ELLES ONT ETE CONFIEES A DES AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVEE OU A DES AVOCATS SALARIES PAR REGION, 1990-91

REGIONS	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTEES	AVOCATS SALARIES	%	AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVEE	%
Abitibi-Témiscamingue	3,594	2,674	74.4	920	25.6
Bas St-Laurent/Gaspésie	7,621	5,487	72.0	2,134	28.0
Côte-Nord	3,078	1,798	58.4	1,280	41.6
Estrie	11,972	8,775	73.3	3,197	26.7
Laurentides-Lanaudière	13,099	8,280	63.2	4,819	36.8
Mauricie – Bois-Francs	9,867	6,540	66.3	3,327	33.7
Montréal	49,531	30,012	60.6	19,519	39.4
Outaouais	8,447	7,081	83.8	1,366	16.2
Québec	15,454	10,186	65.9	5,268	34.1
Rive-Sud	21,257	15,088	71.0	6,169	29.0
Saguenay – Lac St-Jean	5,225	3,807	72.9	1,418	27.1
	149,145	99,728	66.9	49,417	33.1

TABLEAU NO. 4B
REPARTITION DES DEMANDES ACCEPTEES EN MATIERES CRIMINELLES ET PENALES SELON QU'ELLES ONT ETE CONFIEES A DES AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVEE OU A DES AVOCATS SALARIES, PAR REGION, 1990-1991

REGIONS	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTEES	AVOCATS SALARIES	%	AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVEE	%
Abitibi-Témiscamingue	4,368	3,669	84.0	699	16.0
Bas St-Laurent/Gaspésie	5,124	4,000	78.1	1,124	21.9
Côte-Nord	3,160	1,422	45.0	1,738	55.0
Estrie	5,674	2,922	51.5	2,752	48.5
Laurentides-Lanaudière	10,178	4,899	48.1	5,279	51.9
Mauricie – Bois-Francs	5,466	3,357	61.4	2,109	38.6
Montréal	39,732	21,668	54.5	18,064	45.5
Outaouais	7,404	4,822	65.1	2,582	34.9
Québec	10,058	5,417	53.9	4,641	46.1
Rive-Sud	13,366	7,674	57.4	5,692	42.6
Saguenay – Lac St-Jean	3,280	2,280	69.5	1,000	30.5
	107,810	62,130	57.6	45,680	42.4

TABLEAU NO. 5
GENRES DE PROBLÈMES CONFIÉS AUX AVOCATS SALARIÉS PAR RÉGION, 1990-91

REGIONS	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTEES	CIVIL TOTAL	%	FAMILIAL	%	CIVIL AUTRE	%	CRIMINEL ET PENAL	%
Abitibi/Témiscamingue	6,343	2,674	42.2	1,468	23.2	1,206	19.0	3,669	57.8
Bas St-Laurent/Gaspésie	9,487	5,487	57.8	2,271	23.9	3,216	33.9	4,000	42.2
Côte-Nord	3,220	1,798	55.8	843	26.1	955	29.7	1,422	44.2
Estrie	11,697	8,775	75.0	3,425	29.3	5,350	45.7	2,922	25.0
Laurentides/Lanaudière	13,179	8,280	62.8	4,236	32.1	4,044	30.7	4,899	37.2
Mauricie/Bois-Francs	9,897	6,540	66.1	2,841	28.7	3,699	37.4	3,357	33.9
Montréal	51,680	30,012	58.1	14,181	27.5	15,831	30.6	21,668	41.9
Outaouais	11,903	7,081	59.5	2,975	25.0	4,106	34.5	4,822	40.5
Québec	15,603	10,186	65.3	5,089	32.6	5,097	32.7	5,417	34.7
Rive-Sud	22,762	15,088	66.3	7,761	34.1	7,327	32.2	7,674	33.7
Saguenay/Lac St-Jean	6,087	3,807	62.5	1,816	29.8	1,991	32.7	2,280	37.5
TOTAL	161,858	99,728	61.6	46,906	29.0	52,822	32.6	62,130	38.4

TABLEAU NO. 6
GENRES DE PROBLÈMES CONFIÉS AUX AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE PAR REGION, 1990-91

REGIONS	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTEES	CIVIL TOTAL	%	FAMILIAL	%	CIVIL AUTRE	%	CRIMINEL ET PENAL	%
Abitibi/Témiscamingue	1,619	920	56.8	640	39.5	280	17.3	699	43.2
Bas St-Laurent/Gaspésie	3,258	2,134	65.5	1,302	40.0	832	25.5	1,124	34.5
Côte-Nord	3,018	1,280	42.4	806	26.7	474	15.7	1,738	57.6
Estrie	5,949	3,197	53.7	1,923	32.3	1,274	21.4	2,752	46.3
Laurentides/Lanaudière	10,098	4,819	47.7	2,999	29.7	1,820	18.0	5,279	52.3
Mauricie/Bois-Francs	5,436	3,327	61.2	1,796	33.0	1,531	28.2	2,109	38.8
Montréal	37,583	19,519	51.9	7,419	19.7	12,100	32.2	18,064	48.1
Outaouais	3,948	1,366	34.6	973	24.6	393	10.0	2,582	65.4
Québec	9,909	5,268	53.2	3,222	32.5	2,046	20.7	4,641	46.8
Rive-Sud	11,861	6,169	52.0	3,678	31.0	2,491	21.0	5,692	48.0
Saguenay/Lac St-Jean	2,418	1,418	58.6	901	37.2	517	21.4	1,000	41.4
TOTAL	95,097	49,417	52.0	25,659	27.0	23,758	25.0	45,680	48.0

TABLEAU NO. 7
GENRES DE PROBLEMES CIVILS CONFIES AUX AVOCATS SALARIES, PAR REGION, 1990-91

REGIONS	CIVIL TOTAL	FAMILIAL	%	CIVIL AUTRE	%
Abitibi-Témiscamingue	2,674	1,468	54.9	1,206	45.1
Bas St-Laurent/Gaspésie	5,487	2,271	41.4	3,216	58.6
Côte-Nord	1,798	843	46.9	955	53.1
Estrie	8,775	3,425	39.0	5,350	61.0
Laurentides-Lanaudière	8,280	4,236	51.2	4,044	48.8
Mauricie – Bois-Francs	6,540	2,841	43.4	3,699	56.6
Montréal	30,012	14,181	47.3	15,831	52.7
Outaouais	7,081	2,975	42.0	4,106	58.0
Québec	10,186	5,089	50.0	5,097	50.0
Rive-Sud	15,088	7,761	51.4	7,327	48.6
Saguenay – Lac St-Jean	3,807	1,816	47.7	1,991	52.3
	99,728	46,906	47.0	52,822	53.0

TABLEAU NO. 8
GENRES DE PROBLEMES CIVILS CONFIES AUX AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVEE, PAR REGION, 1990-91

REGIONS	CIVIL TOTAL	FAMILIAL	%	CIVIL AUTRE	%
Abitibi-Témiscamingue	920	640	69.6	280	30.4
Bas St-Laurent/Gaspésie	2,134	1,302	61.0	832	39.0
Côte-Nord	1,280	806	63.0	474	37.0
Estrie	3,197	1,923	60.2	1,274	39.8
Laurentides-Lanaudière	4,819	2,999	62.2	1,820	37.8
Mauricie – Bois-Francs	3,327	1,796	54.0	1,531	46.0
Montréal	19,519	7,419	38.0	12,100	62.0
Outaouais	1,366	973	71.2	393	28.8
Québec	5,268	3,222	61.2	2,046	38.8
Rive-Sud	6,169	3,678	59.6	2,491	40.4
Saguenay – Lac St-Jean	1,418	901	63.5	517	36.5
	49,417	25,659	51.9	23,758	48.1

Activités

Il est toujours injuste dans le rapport annuel d'activités d'accorder autant de place ou même plus aux activités communautaires qu'aux activités impliquant la représentation individuelle d'un client devant les tribunaux. Cela n'est pas significatif par rapport à la place que chaque type d'activités occupe dans la réalité quotidienne. Car la représentation individuelle des clients représente la très grande partie des énergies déployées, mais elle ne peut difficilement être décrite autrement que par statistiques. Quant aux activités communautaires, il est nécessaire d'élaborer pour comprendre ce qui a pu se faire.

Le conseil d'administration de chacune des corporations régionales doit, en vertu de l'article 2.19 des règlements, tenir une assemblée générale annuelle au mois d'avril au cours de laquelle il doit recevoir en plus du rapport financier le rapport des activités d'aide juridique de la corporation. C'est à partir de ces rapports qu'il peut être fait état des activités communautaires d'aide juridique les plus marquantes de chaque corporation régionale. Pour toutes les corporations, le rapport d'activités consiste en un résumé de leurs rapports annuels avec les adaptations nécessaires pour les fins du rapport de la Commission.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE

Activités externes

Le travail traditionnel de l'avocat demeure toujours l'objectif premier du Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue et de son personnel. En effet, répondre adéquatement aux multiples problèmes juridiques de sa clientèle demeure le lot du travail juridique des avocats. L'année 1990 a connu dans un premier temps un désengagement massif des avocats de pratique privée, lesquels étaient en négociation de leur tarif avec le ministère de la Justice et le Conseil du trésor. Les avocats permanents en subirent le contrecoup dans leurs bureaux. La récession fit le reste en accentuant la demande d'aide juridique de 10% au cours de l'année 90-91 en dépit du gel des critères d'admissibilité à l'aide juridique.

Le 1er février 1990, le Cour Suprême du Canada rendit son jugement dans l'arrêt William Brydges c. la Reine. La conséquence principale de cet important jugement sur les programmes d'aide juridique au Canada en regard du droit à l'assistance d'un avocat lors d'une arrestation se traduisit par l'instauration d'un système de garde téléphonique en dehors des heures normales de travail. Ainsi, en Abitibi-Témiscamingue et au Grand Nord québécois, un avocat de l'aide juridique de la région est disponible en tout temps via un système de ligne téléphonique 24 heures. L'avocat de garde répond à environ 20 appels de nuit par semaine provenant des postes de police de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord québécois.

De plus, compte tenu des grandes distances entre les différentes municipalités des districts judiciaires de l'Abitibi et du Témiscamingue de même que des grandes distances entre les 21 villages autochtones situés au-delà du 50e parallèle, les avocats permanents du Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue répondent quotidiennement à de nombreuses consultations téléphoniques que nous estimons à plus de 5,000 annuellement.

Une rétrospective globale de l'année 90-91 nous amène incontestablement à considérer que les remous socio-économiques et plus particulièrement la récession provoquent des

besoins toujours croissants d'aide juridique et c'est pourquoi un hommage doit être rendu aux avocats qui consacrent temps et énergie à l'aspect préventif de l'aide juridique par leur implication au sein de la collectivité comme informateurs juridiques de premier plan.

Conférence de presse

Après avoir, l'an dernier, tenu une conférence de presse sur les normes d'admissibilité à l'aide juridique, les avocats de l'aide juridique de l'Abitibi-Témiscamingue ont tenu cette année une conférence de presse sur l'impact de la nouvelle Loi sur la sécurité du revenu. Le but de cette conférence était de proposer les correctifs nécessaires afin de faire disparaître certaines injustices qui sont apparues dans l'application et l'interprétation pratiques de certains articles de cette nouvelle loi. Les avocats de l'aide juridique de l'Abitibi-Témiscamingue ont ainsi joint leurs voix à celle du Protecteur du citoyen du Québec qui a déjà fait certaines demandes d'amendements au ministre de la sécurité du revenu. Les principaux aspects soulignés furent les impacts négatifs et injustes engendrés par les articles sur le calcul des biens, le partage du logement et la contribution parentale. L'objectif de cette conférence de presse était d'essayer de conscientiser les élus et les citoyens aux problèmes d'application de cette nouvelle loi et de tenter d'y faire apporter certaines modifications nécessaires.

Bureau d'Amos

Certains avocats du bureau d'aide juridique d'Amos ont participé à plusieurs activités reliées au domaine de la justice:

— Le Comité de concertation régionale sur la Justice

— Le Comité de concertation sur la Cour itinérante

— Le Comité de concertation régionale sur la Jeunesse

Ces comités réunissent différents intervenants, soit la magistrature, les directions des services judiciaires, de la Couronne, de l'aide juridique, de la détention, des services policiers municipaux et provinciaux et ont comme mandat d'aplanir les difficultés dans l'administration de la justice dans les districts judiciaires de l'Abitibi-Témiscamingue.

Bureau de Rouyn-Noranda

Une avocate du bureau de Rouyn-Noranda a continué à participer à la Table de concertation des intervenantes en condition de vie des femmes au travail.

Un avocat et une avocate du bureau ont donné une série de séances d'information à des étudiants inscrits aux cours d'information juridique dans diverses écoles polyvalentes ainsi qu'au Cégep de Rouyn-Noranda.

Une avocate du bureau de Rouyn-Noranda a donné plusieurs conférences sur la Loi sur le patrimoine familial à différents groupes de la région, notamment à l'AFEAS et à la Table de concertation des intervenantes en condition de vie des femmes au travail. Cette avocate a aussi été élue au conseil d'administration du CLSC Partage des Eaux ainsi qu'au conseil d'administration du Centre musical en sol mineur de Rouyn-Noranda.

Bureau de Val d'Or

Un avocat du bureau a été nommé membre du Comité de protection des droits de la jeunesse.

Un avocat du bureau a été élu Bâtonnier du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue pour l'année 1990-1991. Cet avocat fut secrétaire et responsable régional des bibliothèques du Barreau. Il est de plus membre du conseil d'administration du réseau des bibliothèques de droit du district d'Appel de Québec.

Un avocat du bureau de Val d'Or fut conférencier lors d'un colloque organisé pour le regroupement des psychologues de l'Abitibi dont le thème était «La psychologie: pratique et considération légale». Une avocate est membre du conseil d'administration du Centre d'orientation l'Etape Inc. Il s'agit d'un centre d'accueil pour mésadaptés socio-affectifs. Cette avocate siège de plus au conseil d'administration de Référence Jeunesse. Cet organisme supervise l'exécution des travaux communautaires imposés dans le cadre de l'application de la Loi sur les jeunes contrevenants et a également une mission de prévention du crime chez les jeunes.

Bureau de Ville-Marie

L'habituelle collaboration entre les avocats du bureau d'aide juridique de Ville-Marie et différents groupes et intervenants sociaux s'est maintenue au cours de l'année 1990-91, notamment par les interventions suivantes: une session d'information sur la Loi de la protection du malade mental a été donnée par un avocat du bureau aux médecins, psychiatres, travailleurs sociaux et infirmières de la Clinique externe de psychiatrie de Ville-Marie. Cet avocat est aussi intervenu auprès du Comité de planification en santé mentale afin de faire des recommandations sur l'aspect médico-légal dans le cadre d'une consultation pour l'organisation des services en santé mentale de l'Abitibi-Témiscamingue.

De plus, une session d'information juridique a été donnée aux médecins du Centre de Santé Ste-Famille sur les lois suivantes: Régie des Rentes, Loi sur la sécurité du revenu, Loi sur l'assurance automobile et la Loi sur la santé et la sécurité du travail. Considérant que le dossier médical fait souvent toute la différence dans l'application de ces lois, nous croyons que les médecins doivent être bien au fait de l'impact de leur rapport médical et, par voie de conséquence, nos clients ne peuvent que bénéficier de cette sensibilisation.

Comme par les années passées, c'est avec le Regroupement d'entraide sociale du Témiscamingue que les avocats du bureau d'aide juridique de Ville-Marie ont été le plus actifs. Cet organisme est voué à la défense des droits des bénéficiaires d'aide sociale.

Une session de formation sur les effets légaux d'une séparation ou d'un divorce fut donnée aux intervenantes du Comité de la condition féminine du Témiscamingue.

Au niveau juridique, un avocat du bureau d'aide juridique de Ville-Marie en collaboration avec un avocat du bureau d'aide juridique de Rouyn-Noranda ont consacré de nombreuses heures à la préparation d'un mémoire pour la Cour d'Appel. Les avocats contestent la constitutionnalité de l'article 150.1 du Code criminel du Canada. Le Procureur général du Canada est d'ailleurs intervenu au dossier.

Bureau de La Sarre

L'avocat du bureau d'aide juridique de La Sarre a servi de personne-ressource pour le Comité régional en prévention du suicide. De plus, il a participé à une chronique hebdomadaire juridique sur les ondes d'une station de radio locale.

Bureau de Chibougamau

L'avocat de notre bureau de Chibougamau n'a pas tardé à s'impliquer dans son nouveau milieu social. Il a donné des cours de droit familial dans le cadre des cours de sociologie de la famille au Cégep de Chibougamau, une conférence sur les régimes de protection des inaptes et de mandats en cas d'inaptitude au CLSC des Grands Bois de Chibougamau et plusieurs entrevues radiophoniques sur la portée des Règlements de bandes à la radio communautaire de Némaska.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DU BAS ST-LAURENT/GASPESIE

Il est intéressant de s'attarder à un tout autre aspect, souvent méconnu, de la pratique de nos avocats et qui se veut le reflet de leur implication dans leur communauté soit à titre de personnes-ressources ou d'informateurs.

Cette implication, bien que n'étant pas toujours reliée directement à leur travail pour des bénéficiaires d'aide juridique, se veut quand même un acquis important pour la société dont notre réseau fait partie intégrante.

En effet, qu'il s'agisse du personnel de soutien de certains de nos bureaux ou des avocats de presque tous nos bureaux, l'implication de chacun se fait sur une base volontaire et constitue l'une des caractéristiques de notre Centre communautaire juridique.

Vous pourrez prendre connaissance ci-après des rapports que nous ont soumis les directeurs de bureau et qui reflètent bien l'implication communautaire de l'ensemble des employés du Centre.

Bureaux de Rivière-du-Loup et Cabano

Rivière-du-Loup

Le directeur de ce bureau a participé à trois rencontres avec le comité des intervenants concernant les prévenus et détenus susceptibles d'être atteints d'aliénation mentale et à quatre rencontres avec le comité des intervenants pour la construction d'un nouvel établissement de détention à Rivière-du-Loup. Une avocate a siégé au Comité tripartite sur le plan d'organisation en santé mentale du CSS, participation qui s'est terminée à l'automne 1990.

Elle a aussi donné des conférences sur les sujets suivants:

— Le partage du patrimoine familial, en décembre, au Centre-Femmes de Rivière-du-Loup et, en mars, au Club Optimiste de St-Eloi;

— Les conjoints de fait, en février, à la Maison Catherine Leblond de Trois-Pistoles et au Centre-Femmes de Rivière-du-Loup;

— Le logement, dans le cadre de l'organisation de «la soupe populaire»;

— La responsabilité des administrateurs de corporations sans but lucratif, rencontre qui a eu lieu au CLSC de St-Pascal.

Elle a aussi continué ses activités habituelles d'aide et de support dans le milieu auprès des CSS, CLSC et autres intervenants sociaux. Il s'agissait d'interventions ponctuelles.

Pendant ce temps, l'autre avocate de ce bureau était:

— Membre du conseil d'administration du Regroupement des organismes orienteurs du Québec (regroupement provincial de corporations des différentes régions du Québec qui s'occupent des travaux communautaires auprès des jeunes contrevenants);

— Présidente du conseil d'administration de Travaux communautaires jeunesse (corporation régionale qui s'occupe des travaux communautaires pour les jeunes contrevenants);

De plus, elle participait:

— A une émission mensuelle à la télévision communautaire au cours de laquelle elle était responsable de la chronique juridique;

— A une entrevue à la télévision communautaire de St-Pascal sur la Loi sur les jeunes contrevenants et la Loi sur la protection de la jeunesse;

— A une rencontre avec des enseignants d'une école secondaire de Trois-Pistoles pour les entretenir de divers sujets à caractère juridique concernant les jeunes;

— A une conférence auprès d'adultes inscrits au cours de formation préparatoire à l'emploi concernant différents sujets à caractère juridique dans le cadre de leur cours;

— A une rencontre avec les jeunes de la Maison des jeunes de Trois-Pistoles concernant la Loi sur les jeunes contrevenants et la Loi sur la protection de la jeunesse;

— A une rencontre avec les autres intervenants du milieu au CLSC de Rivière-du-Loup concernant la violence familiale;

— A une rencontre à la Polyvalente de La Pocatière pour informer les jeunes sur la Loi sur les jeunes contrevenants et, entre autres, les droits des jeunes en cas d'arrestation et de poursuite.

Cabano

L'avocate de ce bureau collabore, à titre de personne-ressource, avec les divers intervenants des CLSC de la région, du Centre des femmes et du Centre de services sociaux.

Dans ce contexte, elle a:

— participé à un colloque sur la «violence familiale» au Centre des Femmes-O-Pays, CLSC de Lac-des-Aigles;

— donné une conférence au groupe de l'AFEAS de Saint-Eusèbe au sujet du «patrimoine familial»;

— participé à une réunion de concertation sur la «violence familiale et/ou conjugale» au Centre des Femmes de Cabano;

— rencontré des étudiantes de la Polyvalente de Cabano afin de répondre à différentes questions d'ordre juridique dans le cadre d'un travail scolaire.

Bureaux de Matane et Sainte-Anne-des-Monts

Matane

Cette année, les avocats ont donné une vingtaine de conférences portant principalement sur la Loi 146. En plus d'être sollicités par des groupes féminins tels l'AFEAS, Groupe de Croissance St-René, ils l'ont été par les étudiants de l'Education aux Adultes dans les différentes localités de la MRC de Matane.

Dans le passé, les avocats avaient adopté une politique accordant préséance à leur rôle de conseiller juridique auprès de tous les organismes oeuvrant pour le bien-être de la clientèle admissible à l'aide juridique.

Toutefois, une récente décision du bureau de révision rend inadmissible toute corporation dont les membres du conseil d'administration ne rencontrent pas les critères économiques. Cette interprétation exclut de nos services presque la totalité des organismes communautaires oeuvrant auprès de notre clientèle. Si aucune solution administrative ou législative n'est apportée, notre rôle sera amenuisé dans l'avenir au point où tout travail communautaire sera exclu sauf les conférences.

Sainte-Anne-des-Monts

Au cours de l'année 1990, la région Est Gaspénordienne a été mieux desservie avec des bureaux à Mont-Louis et Grande-Vallée, ce qui a eu pour conséquence d'accroître la clientèle de ce secteur.

De plus, les avocats sont restés actifs au sein de leur communauté en participant à la gestion de groupes communautaires et sociaux économiques tels que Partageance, Louise Amélie, Groupe Action Jeunes et Adultes Denis Riverain en plus d'une douzaine de conférences qui ont été données à différents groupes.

Bureaux de New-Richmond et d'Amqui

Amqui

Durant la dernière année, l'avocat du bureau d'Amqui a continué d'assumer le service aux bénéficiaires de la Vallée de la Matapédia tout en maintenant une présence régulière dans un bureau à temps partiel situé dans les locaux du CLSC de Mont-Joli.

Au plan communautaire, cet avocat a continué d'avoir une implication significative dans son milieu. Il a été membre du conseil d'administration du Centre d'Accueil hébergement de la région. Il a agi comme conseiller juridique auprès de groupes sociaux voués à la promotion des intérêts des plus démunis. Il a donné une demi-douzaine de conférences d'information juridique à de tels groupes (AFEAS, fermières), principalement en droit de la famille. Il a été invité en quelques occasions à rencontrer des groupes d'étudiants de l'école polyvalente d'Amqui afin de les instruire de leur droit.

New-Richmond

En plus du service régulier au bureau de New-Richmond, les deux avocats de ce bureau ont maintenu une présence assidue dans deux bureaux à temps partiel situés dans les lo-

caux des CLSC de Matapédia et de Paspébiac. De plus, la présence régulière des avocats aux Palais de Justice de Carleton et de New-Carlisle a contribué sensiblement à rendre les services judiciaires accessibles à tous les bénéficiaires de ce territoire comprenant une population variée, incluant une minorité anglophone importante et deux réserves indiennes.

Les avocats du bureau de New-Richmond ont aussi été des collaborateurs réguliers des organismes et groupes voués aux intérêts de la clientèle de l'aide juridique. Ils ont régulièrement répondu aux sollicitations d'aide, d'information ou d'appui technique formulées par les nombreux intervenants sociaux.

Cette implication communautaire a également pris la forme de conférences d'information auprès de groupes organisés et de sessions de formation auprès des intervenants d'une maison d'hébergement en voie d'organisation à Restigouche et auprès de ceux d'une autre maison d'hébergement située à Carleton en collaboration avec le Cégep local. Un avocat a agi comme membre et collaborateur assidu d'une Table régionale de concertation en matière de violence familiale.

Enfin, il convient d'ajouter que le rôle d'informateur juridique dévolu aux avocats des bureaux d'Amqui et de New-Richmond s'exerce pour une partie non négligeable par l'entremise du téléphone. En raison de la dissémination de la population et de l'absence de transport en commun, les avocats acceptent quotidiennement de répondre aux demandes d'information juridique qui leur sont acheminées par ce moyen.

Bureaux des Iles-de-la-Madeleine, Gaspé et Chandler

Iles-de-la-Madeleine

Le bureau d'aide juridique des Iles-de-la-Madeleine a aménagé au cours du mois de novembre dans ses nouveaux locaux à Cap-aux-Meules.

— Table de concertation en matière de violence

Comme par les années passées, l'avocat du bureau d'aide juridique a été sollicité afin de participer à la Table de concertation en matière de violence. Cet organisme regroupe de nombreux intervenants tels que les services hospitaliers, CLSC, maisons d'hébergement, CSS et autres. Les participants échangent sur les divers moyens d'intervention en matière de violence conjugale. Cette concertation vise à favoriser une meilleure collaboration entre les divers intervenants.

— Table de concertation jeunesse

Egalement, l'avocat du bureau d'aide juridique a été sollicité afin de participer à la Table de concertation jeunesse qui regroupe tous les intervenants du milieu dans le domaine de la jeunesse. Les intervenants échangent sur les différents problèmes contemporains vécus par les jeunes aux Iles-de-la-Madeleine.

— Radio communautaire

Depuis plus de cinq ans, l'avocat du bureau anime régulièrement une chronique diffusée à la radio communautaire. Cette chronique est très appréciée par la population et suscite plusieurs commentaires favorables.

— Regroupement des assistés sociaux

L'avocat du bureau participe au moins une fois par année à une réunion d'information sur les droits des assistés sociaux et, plus particulièrement, sur les services offerts par l'aide juridique.

— Chevaliers de Colomb, Groupe orientation travail, Service d'éducation aux adultes

L'avocat du bureau a été invité par ces organismes à titre de conférencier pour donner des informations sur les règles concernant le partage du patrimoine familial.

— Etudiants du Secondaire IV et V de la Polyvalente

L'avocat du bureau a été invité par les professeurs de la Polyvalente des Iles-de-la-Madeleine afin de donner un cours aux étudiants sur le déroulement d'un procès devant juge et jury.

— Regroupement des personnes âgées

L'avocat du bureau a participé à une réunion d'information sur les droits des personnes âgées. A titre de personne-ressource, l'avocat a traité de sujets qui concernent particulièrement ces personnes.

— Comité consultatif sur les disparités régionales du secteur des Iles-de-la-Madeleine

L'avocat du bureau a été invité à participer à titre de consultant dans le but d'élaborer une stratégie afin que les Iles-de-la-Madeleine soient toujours considérées comme région éloignée par les différents paliers gouvernementaux.

— Corporation au Vieux Treuil Inc.

L'avocat du bureau assume pour une troisième année consécutive la présidence du conseil d'administration de cette corporation sans but lucratif. La corporation poursuit ses objectifs de promouvoir la vie culturelle aux Iles-de-la-Madeleine.

— Caisse Populaire de Havre-Aubert

L'avocat du bureau assume également pour une troisième année la présidence du conseil de surveillance de la Caisse Populaire de Havre-Aubert.

— Centre des Services Sociaux (CSS)

La collaboration de l'avocat est sollicitée régulièrement pour tout ce qui concerne les questions d'ordre juridique auxquelles doivent faire face les intervenants et la clientèle de ce milieu.

Gaspé

A Gaspé, les avocats du bureau d'aide juridique s'efforcent de maintenir une présence active dans le milieu aux fins de diffuser une information juridique de qualité et répondre aux besoins des organismes.

A cette fin, un avocat agit comme administrateur auprès de la Fondation de la Société Historique du Musée de la Gaspésie et continue d'assumer la présidence du Comité des intervenants judiciaires.

Il a continué à donner des conférences auprès des étudiants et étudiantes du Cégep et du Cercle de presse de la MRC Côte de Gaspé sur la Loi sur l'aide juridique, la Loi sur le patrimoine familial, l'euthanasie et le droit des jeunes en général.

Enfin, il est membre du comité organisateur du congrès 1991 du Barreau de la section.

L'autre avocat du bureau est membre de la Table de concertation sur la violence familiale. Il fut également invité à titre de conférencier par les étudiants adultes à la Polyvalente Antoine Roy afin de les entretenir sur la Loi sur l'aide juridique et répondre à diverses questions d'ordre juridique qui les préoccupent dans la vie quotidienne.

A diverses occasions, il a agi à titre de conseiller juridique auprès d'organismes du milieu, tels que le Comité Action-Chômage et «L'Association Mi-chemin» dont la clientèle est composée de personnes alcooliques et toxicomanes.

Chandler

Au bureau de Chandler, le personnel a continué à assumer une présence active dans le milieu socio-économique tout en priorisant la qualité des services juridiques à être dispensés à la clientèle.

Une avocate est présidente de la Garderie La Belle Journée ainsi que de la Maison d'hébergement de Pabos.

Ce sont des organismes importants dans le milieu et cette participation active assumée par une avocate du bureau nous rapproche de la population et de ses besoins. Ces organismes d'ailleurs sont une forme de solution à des problèmes de notre société et notre participation y est importante et appréciée par les membres de ces organismes et la population.

Nous avons également donné des conférences à des chômeurs dans le cadre de l'Education aux adultes aux polyvalentes de la région sur la Loi sur l'aide juridique.

Une avocate a donné des conférences portant sur le droit et la santé mentale aux intervenants en santé mentale au CLSC la Saline de Chandler.

Ces conférences furent également données au personnel du Centre hospitalier de Chandler sur la confidentialité.

Un avocat assume la présidence du comité organisateur du Congrès du Barreau, secteur Bas St-Laurent et Gaspésie qui doit se tenir dans la région au cours du mois de mai.

Un avocat est personne-ressource pour la Coopérative de consommateur de Chandler Inc. Il assume de plus la présidence de l'Association des Consommateurs de la Péninsule.

Nous soulignons la participation du personnel de soutien à différentes activités d'organismes communautaires de notre milieu et, surtout, le soutien et la collaboration qu'ils apportent à ces organismes au nom du bureau d'aide juridique de Chandler.

Bureau de Rimouski

Les avocats du bureau de Rimouski ont continué à desservir le Centre de détention de Rimouski et le Centre d'accueil régional pour jeunes en difficulté.

L'avocat stagiaire a accepté le service d'information juridique au téléphone.

Un avocat du bureau a accepté un poste de conseiller au Barreau régional et a représenté le Barreau au Comité des intervenants judiciaires en matière civile en plus d'être responsable de la formation permanente au Barreau régional. Il a participé à l'organisation de différents cours en région, tels que rédaction des conventions en matière matrimoniale et un cours sur la TPS.

Un autre avocat a participé à différentes conférences sur la nouvelle Loi sur le patrimoine familial, que ce soit avec des groupes de l'Age d'Or, des groupes de fermières ou autres. De plus, il a participé activement à une importante coopérative de consommateurs de la région à titre de membre du conseil d'administration et comme président.

Un autre avocat, oeuvrant surtout dans le domaine de la jeunesse, a occupé un poste d'administrateur au conseil d'administration de l'Atelier de Travail Jeunesse en plus d'être membre du groupement C-TA-C (contre toute violence envers les femmes). Il a de plus participé comme membre au Comité Jeunesse de l'aide juridique, au colloque régional Protection de la Jeunesse 2000, au colloque du Conseil québécois pour l'enfance et la jeunesse et, finalement, à diverses conférences sur le droit des jeunes.

La paralégale de notre bureau a continué à s'occuper en priorité des dossiers d'assurance-chômage et d'aide sociale en plus de donner de l'information à plusieurs groupes concernant principalement l'aide sociale. Elle a de plus collaboré étroitement avec plusieurs organismes dont le Répit du Passant, l'Arbre de Vie, les CLSC de l'Estuaire, de Mont-Joli, de St-Clément et des Basques, Les Grands Amis, La Maison des Femmes, le Centre d'Entraide et plusieurs autres.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE LA COTE-NORD

Bureau de Sept-Iles

Activités du bureau

Durant les douze mois que couvre le présent rapport, le bureau de Sept-Iles comptait cinq avocats(es) pour desservir la population située entre Pentecôte et Blanc Sablon ainsi que les villes nordiques, spécialement Schefferville où l'on retrouve une forte concentration d'autochtones. De plus, une avocate du bureau s'est vue confier tout le droit carcéral pour répondre aux demandes provenant de la prison fédérale de Port-Cartier.

En civil, la pratique des avocats de l'aide juridique se concentre sur le droit familial, les pensions alimentaires, la protection de la jeunesse, l'aide sociale, l'assurance-chômage, les accidents du travail et les comptes en défense. Du côté criminel, la pratique est orientée vers la représentation de personnes accusées de possession ou trafic de drogues, facultés affaiblies, voies de fait, vol simple ou qualifié et introduction par effraction.

Depuis un certain temps, nous avons noté une augmentation dans la demande d'intervention auprès de la Régie du logement. La venue à Sept-Iles d'investissements majeurs a provoqué une hausse appréciable sinon démesurée du coût des logements. Les familles à faibles revenus ou bénéficiaires d'aide sociale doivent donc faire face elles aussi à ce phénomène récent, de sorte que plusieurs doivent recourir à des moyens légaux pour faire valoir leurs droits. Quelques causes d'importance majeure sont actuellement pendantes devant la Régie du logement.

Les Points de service

Le bureau de Sept-Iles dessert le district judiciaire de Mingan. Ce dernier s'étend sur un vaste territoire couvrant une bande le long du fleuve St-Laurent de quelque 800 kilomètres et un arrière pays s'enfonçant à près de 500 kilomètres dans les terres. Ces régions sont peuplées par secteurs éloignés les uns des autres, non reliés au réseau routier et où les services se donnent à intervalles plus ou moins réguliers. Les avocats et avocates du bureau de Sept-Iles doivent donc se déplacer fréquemment pour rencontrer les bénéficiaires et représenter leurs clients(es) devant la Cour du Québec, division Criminelle et Jeunesse, qui siège à différents endroits, soit Port-Cartier, Moyenne et Basse Côte-Nord ainsi que dans les villes nordiques de Fermont et Schefferville.

La Moyenne et Basse Côte-Nord et les Villes Nordiques

La Cour du Québec, division Criminelle et Jeunesse, siège à tour de rôle dans les localités suivantes: Hâvre St-Pierre, Natashquan, Chevery, St-Augustin et Lourdes de Blanc Sablon. En moyenne, chaque division siège à trois reprises dans les différentes localités afin de permettre aux justiciables un accès plus régulier aux tribunaux. Un(e) avocat(e) d'aide juridique est toujours présent(e) lors des déplacements de la Cour. Environ 250 dossiers ont été ouverts au cours de la dernière année pour le territoire de la Moyenne et Basse Côte-Nord.

Le Tribunal se déplace aussi dans les villes nordiques et siège à Kawawachikamak et Schefferville de même qu'à Fermont. La clientèle est surtout composée d'autochtones Naskapis et Montagnais qui vivent sur deux réserves bien distinctes.

Port-Cartier

Depuis deux ans, le Centre communautaire juridique de la Côte-Nord dessert l'établissement fédéral de détention à Port-Cartier. Cette institution à sécurité maximale compte environ 250 personnes. Les détenus font souvent appel aux services d'un avocat pour divers besoins. Une avocate travaille donc à plein temps pour répondre aux demandes acheminées au bureau d'aide juridique. Les interventions se situent au niveau des représentations devant le Comité Disciplinaire, la Commission des Libérations Conditionnelles, les calculs de sentences et les consultations. Le nombre de dossiers admis se situe aux environs de 375 pour ce secteur et inclut les demandes devant la Cour du Québec, division Criminelle. Il faut souligner la disponibilité exceptionnelle d'un avocat du bureau lors d'une prise d'otages qui a duré 39 heures et qui s'est soldée par la mort de deux détenus au pénitencier au cours de l'hiver 1991. Cet avocat a été appelé sur les lieux et y est demeuré pendant la durée de ces événements malheureux.

Implication dans le milieu

Un rapport d'activités demeurerait incomplet s'il ne référait pas aux activités rattachées à la pratique d'un(e) avocat(e) de l'aide juridique. Même si la somme de travail consacrée à ce volet demeure difficilement quantifiable, elle revêt souvent une importance déterminante pour les groupes qui tentent de s'organiser dans le but de faire valoir certains intérêts plus particuliers ou encore recevoir de l'information juridique.

Une avocate s'est impliquée d'une façon particulière dans l'organisation du Salon des Ainés au printemps 1990. En plus d'un kiosque, le Centre communautaire juridique a participé à une série de conférences portant sur la Loi sur la curatelle publique, le testament biologique, l'égalité économique des époux et les mesures juridiques à prendre en

cas de décès. Cette activité a aussi permis d'implanter une composante de l'Association de Défense des Droits des Retraités à Sept-Iles.

Pour la période couverte par ce rapport, des chroniques régulières portant sur de nombreux sujets d'intérêt général se sont tenues à la radio de Radio-Canada. De nombreuses conférences portant sur la Loi sur la sécurité du revenu et la Loi sur le patrimoine familial ont été données auprès d'organismes intéressés. Il faut aussi souligner la participation à des conseils d'administration, à des organismes à but non lucratif et des interventions auprès de la Maison des Jeunes de Port-Cartier. Cette implication témoigne de la volonté des avocats(es) d'assurer un service de qualité auprès des personnes défavorisées ou ayant des intérêts communautaires à promouvoir.

Bureau de Baie-Comeau

La pratique professionnelle d'un avocat du bureau d'aide juridique de Baie-Comeau diffère de celle du bureau de Sept-Iles, en ce sens que les déplacements y sont beaucoup moins nombreux, les tribunaux siégeant toujours dans la même localité. L'accès aux services professionnels par les bénéficiaires est simplifié du fait que toutes les localités sont reliées au réseau routier et que les distances à parcourir sont beaucoup moins considérables. Les avocats du bureau de Baie-Comeau desservent aussi, quand la demande le justifie, un bureau à Betsiamites. L'équipe professionnelle se compose de quatre avocats et d'un stagiaire.

Activités générales

Les activités du bureau de Baie-Comeau ont été sérieusement perturbées par un incendie majeur qui s'est produit à l'automne 1990. Tout l'équipement d'appoint, le mobilier et le système téléphonique ont été rendus inutilisables, de sorte qu'il a fallu, dans un temps très court, relocaliser les bureaux, procéder à l'entreposage des dossiers, la location de nouveaux équipements et reprendre les activités normales. Il faut souligner la contribution exceptionnelle de certains employé(e)s de soutien et du directeur de bureau qui ont consacré de nombreuses heures à réorganiser le service de façon à pénaliser le moins possible la clientèle.

Les activités para-juridiques

Les avocats(es) du bureau d'aide juridique de Baie-Comeau se sont impliqués dans différents dossiers auprès de la communauté. On a noté une participation auprès du Réseau des Accidentés de la Côte-Nord, notamment au niveau d'avis juridiques, d'interventions particulières et de l'information auprès des membres du réseau.

Un avocat s'est impliqué au niveau du Comité de Protection de la Jeunesse et au Comité d'Atelier. Il a aussi donné des conférences sur la Loi sur les jeunes contrevenants et la Loi sur la protection de la jeunesse auprès des jeunes autochtones de la Réserve Montagnaise de Betsiamites.

Bureau de Forestville

Activités générales

Le bureau d'aide juridique de Forestville constitue la porte d'entrée du Centre communautaire juridique de la Côte-Nord. Situé à mi-chemin entre Tadoussac et Baie-Comeau, il dessert le territoire compris entre la Rivière Saguenay et Bersimis. Deux

avocats assurent la permanence et le personnel de soutien compte deux secrétaires juridiques. La Cour du Québec, Chambre Criminelle, y siège quatre jours tous les deux mois. De plus, les avocats desservent trois fois par mois, à raison d'une demi-journée à chaque occasion, des bureaux situés à Sacré-Coeur et aux Escoumins.

En plus d'assumer le travail professionnel régulier, les avocats de ce bureau assurent aussi la garde téléphonique la nuit et les fins de semaine.

Les avocats(es) ont aussi donné diverses conférences à des groupes sociaux et participé à des émissions d'information à la Télévision Communautaire de Forestville.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE L'ESTRIE

Programme clinique

Ce programme existe depuis 16 ans. Il a pour objectif principal de permettre à des étudiants de la Faculté de Droit de l'Université de Sherbrooke de travailler, sous la surveillance des avocats permanents de l'aide juridique, à des projets d'information juridique ainsi qu'au niveau des dossiers-clients dans les différents bureaux de l'aide juridique de l'Estrie.

Clinique juridique universitaire

Située au Centre Social, la Clinique juridique universitaire fait partie des services offerts aux étudiants. Quatre étudiants supervisés par un avocat de l'aide juridique reçoivent les étudiants en quête d'information juridique et diffusent sur le campus de l'information sous différentes formes.

Aide juridique – service à la clientèle

A Sherbrooke et en région, l'aide juridique compte plusieurs bureaux où travaillent les avocats permanents. Leur champ de pratique est plus ou moins spécialisé selon le nombre d'avocats au sein des bureaux. Dans le cadre du programme clinique, les étudiants assistent l'avocat dans son travail et participent au fonctionnement du bureau.

Chaque étudiant est sous la supervision d'un seul avocat et ils déterminent ensemble leur type de collaboration. De façon générale, le travail comporte des recherches en rapport avec les dossiers auxquels peuvent s'ajouter des entrevues avec les clients ou des visites à la Cour. Les avocats des bureaux d'aide juridique de Magog, Coaticook, Asbestos et Sherbrooke (section civile, criminelle et jeunesse) ont participé activement à ce volet du programme clinique. Dix étudiants ont travaillé dans ces différents bureaux en 1990-1991.

Information juridique auprès des automobilistes (CIPAE)

Ce service d'information est relié au Centre d'Inspection et de Prévention Automobile de l'Estrie (CIPAE). Sous la supervision d'un avocat de l'aide juridique, les étudiants (2) reçoivent les automobilistes référés par le Centre et les informent de leurs droits, notamment en matière de consommation.

Programme-étudiant – été 1990

Durant l'été 1990, deux étudiants de la Faculté de Droit de l'Université de Sherbrooke parrainés par le Centre communautaire juridique de l'Estrie ont travaillé pendant douze semaines, notamment à la mise à jour des différents textes législatifs et réglementaires publiés dans le «Recueil de Législation Sociale» ainsi qu'à la mise à jour de la jurisprudence et de la doctrine de certains textes annotés qui sont publiés dans ce recueil. De plus, un étudiant a travaillé en recherche dans différents dossiers.

Bureau d'Asbestos

Séances d'information et conférences

Les avocat(e)s du bureau d'Asbestos ont donné plusieurs séances d'information et conférences au cours de l'année 1990-1991, notamment:

— aux employés du Foyer de Richmond, à Richmond, sur le partage du patrimoine familial.

— au Centre des femmes de Valcourt, sur le partage du patrimoine familial.

— au groupe Féminart de Bromptonville, sur le partage du patrimoine familial.

— au Centre des Femmes de Val St-François, à Windsor, sur le partage du patrimoine familial.

— à l'Escadron C d'Asbestos, sur les régimes de protection et le mandat en cas d'inaptitude.

— au groupe «Le Rucher de la Fourmillière» (3e âge), à Wotton, sur les régimes de protection et le mandat en cas d'inaptitude.

— à l'AFEAS St-Isaac d'Asbestos, sur le partage du patrimoine familial.

— à des intervenantes du Centre pour femmes «La Passerelle», à Weedon, sur le partage du patrimoine familial.

— au Club de l'Age d'Or de St-Georges-de-Windsor, sur les régimes de protection et le mandat en cas d'inaptitude et sur le partage du patrimoine familial.

— à l'AFEAS St-Barnabé d'Asbestos sur le mandat en cas d'inaptitude.

— au Cercle des Fermières d'Asbestos sur le mandat en cas d'inaptitude, la Curatelle publique et la TPS.

Personnes-ressources auprès d'organismes

Les avocat(e)s du bureau d'Asbestos ont agi comme personnes-ressources en 1990-1991 auprès des organismes suivants:

— auprès du CLSC La Chaumière.

— auprès du CLSC Val St-François.

— auprès du Centre d'information en consommation, organisme voué à la formation et l'éducation en matière de consommation et de budget familial.

— auprès de la MABOB (Maison de l'Action Bénévole de l'Or Blanc.)

Membres de conseil d'administration et d'organismes

— présidente du conseil d'administration du Club de Placement de l'Or Blanc Inc., organisme sans but lucratif voué à l'insertion ou à la réinsertion au marché du travail des personnes sans emploi.

— secrétaire du conseil d'administration du Service Budgétaire Populaire, organisme voué à l'éducation en matière de consommation et de crédit.

— responsable du Comité d'action contre la violence et les abus sexuels vécus par les femmes et les enfants dans la MRC du Val St-François.

— membre du comité de la Maison de l'Action Bénévole de l'Or Blanc (MABOB).

Autres activités

Les avocat(e)s du bureau d'Asbestos ont participé aux activités suivantes au cours de l'année 1990-1991:

— membre du Comité de formation de l'Association des Jeunes Juristes du district de St-François.

— chargée de cours à la Faculté de Droit de l'Université de Sherbrooke pour le cours «Initiation à la recherche et à la commmunication» donné aux étudiants de 1ère année en Baccalauréat en droit.

— chargée de cours à la Faculté des Sciences Appliquées pour le cours «Droit de l'ingénieur» aux étudiants de Génie.

— supervision d'un étudiant dans le cadre du programme «Activité Clinique de la Faculté de Droit de l'Université de Sherbrooke».

— chroniques juridiques bi-hebdomadaires à la radio CJAN d'Asbestos en droit matrimonial, social et civil.

Bureau de Coaticook

Séances d'information et conférences

Une avocate du bureau de Coaticcok a donné les séances d'information suivantes en 1990-1991;

— au Centre de Jour de Coaticook, une séance traitant des successions et du partage du patrimoine familial.

— au Centre de Jour de Coaticook, une séance d'information sur le mandat en cas d'inaptitude, la Curatelle publique et le patrimoine familial.

Personnes-ressources auprès d'organismes

Les avocat(e)s du bureau de Coaticook ont agi, en 1990-1991, comme personnes-ressources auprès des organismes suivants:

— auprès du CLSC Albert-Samson.

— auprès de la Garderie de Coaticook.

— auprès de la Fédération d'Associations pour la Protection de l'Environnement.

— auprès de la Coopérative Funéraire de Coaticook.

— auprès du Club Aramis de Coaticook.

— auprès de la Corporation Touristique Régionale de Coaticook.

— auprès de la Maison des Jeunes de Coaticook.

— auprès du Comité d'aide aux personnes âgées mis sur pied pour le CLSC Albert-Samson.

— auprès de l'Association de Santé Mentale de Coaticook.

Autres activités

Les avocat(e)s du bureau de Coaticook ont participé, au cours de l'année 1990-1991, aux autres activités suivantes:

— comité d'action sur la violence de la MRC de Coaticook.

— rédaction de cinq (5) articles d'information pour le Centre d'action bénévole de Coaticook portant sur le renouvellement de bail, le mandat en cas d'inaptitude, la consommation, le patrimoine familial et le droit des successions.

— supervision de deux étudiants en droit dans le cadre du programme clinique.

— participation au Comité de Concertation en gestion des ressources humaines de l'aide juridique en Estrie.

— mise à jour continue de tous les règlements adoptés en vertu des lois québécoises.

— mise à jour continue pour tous les bureaux de la région de la Loi et du Règlement sur la Sécurité du Revenu.

— réunion d'information à l'école Gendreau de Coaticook sur les buts et objets d'une incorporation, sur la responsabilité des membres, etc.

— publication d'un article dans le journal Le Progrès de Coaticook et diffusion à la télévision communautaire d'un avis sur la question de la prestation parentale en matière d'assurance-chômage.

Dossiers spéciaux

— dossier plaidé en Cour d'Appel du Québec sur la notion de déchéance d'autorité parentale. Cet arrêt de la Cour d'Appel a confirmé le jugement de première instance et fait maintenant jurisprudence.

— dossier en Cour d'Appel du Québec en matière de clause restrictive relativement à un emploi.

Bureau de Lac-Mégantic

Séances d'information et conférences

Les avocat(e)s du bureau de Lac-Mégantic ont donné une séance d'information aux élèves du niveau secondaire de la Polyvalente Montignac sur le système judiciaire et à des jeunes du projet A.O.T. (jeunes décrocheurs) sur les différentes lois à caractère social.

Personnes-ressources auprès d'organismes

Les avocat(e)s du bureau de Lac-Mégantic ont agi comme personnes-ressources auprès des organismes suivants:

— auprès de la Table de Concertation en santé mentale de la MRC du Granit.

— auprès de la Table de Concertation «réalité jeunesse» de la MRC du Granit.

— auprès du Comité d'action du Conseil régional de la Santé et des services sociaux de l'Estrie contre la violence et les abus sexuels vécus par les femmes et les enfants.

— auprès de la Bouée Régionale de Lac-Mégantic (maison d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence).

Membres de conseils d'administration

Une avocate du bureau de Lac-Mégantic est membre du conseil d'administration de la maison d'hébergement pour femmes et enfants La Bouée de Lac-Mégantic. De plus, elle est vice-présidente du conseil d'administration du Centre Hospitalier de Lac-Mégantic.

Autres activités

— Un avocat du bureau de Lac-Mégantic s'est impliqué activement dans le dossier de la bibliothèque du Barreau (Palais de Justice de Lac-Mégantic).

— Un avocat du bureau a agi comme porte-parole des avocats de Lac-Mégantic quant au bon fonctionnement de la Chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec.

Dossiers spéciaux

— un avocat du bureau de Lac-Mégantic a réussi avec succès à faire reconnaître devant la CAS le syndrome cérébral chronique sans atteinte physique ou neurologique, et ce, suite à un accident d'automobile.

— un avocat du bureau de Lac-Mégantic a réussi à plaider avec succès, qu'en matière d'accidents de travail, le statut de travailleur doit s'établir au moment de la survenance de la lésion et non lors de l'aggravation.

Bureau de Thetford-Mines

Séances d'information et conférences

Les avocat(e)s du bureau de Thetford-Mines ont donné, au cours de l'année 1990-1991, des séances d'information ou conférences, notamment:

— auprès du Cercle des Fermières de Pontbriand sur les testaments et successions.

— auprès du Cercle des Fermières de Coleraine sur le mandat en cas d'inaptitude.

— auprès des Fermières de Pontbriand sur les nouvelles dispositions de la curatelle et du mandat en cas d'inaptitude.

— auprès du Centre de référence pour femmes à Thetford-Mines en droit matrimonial pour les femmes qui vivent ou ont vécu des procédures matrimoniales.

— auprès du Club d'Age d'Or de St-Noël sur le mandat en cas d'inaptitude et sur la curatelle, le patrimoine familial et les successions.

— auprès du Club d'Age d'Or de Black Lake sur le mandat en cas d'inaptitude, testaments et les successions.

— auprès des membres du conseil d'administration de l'Hôpital Général et des deux centres d'accueil sur le projet de loi sur la réforme de la Loi sur la santé.

Personnes-ressources auprès d'organismes

Les avocat(e) du bureau de Thetford-Mines ont agi comme personnes-ressources auprès des organismes suivants:

— auprès du Barreau d'Arthabaska quant à la rédaction des règlements.

— auprès du Centre Jeunesse La Traversée 12-18 ans Inc., centre de jeunesse à Bernierville.

— auprès du Centre de référence pour femmes de la région de l'Amiante, organisme référant des femmes en difficulté aux ressources de notre milieu.

— auprès de la Gîtée Inc., maison d'hébergement pour femmes victimes de violence.

— auprès du Club de recherche d'emploi de Thetford-Mines. Cette corporation voit à donner des cours de formation et d'intégration au marché du travail.

— auprès de la Clé des Bois Inc., organisme de loisirs pour tous âges de la municipalité de Bernierville.

— auprès de CATTARA, regroupement d'accidentés du travail.

— auprès de l'Association des familles d'accueil, pour moins de 18 ans, secteur Amiante.

— auprès du Regroupement des organismes orienteurs de la province de Québec (organismes faisant effectuer des travaux communautaires pour les moins de 18 ans). Il s'agissait d'une réunion concernant l'incorporation au niveau provincial de ces organismes.

— auprès de la Table de concertation sur la violence conjugale dans le but de préparer un dépliant sur les ressources régionales en matière de violence conjugale.

— auprès du Centre communautaire Marie-Agnès Desrosiers dans le cadre d'une restructuration juridique.

— auprès de l'Association des locataires de Thetford-Mines concernant des cas problèmes.

— auprès de l'Association pour la défense des droits sociaux de Thetford-Mines qui est un organisme voué à la défense des droits sociaux et à l'application des lois sociales et plus particulièrement de la Loi sur la sécurité du revenu.

Membres de conseils d'administration

Les avocat(e)s du bureau de Thetford-Mines ont agi, au cours de l'année 1990-1991, comme membres de conseils d'administration, notamment:

— un avocat est président du conseil d'administration du Collège de la Région de l'Amiante et vice-président du conseil exécutif de ce même établissement.

— une avocate est présidente de la corporation La Gîtée Inc., maison d'hébergement pour femmes victimes de violence, à Thetford Mines.

— une avocate est trésorière du Barreau d'Arthabaska, regroupant les districts de Drummond, Arthabaska et Frontenac.

— un avocat est membre du conseil d'administration de l'Hôpital Général de l'Amiante de Thetford-Mines: le conseil d'administration s'occupe aussi de l'Hôpital St-Joseph, hôpital pour malades chroniques et accorde un intérêt particulier à la situation des personnes âgées dans la région.

— un avocat est président du conseil d'administration de l'organisme «Travaux communautaires jeunesse amiante Inc.» Cette compagnie à but non lucratif est l'organisme désigné par la Loi sur les jeunes contrevenants pour faire effectuer des travaux communautaires aux jeunes de moins de 18 ans.

— un avocat est président de l'organisme à but non lucratif qui se nomme «D'Hommes à Hommes Inc.» Cet organisme a été fondé pour offrir un service de thérapie de groupe aux conjoints qui ont des problèmes de violence familiale afin de leur permettre de mettre fin à cette agressivité.

— un avocat fait partie du comité d'éthique de l'Hôpital Général de la région de l'amiante. Ce comité étant formé pour étudier les cas problèmes qui se soulèvent au niveau de l'hôpital.

Autres activités

Les avocat(e)s du bureau de Thetford-Mines ont eu, au cours de l'année 1990-1991, les activités suivantes:

— enregistrement d'émissions d'information au Réseau des Appalaches (CKLD-Thetford-Mines) sur les sujets suivants:

  — Aide juridique

  — Séparation et divorce

  — Loi sur la protection de la jeunesse

  — Patrimoine familial

  — Tribunaux civils

  — La Curatelle publique et privée

  — Le tuteur, le curateur et l'exécuteur testamentaire

  — Le mandat en cas d'inaptitude

  — Le pardon judiciaire et le dossier judiciaire

  — Le système judiciaire

— L'officier de probation

— Les prises de sang (facultés affaiblies)

— Les chèques sans provision

— Protection contre les fouilles abusives

— L'indemnisation des victimes d'actes criminels

— Loi sur les normes du travail

— une avocate du bureau a fait partie du Comité de la Commission des services juridiques portant sur le projet de loi 125, notamment sur les priorités et les hypothèques.

— une avocate du bureau a participé activement aux travaux d'un comité d'arbitrage du Barreau d'Arthabaska.

— trois avocats du bureau ont donné de l'information juridique aux étudiants du Cégep de Thetford-Mines.

Bureau de Magog

Séances d'information et conférences

Les avocats du bureau de Magog, dans le cadre d'un projet spécial, ont donné, au cours de l'année 1990-1991, des séances d'information, notamment:

— auprès du Forum citoyen âgé de Montréal sur le partage du patrimoine familial.

— auprès du Regroupement de citoyens de Coaticook sur le partage du patrimoine familial.

— auprès de l'Age d'Or Ste-Catherine de Hatley sur le partage du patrimoine familial.

— auprès du Regroupement de citoyens de Stanstead sur la Loi sur le curateur public.

— auprès de l'AFEAS d'Eastman sur la Loi sur le curateur public et le patrimoine familial.

— auprès de l'Entraide Côte-des-Neiges sur la Loi sur le curateur public et le testament.

— auprès de la Coopérative du 3ième Age sur la Loi sur le curateur public et le testament.

— à la Place Vermeil de Montréal sur la Loi sur le curateur public.

— auprès de l'Age d'Or Ville Mont-Royal sur la Loi sur le curateur public.

— auprès de l'AQDR St-Hubert sur les préarrangements funéraires.

— auprès de la Résidence St-Patrice sur la Loi sur le curateur public.

— auprès de l'AQDR Deux-Montagnes sur le patrimoine familial.

— auprès de l'AQDR Deux-Montagnes sur la Loi sur le curateur public.

— auprès de l'Age d'Or de Fitchbay sur la Loi sur le patrimoine familial.

— auprès de l'AQDR St-Jean Port-Joli sur le testament et le patrimoine familial.

— auprès de l'AQDR St-Jean Port-Joli sur la Loi sur le curateur public.

— auprès de l'AQDR St-Jean Port-Joli sur les préarrangements funéraires.

— auprès de l'AQDR St-Jean Port-Joli sur «Que faire en cas de décès».

— auprès de l'Age d'Or de Sept-Iles sur le curateur public et le testament biologique.

— auprès de l'Age d'Or de Sept-Iles sur la Loi sur le patrimoine familial.

— auprès de l'Age d'Or de Sept-Iles sur «Que faire en cas de décès».

— auprès du CLSC de Magog sur la Loi sur le curateur public.

— auprès du CLSC de Hull sur la Loi sur le curateur public.

— auprès de la Société d'Alzeimer de Hull et de Sherbrooke sur la Loi sur le curateur public.

— lors du colloque «Vieillir sans violence» sur les consommateurs âgés et l'obligation de prudence.

— lors du colloque régional des officiers municipaux de la région 03 sur la Loi sur le curateur public.

— à la Cafétéria Rayon de Soleil et à la Société Alzeimer de Magog sur la Loi sur le curateur public.

— auprès de l'Age d'Or de Lennoxville sur la Loi sur le curateur public.

— auprès du Regroupement de Jeunes Gardiens d'Enfants sur les droits et obligations d'un gardien d'enfants.

Personnes-ressources auprès d'organismes

Les avocats du bureau de Magog ont agi, au cours de l'année 1990-1991, comme personnes-ressources, notamment:

— auprès de la Commission des services juridiques pour la préparation et la rédaction du mandat en cas d'inaptitude.

— auprès de la Curatelle publique comme personne-ressource afin d'informer les regroupements d'individus voulant avoir de l'information sur la nouvelle Loi sur le curateur public.

— auprès de l'AQDR Memphrémagog afin d'étudier certains points du projet de loi 120, soit la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives. Les thèmes étudiés étaient les allocations directes, l'impôt service, le ticket orienteur et les orientations vers des services communautaires de soins et services à domicile.

— auprès des permanents et stagiaires de l'ACEF de l'Estrie pour des conseils d'ordre juridique et stratégique quant aux dossiers de consommateurs dont ils étaient chargés (ex. vacances à temps partagé).

— auprès de la Corporation de la Bibliothèque Memphrémagog qui a été en partie municipalisée.

— auprès du Club 229 Inc. qui est le nom officiel d'un regroupement des alcooliques anonymes, de toxicomanes et de joueurs invétérés.

— auprès du Conseil canadien des aveugles, section Magog.

— auprès du CLSC Alfred-Desrochers.

Membres de conseils d'administration

Les avocats du bureau de Magog ont agi comme membres de conseils d'administration notamment:

— un avocat est président du conseil d'administration du Transport des Alentours qui est un organisme de transport pour handicapés desservant présentement 10 municipalités sur les 23 que compte la MRC Memphrémagog.

— un avocat est membre d'un comité spécial du R.U.T.A. qui est le regroupement des usagers du transport adapté; ce comité regroupe sur une base régionale et à titre de projet pilote un représentant de chacun des transports adaptés de l'Estrie, un représentant du ministère des Transports, un représentant du ministère des Affaires sociales, un représentant du CRSSSE, le représentant de l'Office des personnes handicapées du Québec et un représentant des municipalités.

— un avocat est membre d'un comité restreint visant à proposer une étude spéciale sur la concertation et l'harmonisation du transport adapté et du transport institutionnel dans la région et pouvant être adapté au reste du Québec.

— un avocat est vice-président du conseil d'administration de l'ACEF de l'Estrie et membre de l'exécutif.

— un avocat est membre du conseil d'administration de l'AQDR Memphrémagog – Association québécoise de défense des droits des retraités(es) et des pré-retraités(es).

— un avocat a participé à la création de l'AQDR Sherbrooke – Association québécoise de défense des droits des retraités(es) et des pré-retraités(es) de Sherbrooke et est chargé de l'accréditation auprès de l'AQDR provinciale.

Autres activités

Les avocats du bureau de Magog ont participé, au cours de l'année 1990-1991, aux activités suivantes:

— un avocat a participé à l'Université de «British Columbia» au symposium sur «le droit et les services légaux offerts à la population vieillissante». Cet avocat a fait, au bénéfice des participants, l'étude des documents «substantive issues of law and legal services for an aging population» contenue dans le volume «Law and legal services for an aging population».

— un avocat du bureau de Magog a préparé et animé un atelier lors du congrès de l'aide juridique. L'atelier avait pour thème «Le droit et les aînés».

— un avocat du bureau de Magog a préparé et participé à la conférence de presse tenue par la Commission des services juridiques sur le mandat en cas d'inaptitude.

— un avocat du bureau de Magog a participé à une émission de CKCN à Sept-Iles sur l'implication de l'aide juridique et les personnes âgées, à une émission télévision de Radio-Canada-Sept-Iles sur l'aide juridique et le droit des personnes âgées.

— un avocat du bureau de Magog a donné une session de formation de base de la Commission des services juridiques portant sur la Sécurité du revenu.

— un avocat du bureau de Magog a participé activement aux travaux du comité régional sur les ressources humaines.

— un avocat du bureau de Magog a participé activement aux activités du groupe de travail provincial des avocats de l'aide juridique en droit administratif.

— un avocat a assisté des étudiants de la faculté de droit qui participaient au concours de plaidoirie Laskin.

— un avocat du bureau de Magog a travaillé sur le dossier des critères d'admissibilité à l'aide juridique.

— un avocat du bureau de Magog a travaillé sur le dossier des cultes et des problèmes que ce phénomène soulève pour les consommateurs.

— deux avocats ont travaillé activement dans le dossier du maintien du greffe de la Cour du Québec à Magog.

— un avocat est membre du groupe de travail sur la protection du Lac Memphrémagog regroupant des représentants du Québec et du Vermont.

Dossiers spéciaux

— un avocat du bureau de Magog, dans un dossier de garde d'enfant, a plaidé une notion nouvelle en droit familial qu'est le syndrome de l'aliénation parentale.

— un avocat du bureau a porté en appel une décision de la Cour Supérieure qui considère que la question de la validité du consentement à la démission d'une travailleuse est de juridiction exclusive de l'arbitre des griefs.

Publications

— un avocat du bureau de Magog a rédigé un article sur le «consommateur âgé». Cet article a été publié dans «Vieillir sans violence» publié aux Presses de l'Université du Québec 1990.

— un avocat du bureau a rédigé un texte explicatif de la Loi sur le curateur public au bénéfice des membres du Barreau de St-François.

Bureau de Sherbrooke (Section criminelle)

Séances d'information et conférences

Les avocats du bureau de Sherbrooke (section criminelle) ont donné, au cours de l'année 1990-1991, des séances d'information et des conférences:

— auprès d'étudiants du Collège Champlain sur «les risques inhérents à l'énergie nucléaire».

— auprès des étudiants du Collège Notre-Dame sur les exportations canadiennes de technologie nucléaire et la course aux armements.

— auprès des participants d'une Table ronde de l'environnement de la région 04 (Trois-Rivières) sur les problèmes de santé à proximité des réacteurs nucléaires canadiens.

Personnes-ressources

Les avocats du bureau de Sherbrooke (section criminelle) ont agi, au cours de l'année 1990-1991, comme personnes-ressources, notamment:

— auprès du Forum Select-trie, un regroupement régional d'une trentaine d'organismes bénévoles oeuvrant dans le domaine de l'environnement mis sur pied pour exercer des pressions sur la ville de Sherbrooke pour qu'elle adopte dans les meilleurs délais la cueillette sélective des déchets.

— auprès du Groupe de recherche environnemental Memphrémagog (G.R.E.M.). Il s'agit d'un nouvel organisme bénévole voué à la protection du lac Memphrémagog.

— lors des audiences publiques de la Commission de contrôle de l'énergie atomique du Canada (C.C.E.A.) sur le renouvellement du permis d'opération du réacteur nucléaire Gentilly II, tenues à St-Grégoire de Bécancour.

Membres de conseils d'administration

Les avocats du bureau de Sherbrooke (section criminelle) ont agi comme membres de conseils d'administration:

— auprès de la Coalition pour la surveillance du nucléaire – COSUN.

— auprès de la campagne contre l'expansion du nucléaire – CEN.

— auprès de l'organisme «Les juristes pour la paix et la sécurité – JPS». Cet organisme regroupe au Québec une centaine d'avocats et au Canada 800 avocats en tant que «Lawyers for Social Responsibility».

— auprès du conseil d'administration du Service d'aide aux prisonniers de Sherbrooke (SAPS).

— un avocat est membre du Comité de formation permanente du Barreau de St-François.

— un avocat est membre du Comité du Barreau de St-François sur la chambre criminelle, Cour du Québec.

— un avocat est membre du Comité du Barreau de St-François concernant les mandats d'aide juridique.

— un avocat est membre du Comité consultatif de la formation permanente du Barreau du Québec.

— un avocat est membre du Comité en droit criminel du Barreau du Québec.

Autres activités

Les avocats du bureau de Sherbrooke (section criminelle) ont connu, au cours de l'année 1990-1991, les autres activités suivantes:

— un avocat a préparé et co-animé l'atelier «Contre-expertises en droit pénal» au dernier congrès annuel de l'aide juridique tenu à Montréal.

— un avocat a dirigé un étudiant de troisième année de la faculté de droit dans les travaux pratiques au bureau criminel et à la Cour.

— un avocat a dirigé quatre étudiants de deuxième année de la faculté de droit dans les travaux pratiques de procès simulé en droit pénal.

— un avocat a donné une entrevue lors de l'émission spéciale de «Première ligne» à Radio-Québec consacrée à l'implication des groupes de citoyens dans la protection de l'environnement.

— un avocat au bureau a assisté, à titre de co-auteur, au lancement du livre «David contre le Goliath nucléaire – Victoire environnementale en Estrie» qui est le récit de la campagne menée en 1988 par 25,000 citoyens de l'Estrie regroupés dans une coalition large: la Coalition CHUS pour empêcher l'installation d'un réacteur nucléaire au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

— un avocat a préparé le contenu des cours en droit criminel pour le congrès du Barreau 1991 (recherche de conférences et de conférenciers).

— un avocat est chargé de cours sur la preuve pénale pour la 3e année du baccalauréat à l'Université de Sherbrooke.

— un avocat a agi comme moniteur de procès simulé en droit criminel.

— un avocat a agi comme professeur en droit criminel à l'Ecole du Barreau de l'Université de Sherbrooke.

Dossiers spéciaux

Les avocats du bureau de Sherbrooke (section criminelle) ont travaillé, au cours de l'année 1990-1991, sur les dossiers spéciaux suivants:

— dossier les «Enfants de l'Arc-en-ciel». Ce dossier comprenait des accusations relativement à des adoptions illégales. La cliente a été acquittée des accusations de fraude et seulement 2 chefs d'accusation sur 113 ont été retenus en matière d'adoption. Il va sans dire que ce dossier a eu un impact important au Québec. Plusieurs publications en matière d'adoption ont fait mention de l'impact qu'a eu ce dossier sur la modification de la loi en matière d'adoption. Dernièrement, la revue Maîtres a reconnu que l'enquête sur les «Enfants de l'Arc-en-Ciel» a mis à jour la léthargie des fonctionnaires du Secrétariat à l'adoption et a précipité l'avènement de la nouvelle loi sur l'adoption. Egalement, le Protecteur du citoyen et le Procureur général ont dû intervenir afin que le Secrétariat à l'adoption prenne ses responsabilités.

— un avocat du bureau a inscrit en appel un dossier qui soulève le problème important de savoir si le juge de paix présidant à l'enquête préliminaire possède la juridiction pour octroyer un remède lors de la violation d'un droit garanti par la Charte.

— un avocat du bureau a préparé deux dossiers importants en matière d'abus sexuels sur des enfants.

Bureau de Sherbrooke (Section civile et jeunesse)

Séances d'information et conférences

Les avocat(e)s du bureau de Sherbrooke (section civile et jeunesse) ont donné, au cours de l'année 1990-1991, des séances d'information et des conférences:

— conférence sur la Loi sur le patrimoine familial auprès du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec.

— conférence à une classe d'étudiants du Cégep de Sherbrooke sur la Loi 146.

— un avocat a donné 7 séances d'information concernant la Loi sur les jeunes contrevenants aux écoles suivantes: Polyvalente Le Triolet, Polyvalente Le Tournesol et le Mont Notre-Dame.

— un avocat a participé à une Table ronde sur la drogue avec des écoliers de l'Ecole primaire Coeur-Immaculé.

— au Cercle des Fermières d'Asbestos et aux Dames Colombiennes et Chevaliers de Colomb sur le partage du patrimoine familial.

— au Centre Travail-Québec d'Asbestos en droit matrimonial et sur l'aide sociale.

— au groupe Les Coopérants de Richmond sur le partage du patrimoine familial.

— à l'Escadron C. d'Asbestos sur le partage du patrimoine familial.

— à l'Association équestre de l'Or Blanc sur les servitudes.

— un avocat a donné une séance d'information au Centre St-Michel. Les sujets abordés étaient les suivants: assurance-chômage, normes du travail, accident du travail, charte des droits et libertés, droit du travail.

— un avocat a donné deux séances d'information à la Polyvalente d'East-Angus. Ces séances portaient sur l'union de fait.

— un avocat a donné une séance d'information sur le partage du patrimoine familial aux membres de la Coopérative Funéraire de Sherbrooke.

— un avocat a traité, lors d'une conférence, du problème de la pauvreté des femmes suite à un divorce ou une séparation.

— une avocate du bureau a donné 31 séances d'information à des jeunes sur la Loi sur les jeunes contrevenants aux écoles Le Tournesol (Windsor), Montcalm (Sherbrooke), Mont Notre-Dame (Sherbrooke), le Triolet (Sherbrooke), au Séminaire de Sherbrooke et la Maison des Jeunes de Waterville.

— une avocate a donné des séances d'information à des jeunes sur la Loi sur les normes du travail, CSST, Régie du logement, etc. au Séminaire de Sherbrooke et à l'Atelier de travail (projet gouvernemental).

— un avocat du bureau a donné des séances d'information au Centre des Femmes de Sherbrooke sur l'accessibilité à l'aide juridique.

— à l'AFEAS St-Jean-de-Brébeuf de Sherbrooke sur le testament biologique et la nouvelle Loi sur la curatelle et la procuration.

— à l'AFEA Marie-Médiatrice de Sherbrooke sur le testament biologique, la nouvelle Loi sur la curatelle et la procuration.

— au Café rencontre de St-Gérard sur le testament et le curateur.

— à l'AFEAS St-Jean-Baptiste de Sherbrooke sur le mandat en cas d'inaptitude.

— aux Clubs de l'Age d'Or de Sherbrooke, Fleurimont et Bromptonville et à l'Association des retraités des enseignants du Québec sur le mandat en cas d'inaptitude.

— à l'Association des accidentés cérébraux vasculaires et des traumatisés crâniens sur les régimes de protection et la curatelle.

— un avocat du bureau a donné des conférences sur la responsabilité des administrateurs des corporations sans but lucratif au CLSC Gaston-Lessard, au CRSSS de Sherbrooke et au Centre bénévolat de Valcourt.

Personnes-ressources auprès d'organismes

Les avocat(e)s du bureau de Sherbooke (section civile et jeunesse) ont agi, au cours de l'année 1990-1991, comme personnes-ressources notamment:

— auprès du CLSC Gaston-Lessard et Soc de Sherbrooke.

— auprès de La Méridienne de Weedon (Maison pour femmes vivant des difficultés de couple.

— auprès de La Passerelle de Weedon, organisme venant en aide aux femmes en difficulté.

— auprès du SANC (immigrants).

— auprès de la Coalition des Travailleurs de rue.

— auprès des Centres hospitaliers, CLSC. En effet, un avocat est très impliqué professionnellement auprès des personnes psychiatrisées (requête pour examen clinique psychiatrique et, souvent, il est consulté par les travailleurs sociaux des CLSC de la région, par les Centres hospitaliers de la ville de Sherbrooke ainsi que les organismes communautaires étant donné qu'il participe à deux comités du CRSSS. De plus, il est également consulté pour des problèmes concernant les personnes âgées devenues incapables et les personnes handicapées.

— auprès du CLSC La Chaumière.

— auprès du CLSC du Val St-François.

— auprès de la Garderie La Rencontre des Bouts de Choux.

— auprès de l'unité Domrémy d'Asbestos.

— auprès de la Coopérative d'alimentation des consommateurs de Johnson.

— auprès des Amis de la Musique et du Centre d'Art de Richmond.

— auprès du Bureau régional de l'Office de protection du consommateur.

— auprès du Service Budgétaire Populaire.

— auprès de l'ACEF de l'Estrie.

— auprès de CIPAE (Protection des automobilistes).

— auprès de la Coopérative de services à domicile.

— auprès de la Cordée (centre de jour).

— auprès de Moisson Estrie.

— auprès de l'Escale de l'Estrie.

— auprès de la Grande Table.

— auprès de la Maison de l'Espérance.

— auprès de la Ligue de la protection de l'enfance.

— auprès du Bureau de référence et d'intervention jeunesse de l'Estrie.

— auprès de l'Association de Sherbrooke pour l'intégration sociale Inc.

Membres de conseils d'administration

Les avocat(e)s du bureau de Sherbrooke (section civile et jeunesse) ont agi, au cours de l'année 1990-1991, comme membres de conseils d'administration suivants:

— un avocat est membre du Centre Hospitalier Universitaire de Sherbrooke et agit à titre de président.

— un avocat est membre du conseil d'administration de la Corporation du Centre Hospitalier Universitaire de Sherbrooke.

— un avocat est membre du conseil d'administration de la Fondation du Centre Hospitalier Universitaire de Sherbrooke.

— un avocat est membre du conseil d'administration du Parc Biomédical du Centre Hospitalier Universitaire de Sherbrooke.

— un avocat est membre du conseil d'administration du Séminaire Salésien à titre de président et il est aussi membre de la Fondation du Séminaire Salésien.

— une avocate est présidente du conseil d'administration de la Société Canadienne du Cancer pour la région de l'Estrie. Cette avocate a travaillé très activement à la campagne de financement régional et a innové au niveau du Québec dans les méthodes de financement de la Société Canadienne du Cancer.

— une avocate du bureau est membre du Centre de réadaptation de l'Estrie Inc. et agit à titre de secrétaire.

— un avocat du bureau est membre du conseil d'administration du Seuil de l'Estrie et agit à titre de secrétaire. Cet organisme s'occupe des problèmes vécus par des hommes aux prises avec des situations de violence.

— un avocat du bureau est membre du conseil d'administration du Relais St-François et agit à titre de vice-président. Le Relais St-François est un centre d'accueil pour jeunes.

— un avocat du bureau est membre et président de la conférence des CLSC de l'Estrie.

— un avocat du bureau est membre du conseil d'administration de la Coopérative d'alimentation des consommateurs du CLSC La Chaumière.

— un avocat du bureau est membre du Bureau de référence et d'intervention jeunesse Estrie «Le Pont-Brije». Cet organisme s'occupe de la gérance de mesure dite alternative à la judiciarisation pour la clientèle des 12 à 18 ans (travaux communautaires et compensatoires).

— un avocat est membre et président du conseil d'administration de Spot-Jeunesse de Sherbrooke. Cet organisme a pour but principal de procurer aux jeunes de 11 à 18 ans des quartiers défavorisés un lieu de rencontre afin de promouvoir leur développement et également un lieu de prévention de la délinquance.

— un avocat du bureau a agi comme membre du conseil d'administration du YMCA de Sherbrooke.

— une avocate du bureau a agi comme membre du conseil d'administration de Sentier Massawippi Trail.

— une avocate du bureau est membre de l'exécutif du Barreau de St-François.

— un avocat du bureau est membre et président du conseil d'administration de la Base de Plein Air Jouvence.

Autres activités

— un avocat a participé à l'émission «Justice pour Tous» sur les arrangements préalables de services funéraires (rédaction du scénario et enregistrement).

— un avocat a participé à un panel organisé par l'ACEF de l'Estrie sur la consommation.

— un avocat a participé à un panel sur les aspects juridiques des religions et sectes au CLSC de Coaticook.

— un avocat a participé à une rencontre de l'Association de Sherbrooke pour l'intégration sociale Inc. sur l'intégration scolaire.

— un avocat a participé à une session de formation à CIPAE pour les étudiants du programme clinique.

— un avocat a participé à une session de formation à l'ACEF pour les participants au programme clinique.

— un avocat a participé à l'émission télévisée de «Consommaide» sur la faillite.

— un avocat a joué le rôle de juge dans le cadre du concours de plaidoirie Bora Laskin.

— une avocate a participé à une émission de Câble-Estrie sur le patrimoine familial.

— une avocate est membre du comité sur la violence faite aux femmes. Ce comité a pour but de favoriser la collaboration et la concertation des différents groupes oeuvrant autour de la violence conjugale. Il s'agit plus particulièrement de discuter de la prévention du dépistage, de la sensibilisation du public, de l'intervention

possible en situation de crise, de l'hébergement et de la formation des différents intervenants.

— plusieurs avocat(e)s du bureau ont participé activement au programme de stages cliniques de la faculté de droit.

— une avocate est membre du comité d'aide aux victimes d'agression sexuelle et leur accompagnement lors du processus judiciaire.

— une avocate est membre du Comité famille du Barreau de St-François.

— une avocate est membre du Comité Jeunesse du Barreau de St-François.

— un avocat du bureau a participé aux activités du Comité sur les jeunes en difficulté au CRSSS. Ce comité est formé d'intervenants du réseau jeunesse dans les milieux scolaires, judiciaires, policiers, sociaux ou autres. Une table de concertation a été formée ayant pour but de permettre et de favoriser la communication entre les intervenants afin d'offrir un meilleur service aux jeunes en difficulté de la région et de pallier aux carences dans certains secteurs.

— un avocat du bureau a participé activement aux travaux du Comité tripartite sur l'article 10 de la Loi sur la protection de la jeunesse. Ce comité tripartite est composé de représentants de la Commission de la protection des droits de la jeunesse, de l'Association des centres d'accueil du Québec et de la Commission des services juridiques. Les objectifs du groupe sont de deux ordres:

1) s'entendre sur une interprétation commune de l'article 10.

2) élaborer un guide à l'intention des centres de réadaptation qui reprendrait les éléments d'interprétation de l'article 10 et proposerait des balises devant garantir le respect des droits des jeunes dans l'application de mesures disciplinaires.

— un avocat du bureau a participé activement aux travaux du Groupe de travail (M.S.S.S. – M.J.Q.) sur l'évaluation de la Loi sur la protection de la jeunesse. En effet, suite à la création par le gouvernement du Québec d'un groupe de travail pour étudier le régime de protection de la jeunesse présidé par le juge Michel Jasmin et ayant pour mandat de faire un bilan de l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse, la Commission des services juridiques a accepté l'invitation du Groupe de travail sur l'évaluation de la Loi sur la protection de la jeunesse de lui transmettre ses commentaires touchant l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse quelque dix années après son entrée en vigueur.

— un avocat du bureau fait partie du Comité Jeunesse de l'aide juridique. Ce comité est formé des avocats et avocates du réseau d'aide juridique qui oeuvrent à plein temps devant la Cour du Québec, chambre de la jeunesse.

— un avocat du bureau a participé activement à l'organisation d'un souper-bénéfice et au financement des Maisons des Jeunes de Sherbrooke.

— un avocat du bureau a rédigé des chroniques juridiques bi-mensuelles dans le journal l'Etincelle de Windsor et a participé à des chroniques juridiques bi-hebdomadaires à la radio CJAN d'Asbestos.

— un avocat du bureau a participé à la formation des nouveaux stagiaires en Estrie et il a rédigé un document à cet effet.

— un avocat du bureau est membre d'un Comité visant la formation professionnelle dans le cadre de la réforme du Code Civil.

— un avocat du bureau est président du Comité de la formation permanente du Barreau de St-François et responsable de l'organisation de conférences portant notamment sur les incidences fiscales du partage du patrimoine familial, la T.P.S., les problèmes en matière d'interprétation des lois, le droit de l'environnement et le patrimoine familial.

— un avocat du bureau a rédigé un texte pour le Barreau du Québec à l'intention des étudiants de 4e année professionnelle (La Loi sur l'aide juridique et son application).

— un avocat du bureau a participé à l'enregistrement d'une entrevue avec une cliente fictive portant sur la récupération des pensions alimentaires ainsi que leur fixation. Cet enregistrement a été diffusé sur les ondes de Radio-Québec.

— deux avocats du bureau sont membres du groupe de travail de l'aide juridique en droit administratif.

— une avocate du bureau a participé à une émission radiophonique (CJRS). Le sujet traité était: un enfant majeur peut-il réclamer une pension alimentaire de ses parents?

— un avocat du bureau est responsable des étudiants oeuvrant à la clinique juridique de l'Université de Sherbrooke.

— un avocat a travaillé auprès du Comité d'action sur la violence de la MRC St-François de Weedon. Il s'agit d'un comité du conseil d'administration du CRSSS qui a pour but de mettre en place un plan d'action pour aider les personnes qui font face aux problèmes de violence familiale, en concertation avec les autres organismes du milieu.

— un avocat a travaillé auprès du Comité tripartite en santé mentale du CRSSS. Il s'agit d'un comité permanent du conseil d'administration du CRSSS dont le rôle est de présenter au conseil d'administration un plan d'organisation de service à la grandeur de toute la région pour les gens qui souffrent de maladie mentale.

— une avocate est membre du Comité de la chambre de la famille du Barreau du district de St-François. Elle est présidente de ce comité. Celui-ci est formé de cinq avocats. Ce comité se penche sur différents problèmes reliés à la pratique du droit familial.

— une avocate est membre du Comité de liaison à la Cour Supérieure, chambre de la famille. Ce comité implique les membres du Comité de la famille, un juge de la Cour Supérieure et des représentants du Centre des services sociaux de l'Estrie. Ce comité se préoccupe des situations relevant de la Cour Supérieure en droit familial.

— une avocate est membre du Comité de la famille de l'aide juridique. Ce comité provincial s'intéresse aux problèmes de nature familiale.

— une avocate du bureau a travaillé à la préparation d'un aide-mémoire en droit familial.

— un avocat du bureau a participé activement à la clinique d'impôt de l'organisme «Service Budgétaire Populaire».

— un avocat du bureau a travaillé activement dans le dossier sur les critères d'admissibilité à l'aide juridique.

— un avocat du bureau participe à la coordination du journal de l'aide juridique en Estrie.

— deux avocats du bureau ont participé à une conférence de presse sur le mandat en cas d'inaptitude.

— un avocat du bureau a travaillé dans le dossier des coupures d'électricité d'Hydro-Sherbrooke.

— deux avocats du bureau ont participé en tant que personnes-ressources au congrès provincial de l'Association des agoraphobes l'Autre Rive.

— un avocat du bureau est responsable de la coordination du programme clinique avec la faculté de droit.

— un avocat du bureau est membre du Comité consultatif de la formation permanente du Barreau du Québec.

— un avocat du bureau est responsable de la mise sur pied du programme de formation des avocat(e)s du Québec dans le cadre de la réforme du Code Civil du Québec.

Publications

Au cours de l'année 1990-1991, les avocat(e)s du bureau de Sherbrooke (section civile et jeunesse) ont publié les articles ou documents juridiques suivants:

— un avocat a rédigé un certain nombre de textes sur la Loi sur les arrangements préalables de services funéraires.

— une avocate du bureau a publié une brochure concernant la pension alimentaire. Cette brochure a été faite en collaboration avec le Centre des Services Sociaux de l'Estrie. Ce document a pour but de répondre aux multiples questions que se posent les client(e)s sur ce sujet.

— une avocate du bureau a prononcé une conférence lors du congrès du Barreau 1990 sur «Le renvoi devant la juridiction normalement compétente, l'article 16 L.J.C.».

Dossiers spéciaux

Les avocats du bureau de Sherbrooke (section civile et jeunesse) ont plaidé, au cours de l'année 1990-1991, un certain nombre de dossiers spéciaux, notamment:

— un dossier en droit matrimonial impliquant une réfugiée politique originaire de Burkina Faso. Ce dossier impliquait une demande de divorce en Alberta et en Côte d'Ivoire par l'ex-époux et une demande de divorce au Québec par la cliente. Le dossier comprend deux exceptions déclinatoires plaidées en Cour Supérieure et une exception plaidée en Cour d'Appel.

— un dossier en droit matrimonial en Cour d'Appel où la question du conjoint qui s'occupe peu de son enfant implique le paiement de sa part d'une pension alimentaire plus élevée.

— un dossier important sur le problème de l'intégration scolaire des enfants handicapés.

— un dossier fort important en matière de fraude et de faillite impliquant en plus la participation d'un confrère criminaliste.

— un avocat du bureau a travaillé activement auprès du Comité de citoyens de St-Etienne-des-Grès. En effet, un avocat a agi comme conseiller juridique pour le Comité de citoyens de St-Etienne-des-Grès dans un dossier en matière d'environnement. Le problème principal concerne l'opposition du Comité à l'implantation d'un site d'enfouissement de déchets. L'objectif du Comité était de favoriser l'implication des municipalités dans l'opération d'un tel site d'une part et de limiter le volume de déchets à être enfouis d'autre part. A la suite des pressions du Comité, les municipalités environnantes ont formé une régie inter-municipale et la Municipalité de St-Etienne-des-Grès a émis une réserve d'expropriation dans le but de prendre le contrôle du site afin de le faire exploiter par une régie intermunicipale.

— Les besoins juridiques du Comité ont été nombreux et variés. L'avocat a dû donner de nombreuses opinions sur la Loi sur la qualité de l'environnement et ses règlements d'application (en particulier ceux concernant les déchets domestiques et les déchets dangereux), sur la Loi sur la protection du territoire agricole, les différentes législations régissant le droit municipal et l'aménagement du territoire. L'avocat a dû également faire des recherches de titres sur l'ensemble des lots, objet du litige, ainsi que des recherches d'identification de compagnies et de raisons sociales en raison de la multiplicité des compagnies impliquées.

— un avocat du bureau a présenté une requête en évocation à l'encontre de décisions de la CSST portant sur le programme de réadaptation sociale de la CSST. Le recours visait à faire déclarer que la politique d'application de la CSST qui consistait à déduire de ce type de prestations les montants reçus de la Régie des rentes était illégale. L'avocat a eu gain de cause en Cour Supérieure. La CSST a porté le jugement en appel et s'est par la suite désistée de son appel.

— un dossier important en matière de faillite soulevant la question des paiements préférentiels et la disposition des biens. Le dossier est complexe puisqu'il réfère à une série de transactions et de procès civils qui originent d'une promesse de vente non respectée et qui a nécessité 2 jugements de la Cour d'Appel du Québec, 7 jugements de la Cour Supérieure et un refus de permission d'en appeler à la Cour Suprême du Canada.

— quatre dossiers en défense sur une action en responsabilité civile suite à l'incendie criminel d'un immeuble. Dans chaque dossier, il y a de nombreux appels en garantie. En plus de la responsabilité civile, ces dossiers soulèvent la question de l'obligation de l'assureur de prendre faits et cause pour l'enfant mineur de l'assuré, qu'il y ait ou non acte volontaire.

— un dossier d'évocation d'une décision de la Commission des affaires sociales rendue en matière d'accident du travail. L'aspect le plus intéressant de cette affaire concerne le pouvoir qu'a ou n'a pas la Commission des affaires sociales de réviser

à la baisse un déficit anatomo-physiologique. L'avocat a eu l'occasion de produire des notes et autorités tout comme l'ont fait d'ailleurs les procureurs de la Commission des affaires sociales et de la CSST. L'avocat de l'aide juridique a eu gain de cause en Cour Supérieure et la Commission des affaires sociales a porté l'affaire en appel.

— un dossier important en matière d'accident du travail. En effet, suite à une décision négative de la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles, l'avocat a inscrit une requête en évocation à l'encontre de la décision. Ce dossier met en cause l'interprétation à donner à une mesure transitoire de la nouvelle Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et implique un argument qui met en cause le Procureur général du Québec parce que la disposition en question pourrait être contraire à la Charte Canadienne des droits.

— un dossier impliquant une requête en évocation prise à l'encontre d'une décision de la Commission des affaires sociales. Cette requête visait à faire modifier l'interprétation constante donnée par la Commission des affaires sociales à l'article 43 de l'ancienne Loi sur les accidents du travail et qui est à l'effet d'exiger qu'une aggravation d'ordre médical soit nécessaire afin qu'on puisse démontrer qu'il y a matière à compensation pour l'incapacité de retour au travail. Ce dossier est maintenant devant la Cour d'Appel du Québec.

— un dossier impliquant une requête pour jugement déclinatoire qui avait pour but de faire préciser par jugement que les sommes reçues à titre d'aide conditionnelle du Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu constituaient une dette libérable par la faillite et ne constituaient pas une des exceptions prévues à l'article 178.1 g) de la Loi sur la faillite qui concerne les dettes ou obligations créées pour des nécessités de la vie.

— un dossier important en droit civil impliquant notamment la théorie du voile corporatif en matière de droit des compagnies.

— un avocat du bureau a plaidé avec succès plusieurs dossiers en matière d'immigration impliquant des réfugiés politiques.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE LAURENTIDES-LANAUDIERE

Le rapport des activités du personnel du Centre serait incomplet s'il devait se limiter au nombre de dossiers ouverts durant l'année.

Au-delà des services rendus à la clientèle dans les dossiers spécifiques qui leur sont confiés, nombreux sont les avocats et avocates à l'emploi de notre corporation régionale qui se dévouent au sein ou en marge d'organismes qui sont à la recherche d'une meilleure qualité de vie pour nos bénéficiaires.

De même, quelques employés du Centre ont assumé la responsabilité de dossiers dont la nature ou l'importance excèdent le cadre normal de travail correspondant à leurs fonctions.

- Siège social

Le directeur général a été désigné par le ministre de la Justice comme membre d'un groupe de travail présidé par l'ex-doyen de la Faculté de droit de l'Université McGill, Me Roderick McDonald, qui doit soumettre un rapport sur les moyens de favoriser l'ac-

cessibilité à la justice de l'ensemble des citoyens québécois. Le mandat confié à ce groupe de travail comporte, entre autres volets, celui d'évaluer le système québécois d'aide juridique et, le cas échéant, d'y suggérer des modifications. Le rapport devrait être soumis au ministre au cours des prochains mois.

A la demande du président de la Commission des services juridiques, le directeur général fait également partie d'un groupe de travail, formé de représentants du ministère de la Justice, du Barreau du Québec et de la Commission des services juridiques, et chargé d'établir les profils comparatifs de pratique des avocats salariés de l'aide juridique et des avocats de pratique privée agissant en vertu de mandats d'aide juridique. Cette étude devrait être effectée par voie de sondage auprès d'avocats choisis dans les deux groupes dans l'ensemble du Québec au moyen d'un échantillonnage établi au hasard et suffisamment large pour assurer la précision des renseignements obtenus. Ce travail du comité résulte d'une demande en ce sens du Conseil du trésor en vue de la prochaine ronde de négociations qui sera entreprise entre le ministère de la Justice et le Barreau du Québec au sujet du tarif de l'aide juridique.

Bureau de Saint-Jérôme

Le directeur de ce bureau a été très actif tant au sein du Barreau du Québec que du Barreau régional. Il a siégé à titre de deuxième conseiller du Barreau des Laurentides-Lanaudière ainsi qu'à titre de membre du Comité de discipline du Barreau du Québec. Il est également chargé par l'exécutif du Barreau des Laurentides-Lanaudière de faire les démarches en vue du jumelage du Barreau régional avec celui de Draguignon, en France.

Il est également chargé d'une chronique juridique sur les ondes de la station radiophonique CJER à Saint-Jérôme.

Il est président de la Fondation Jeunesse des Basses Laurentides, organisme voué au financement et à la promotion d'activités visant à aider les jeunes adolescents. Il est également membre du conseil d'administration de Le Périscope des Basses Laurentides, regroupement d'organismes venant en aide à la jeunesse.

Il est membre du conseil d'administration provisoire de la Fondation québécoise pour l'aide à l'enfance ainsi que de la corporation «Un Québec à chanter». Cette dernière a été créée en vue de permettre le financement de la Fondation québécoise pour l'aide à l'enfance par le truchement d'un concours destiné aux compositeurs-interprètes en vue de choisir un hymne national pour le Québec.

Il a également participé, avec des avocats et une employée de soutien à l'emploi de notre corporation régionale, à trois émissions de «Justice pour tous», série produite par la Commission des services juridiques.

Enfin, il a agi à titre de président du congrès de l'Association des avocats de province tenu à Sainte-Adèle, au cours de l'automne 1990.

Un avocat de ce bureau, affecté à la Chambre de la Jeunesse de la Cour du Québec, a agi comme conférencier invité à plusieurs reprises au cours de l'année 1990-1991. Il a traité des sujets suivants:

— Le «Rôle du procureur de l'enfant», à l'Université du Québec, à Montréal.

— «L'abus sexuel chez les enfants», à l'Université McGill, et à l'occasion d'un colloque organisé par l'organisme «Assez, c'est assez».

— «Les droits parentaux vs les droits de l'enfant», au Centre d'accueil des Laurentides, section Sainte-Thérèse et Lachute.

— «Le droit des jeunes», au Cégep de Saint-Jérôme.

Avec un confrère du même bureau, il a également représenté le Centre au sein du Comité Jeunesse mis sur pied par la Commission des services juridiques.

Il a également rédigé un aide-mémoire sur les nouvelles dispositions législatives concernant le témoignage des enfants à la Chambre de la Jeunesse. Ce document a été reproduit et distribué dans tout le réseau d'aide juridique.

Il est co-auteur du livre «Les enfants devant la justice» paru le 26 avril 1990.

Conjointement avec un confrère du même bureau, il a plaidé avec succès devant la Cour d'appel du Québec l'insaisissabilité en matière de faillite du crédit d'impôt accordé pour des enfants à charge.

Il a également plaidé devant la Chambre de la Jeunesse de la Cour du Québec le droit à des enquêtes séparées et devant des juges différents pour deux enfants dont l'un est apte à témoigner et l'autre inapte à le faire. Cette question qui ne semble avoir jamais fait l'objet d'une décision judiciaire est actuellement en délibéré et le jugement devrait être rendu sous peu.

Un autre avocat s'est impliqué dans les activités de Vision Mondiale visant le parrainage d'un enfant du Tiers-Monde.

Une avocate participe activement au Comité de travail sur les personnes âgées et sur la violence dont elles sont victimes.

Elle a également prononcé une conférence portant sur le patrimoine familial et sur la curatelle publique.

Une autre avocate a prononcé, devant les membres de l'organisme Regain de Vie, une conférence sur le mandat en cas d'inaptitude et sur la nouvelle Loi sur la curatelle publique.

Bureau de Joliette

Le directeur de ce bureau a agi à titre de personne-ressource auprès de divers groupes dont l'ACEF et le CLSC Joli-Mont, le CLSC d'Autray, le CLSC Montcalm et la Maison La Traverse, maison d'hébergement pour femmes en difficulté.

Un avocat de ce bureau a agi à titre de membre du conseil d'administration de la Coopérative de développement régional (C.D.R.). La Coopérative de développement régional a pour fonctions de fournir tout le support technique requis afin de mettre sur pied des coopératives de travailleurs. La C.D.R. participe également aux états généraux de la coopérative sous l'égide du Conseil de la coopération du Québec; les états généraux de la coopération sont une démarche de consultation et de réflexion réalisée par le Mouvement coopératif québécois sur le présent et l'avenir de la formule coopérative comme outil de développement.

Il a également siégé au sein du conseil d'administration de la Société de logements populaires (S.L.O.P.), une corporation sans but lucratif dont le mandat est d'acheter et de gérer des logements de bonne qualité pour les gens à faibles revenus. La S.L.O.P. a d'ailleurs reçu une réponse favorable de la Société d'habitation du Québec pour la

construction d'un immeuble pour loger des personnes âgées en perte d'autonomie. Ce projet sera érigé à Joliette. D'autre part, la S.L.O.P. projette d'aménager, conjointement avec le Centre hospitalier régional de Lanaudière, un stationnement et ce, de façon temporaire sur le site incendié du vieil hôpital et ce, afin d'utiliser au maximum ce terrain en attendant que la Coopérative alliance familiale puisse y reconstruire un projet.

Il est membre du comité d'attribution de fonds de Centraide Lanaudière et personne-ressource auprès du conseil d'administration pour la modification aux règlements généraux de Centraide. Il participe également à l'assemblée générale annuelle de l'organisme.

Il est aussi membre du conseil d'administration de Gestion Loisirs de Saint-Charles Borromée, corporation sans but lucratif dont le mandat est de gérer des équipements sportifs et de voir à la réalisation et à la gestion d'un aréna de participation. Vu la conjoncture économique actuelle, ce projet de construction d'un aréna a été mis temporairement «sur la glace».

Il participe, à titre de personne-ressource, à l'assemblée générale annuelle du Groupe d'aménagement de logements populaires (GALOP) qui est un groupe de ressources techniques en habitation.

Il a été invité à l'émission Transition à Radio-Québec sur l'implication des bénévoles dans les organismes communautaires.

A cinq reprises, il a été invité par le responsable de la formation à donner une conférence à des personnes inscrites à un cours de pré-retraite; en ces occasions, tous les sujets intéressant les pré-retraités ont été abordés tels que testament, succession, nouvelle Loi sur la curatelle publique, mandat en cas d'inaptitude et projet de loi 146. Ces conférences ont été données au Centre hospitalier régional de Lanaudière. Une conférence semblable a été donnée à un autre groupe de pré-retraités à l'école Thérèse-Martin.

Il a été invité également par le Groupe populaire d'entraide de Lavaltrie à donner une conférence sur la Loi sur la sécurité du revenu et sur la nouvelle Loi sur la curatelle publique. Le Groupe populaire d'entraide de Lavaltrie est un regroupement de personnes à faibles revenus.

Il a aussi prononcé une conférence devant les membres du Groupe de l'Age d'Or de Saint-Félix en collaboration avec le CLSC Joli-Mont, conférence portant sur la nouvelle Loi sur la curatelle publique. A cette occasion, le mandat en cas d'inaptitude a été abordé de façon particulière.

Enfin, il a agi à titre de personne-ressource et conseiller juridique pour les organismes suivants:

— L'Association des locataires

— La Maison populaire de Joliette

— La Coopérative alliance familiale de Joliette

— L'Académie populaire

Au mois d'avril 1990, un autre avocat de ce bureau a été élu à titre de membre du conseil d'administration du Centre d'aide pour hommes oppresseurs (C.A.H.O.), organisme ayant comme objectifs de traiter par thérapie de groupe les hommes aux prises avec un

problème de violence conjugale ou familiale. Un mois plus tard, il accédait à la présidence du conseil d'administration de l'organisme.

Grâce à des subventions provenant tant des gouvernements que des organismes communautaires et des entreprises privées, le Centre est maintenant doté d'un personnel permanent de quatre personnes, soit le directeur, deux thérapeutes et une secrétaire. Les séances de thérapie sont maintenant tenues, sur une base permanente, à Joliette et à Repentigny, ce qui permet de desservir toute la population du district judiciaire de Joliette.

Il a également siégé au conseil d'administration du Groupe de soutien aux initiatives-jeunesse, organisme destiné à assister les jeunes entrepreneurs dans le démarrage de leur propre entreprise.

Enfin, il a prononcé deux conférences devant des élèves du niveau secondaire sur la Loi sur les stupéfiants et sur les dispositions relatives à la conduite d'un véhicule en état de facultés affaiblies.

Bureau de Mont-Laurier

L'avocate attachée à ce bureau est membre du conseil d'administration de la Passe-R-Elle, maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants. Elle agit également à titre de conseillère juridique auprès de cet organisme.

Elle occupe également la présidence de la section de Mont-Laurier de la Société canadienne de la Croix-Rouge.

Elle a également prononcé des conférences à la polyvalente de Saint-Joseph de Mont-Laurier ainsi qu'au Cégep de Saint-Jérôme, campus de Mont-Laurier.

Bureau de Repentigny

Un avocat du bureau de Repentigny a agi à titre de personne-ressource auprès du CLSC Berthier.

Il a également joué ce rôle auprès du Carrefour Socioculturel des Deux Rives ainsi que des ACEF de Joliette et de l'Est de Montréal.

Il a également prononcé une conférence portant sur le mandat en cas d'inaptitude devant les membres du Club de l'Age d'Or de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Bureau de Sainte-Agathe

L'avocate attachée au bureau de Sainte-Agathe a agi à titre de conseillère juridique auprès des organismes suivants:

— Association Clair-Soleil, qui oeuvre auprès des personnes handicapées.

— Association des personnes handicapées intellectuelles des Laurentides.

— Réseau des Femmes des Laurentides.

Elle a également prononcé, sur divers sujets d'ordre juridique, des conférences devant les membres des Clubs de l'Age d'Or, de l'Association des personnes handicapées intellectuelles des Laurentides, de l'Association Clair-Soleil, de Parents Uniques et de l'Association des Familles monoparentales.

Elle est également membre de la Table de concertation sur la violence familiale.

Depuis trois ans, elle est présidente du conseil d'administration du CLSC des Trois Vallées. Elle préside également, depuis deux ans, le Regroupement régional des CLSC Laurentides-Lanaudière aux fins de représentations auprès de la Fédération des CLSC du Québec.

Elle participe également au Comité tactique de la Fédération des CLSC du Québec qui a pour mandat de faire l'étude, article par article, du projet de loi sur la santé et les services sociaux.

Bureau de Lachute

L'avocate de ce bureau a siégé au conseil d'administration du Conseil Régional Inter-Organismes (C.R.T.) qui assure un rôle de concertation auprès des divers organismes communautaires de la région.

Elle est également membre du conseil d'administration de la Citad'Elle, maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale.

Elle est aussi membre de la Table de concertation sous-régionale en santé mentale.

Elle a été conférencière invitée du Cercle des Fermières de Grenville. Elle a entretenu les personnes présentes sur la profession d'avocat.

Elle a également participé à une émission de «Justice pour tous».

Bureau de Saint-Eustache

Le directeur de ce bureau a agi à titre de responsable de la formation professionnelle dans le cadre du congrès de l'Association des avocats de province, au cours du mois d'octobre 1990.

Il a aussi été conférencier invité à un colloque sur le droit de la famille, tenu consécutivement à Montréal et Québec, les 13 et 14 septembre 1990. Sa conférence portait sur le patrimoine familial.

Il a participé, avec d'autres confrères à l'emploi du Centre, à une émission de «Justice pour tous».

Enfin, il a complété l'audition et les plaidoiries dans le cadre du recours collectif entrepris contre le gouvernement du Québec et visant à faire déclarer discriminatoires les dispositions de l'ancienne Loi sur l'aide sociale prévoyant le versement d'allocations moindres aux assistés sociaux de moins de 30 ans. Cette affaire a été prise en délibéré par l'Honorable Juge Paul Reeves au mois d'avril 1990 et on est toujours dans l'attente d'une décision.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE LA MAURICIE – BOIS-FRANCS

Activités communautaires

Plusieurs avocats collaborent à des organismes et participent à des événements communautaires dont les buts sont d'informer le public et de contribuer à la prévention de problèmes juridiques qui affectent la société. D'autres s'impliquent tout simplement dans la vie du milieu sur le plan social, politique ou professionnel.

Ci-dessous, on pourra trouver une courte énumération de diverses activités que nous avons cru opportun de souligner.

Bureau de Shawinigan

La Séjournelle, maison d'hébergement pour femmes victimes de violence, a bénéficié des services d'une avocate de ce bureau comme membre du conseil d'administration et comme personne-ressource.

Cette avocate a également donné des conférences d'information, l'une s'adressant aux professeurs et finissants du programme des soins infirmiers au Cégep de Shawinigan au sujet de la nouvelle Loi sur le curateur public et sur la Loi sur la protection du malade mental et une session de formation aux bénévoles oeuvrant auprès du Centre des femmes de Shawinigan au sujet des nouvelles dispositions sur le patrimoine familial.

Elle a également contribué à une série d'émissions de télévision communautaire traitant de divers sujets d'ordre juridique.

Une autre avocate du bureau a siégé à deux conseils d'administration, celui de Point Jeunesse, organisme qui administre les mesures de rechange imposées aux jeunes contrevenants, et celui de la Maison Le Far, organisme qui recueille et protège les femmes victimes de violence.

Un avocat du bureau a siégé au conseil d'administration du Séminaire Ste-Marie, de Shawinigan.

Il a donné des cours de droit de l'entreprise, au service de l'éducation aux adultes du Cégep de Shawinigan. Il a agi également comme personne-ressource et responsable d'un groupe d'étudiants adultes en commerce de la Polyvalente des Chutes de Shawinigan. Il a supervisé un stage d'observation en milieu juridique effectué par une étudiante du Cégep dans le cadre d'une journée d'information sur l'orientation professionnelle destinée aux étudiants du Séminaire Ste-Marie. Il a agi comme conférencier lors d'une journée d'information au Cégep de Shawinigan à l'intention des étudiants.

Bureau de La Tuque

Le bureau de La Tuque profitait, pour la première année, des services à temps plein d'un avocat à notre emploi.

Ce dernier a publié une chronique juridique dans un hebdomadaire local et a traité de divers sujets dans les domaines du droit criminel, civil, matrimonial et administratif.

Il a également établi des relations avec divers groupements se préoccupant d'aide aux femmes en difficulté, d'aide à la jeunesse et d'aide aux personnes soumises à la Curatelle publique. Il a également élaboré un projet d'information dans le cadre d'un programme de prévention contre l'ivresse au volant.

Bureau de Drummondville

L'un des avocats du bureau participe aux travaux d'un comité du Barreau du Québec visant à produire un mémoire sur le témoignage des enfants devant les tribunaux. Il siège également sur le comité jeunesse de la Commission des services juridiques.

Un autre des avocats du bureau agit comme membre du conseil d'administration de Commun-Accord, organisme chargé de l'application d'un programme de mesures de

rechange à l'intention des jeunes contrevenants. Il siège au conseil d'administration provisoire de l'organisme Centre d'aide aux victimes d'actes criminels. De plus, il est membre d'un comité ad hoc visant à faire des représentations auprès du ministère de la Justice au sujet des conditions de détention au Palais de Justice de Drummondville et de la confidentialité des entretiens entre les procureurs et les détenus.

Un avocat du bureau siège au conseil d'administration de la Fondation Réveil Inc., organisme ayant pour but d'amasser des fonds pour les plus démunis. Il a participé à la formation d'un comité d'activités des trente-sept jours de la Loi 37. Il a participé également à la formation du regroupement pour la défense des droits sociaux du district de Drummond, organisme voué à la défense des intérêts des prestataires de l'aide sociale. Il est membre du conseil d'administration. Un avocat du bureau est membre du conseil d'administration de SEMO Drummond, service externe de main-d'oeuvre pour personnes handicapées.

Des avocats du bureau ont également donné des conférences, l'une au Club des 50 ans et plus, de St-Cyrille, au sujet des mandats en cas d'inaptitude, des testaments et de la Loi 146, au Club optimiste, de St-Lucien, sur le même sujet et à la radio, au cours d'une émission ayant pour thème l'aide juridique et les services offerts par notre organisme.

L'un des avocats a rencontré environ 325 étudiants du niveau secondaire de la Commission scolaire Des Chênes afin de les renseigner sur l'aide juridique, la Loi sur les jeunes contrevenants et sur divers autres sujets d'intérêt. Une avocate du bureau siège au conseil d'administration de la Maison La Rose des Vents Inc., organisme communautaire d'aide aux femmes et aux enfants en difficulté ou victimes de violence.

Enfin, l'un des avocats du bureau dispense des cours de droit à l'Université de Sherbrooke.

Bureau de Victoriaville

L'un des avocats du bureau a prononcé une conférence à Ste-Clothilde au sujet des adolescents face à la Loi.

L'une des avocates du bureau a siégé toute l'année au conseil d'administration du comité Dépannage 1530, organisme relié au Centre communautaire local.

L'un des avocats du bureau a agi comme dirigeant de la Fédération des caisses populaires du centre du Québec. Il a contribué à titre de président du comité de déontologie et a prononcé une conférence sur ce sujet.

Cet avocat a également prononcé une conférence sur la réforme de la Loi sur la curatelle publique et principalement sur le mandat en cas d'inaptitude. Il a également publié un article dans les journaux locaux à ce sujet.

Il s'est également rendu à la résidence Le Rivage, de Ste-Clothilde, un centre de désintoxication, pour y prononcer une conférence sur l'endettement et les différents moyens d'y faire face.

Cet avocat a tenu une rencontre avec Le Hublot, un centre d'hébergement temporaire pour les jeunes de 17 à 29 ans.

Enfin, cet avocat s'est chargé d'une cause portant sur le droit à l'intégration scolaire des enfants handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Cette affaire a été

abondamment couverte par les médias et l'avocat a donc dû préparer des conférences de presse. La Cour d'Appel sera appelée à se pencher bientôt sur ce dossier.

Bureau de Louiseville

L'avocat en poste au bureau de Louiseville a dispensé le cours Droit des affaires à l'Université du Québec à Trois-Rivières et a présidé le conseil de surveillance de la Caisse Populaire St-Sacrement de la Ville de Trois-Rivières.

Bureau du Cap-de-la-Madeleine

Une avocate à l'emploi de ce bureau a agi, à titre de personne-ressource, pour une maison d'hébergement pour femmes toxicomanes, la résidence le «Renouement».

Egalement, elle a donné une conférence à l'organisme Ebyon Inc., sur les services offerts par l'aide juridique.

En plus de servir comme conseiller à l'exécutif du Barreau de Trois-Rivières, l'avocat du bureau a agi comme secrétaire du comité des fêtes du 25ième anniversaire de sa paroisse et comme président de la Maîtrise du Cap-de-la-Madeleine.

Il a accepté de donner des conférenes sur la déontologie aux étudiants en droit du Collège Laflèche, une conférence sur l'aide juridique et sur la Cour des petites créances aux élèves en insertion sociale et professionnelle de la Polyvalente des Estacades et il a présidé un tournoi récréatif de soccer.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE L'OUTAOUAIS

Le Centre communautaire juridique de l'Outaouais a huit bureaux permanents et des points de service dans trois CLSC, soit à Masham, à Fort-Coulonge et à St-André-Avellin.

Les avocats et avocates du Centre communautaire juridique de l'Outaouais sont très présent(e)s dans leur milieu tant par leur travail de représentation légale que par leur participation communautaire, tel qu'en fait foi un résumé des différentes activités communautaires réalisées par chacun des bureaux d'aide juridique.

Bureau famille jeunesse

- Sessions d'information

Plusieurs sessions d'information ont été tenues sur la Loi 146, loi favorisant l'égalité économique des époux, ainsi que sur le droit matrimonial en général, sans oublier la Loi sur la protection de la jeunesse et la Loi sur les jeunes contrevenants.

Ces sessions ont été données:

à des groupes d'hommes et de femmes dans le cadre de l'Education aux adultes;

aux Chevaliers de Colomb et à leurs conjoints;

à des femmes dans le cadre d'un programme de ressources et formation pour adultes organisé par le CLSC de Hull;

à des étudiants et étudiantes des écoles secondaires;

à des intervenantes d'une maison d'accueil pour femmes violentées.

De plus, une avocate a participé à un séminaire de droit comparé sur la Common Law et le droit civil.

– Organismes communautaires

Une avocate a siégé à une table locale sur la violence faite aux femmes et aux enfants. Le but poursuivi, cette année, était de sensibiliser les intervenants de première ligne au phénomène croissant de la violence.

Une avocate a siégé au conseil d'administration du Centre Mechtilde, maison de refuge pour femmes violentées.

Une avocate a siégé au conseil d'orientation d'une école et a participé à l'élaboration d'un projet éducatif qui consistait dans la mise sur pied d'un organisme à but non lucratif afin d'enrichir les services offerts aux enfants par l'école.

– Participation au réseau de l'aide juridique

Une avocate a participé au comité jeunesse formé d'avocats et avocates de l'aide juridique pratiquant devant le Tribunal de la jeunesse. Ce comité a collaboré à la préparation d'un document sur l'évaluation de la Loi sur la protection de la jeunesse.

– Dossier spécial

Une avocate de la section jeunesse a piloté avec courage jusqu'en appel un dossier de meurtre et particulièrement une demande de remise en liberté pour sa jeune cliente de 15 ans. La remise en liberté avait été refusée par le juge du Tribunal de la jeunesse.

L'avocate, désirant faire valoir dans le cas de jeunes adultes les principes de l'arrêt Lamothe entre autres, a obtenu, par le Juge en Chef de la Cour d'Appel, la permission d'en appeler de la décision de première instance. Au moment de l'audition de cette requête au fond, l'avocate a obtenu de la Couronne la modification du chef d'accusation de meurtre au deuxième degré par celui de complicité après le fait. Sa jeune cliente a dès lors plaidé coupable et l'avocate a obtenu qu'elle soit placée en mise sous garde fermée pour trois ans.

Le fait de plaider ce nouveau point de droit a été des plus intéressant et stimulant parce qu'a pu être abordé le sujet de la remise en liberté en matière de meurtre dans le cadre de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Bureau de Hull – section criminelle

– Participation professionnelle

L'un des avocats est président de l'Association des avocats de la défense et vice-président du Barreau de Hull.

L'avocate du bureau est secrétaire-trésorière de l'Association des avocats de la défense et tous les avocats du bureau sont membres de cette association.

Cette association a organisé un congrès des avocats de la défense ayant pour thème «l'éthique professionnelle».

Les avocats et l'avocate du bureau tiennent un soir par semaine une session de formation professionnelle en rapport avec leur pratique. Les avocats de la pratique privée sont invités à y participer.

- Organismes communautaires

Un avocat participe à une table régionale de concertation pénale.

Une avocate siège au conseil d'administration de la Maison d'Amitié, centre d'hébergement pour femmes violentées.

Bureau de Maniwaki

- Sessions d'information

Les avocats de Maniwaki ont tenu plusieurs sessions d'information auprès de la population de leur région s'adressant autant aux étudiants, aux personnes âgées qu'aux regroupements de citoyens. Les sujets couverts touchaient tous les domaines du droit et, plus particulièrement, la consommation, les problèmes matrimoniaux, le patrimoine familial et le mandat en cas d'inaptitude.

- Organismes communautaires

La région de la Vallée de la Gatineau desservie par le bureau de Maniwaki, étant éloignée des grands centres et tributaire d'une seule industrie d'exploitation des ressources forestières, souffre de carences tant au niveau socio-économique qu'au niveau culturel et éducatif. Dans ce contexte, les deux avocats oeuvrent dans des organisations visant au meilleur développement de leur région. A titre d'exemple, nous pouvons citer les organisations suivantes:

Président et administrateur du Centre d'Aide aux Entreprises de la Vallée de la Gatineau (CAE), organisme sans but lucratif, visant à mettre sur pied des projets créateurs d'emplois;

Président fondateur et actuel président de Comi-Art Maniwaki Inc., organisme à but non lucratif, diffuseur de spectacles et de cinéma;

Membre fondateur et actuel président de la corporation du réseau des diffuseurs de l'Outaouais (CREDO Inc.);

Administrateur de la Radio Communautaire de la Haute-Gatineau Inc. (CHGA-MF);

Vice-président du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU Inc.), organisme sans but lucratif regroupant 95% des diffuseurs québécois.

Bureau d'Aylmer

- Sessions d'information

Les avocats du bureau ont tenu des sessions d'information portant sur le droit matrimonial, le mandat en cas d'inaptitude, la Régie du logement, les successions et les organismes à but non lucratif.

Les avocats du bureau sont membres de divers conseils d'administration, à savoir:

Centraide de l'ouest québécois;
Centre Mechtilde, maison pour femmes violentées;
L'autre Chez-Soi, maison d'hébergement pour femmes.

Le personnel du bureau a participé à l'opération Nez Rouge qui s'est déroulée les 13 et 14 décembre 1990.

Bureau de Gatineau

- Sessions d'information

Comme par les années antérieures, il y a eu de nombreuses participations à des sessions d'information:

Plusieurs sessions d'information données à des conjoints en situation de séparation ou de divorce;

Rencontres d'information avec des intervenants du CLSC Le Moulin concernant la nouvelle législation sur la protection des incapables;

Journées d'information avec des étudiant(e)s adultes au sujet des lois sociales, telles que la Loi sur la sécurité du revenu, la Loi sur la santé et la sécurité du travail et la Loi sur les normes du travail;

Participation à une journée d'information à l'Université d'Ottawa au sujet de la pratique du droit au sein du réseau de l'aide juridique;

Plusieurs rencontres d'information donnée à différents groupes d'hommes en instance de séparation ou de divorce. Ces rencontres ont lieu dans le cadre d'une entente avec le CLSC des Draveurs.

- Organismes communautaires

Participation à un programme de médiation en collaboration avec le Centre des Services Sociaux. Ce programme avait été initié l'année précédente.

Participation aux activités de l'Association des médiateurs familiaux de l'Outaouais;

Participation et assistance au groupe communautaire «Entraide familiale»;

Assistance à une corporation à but non lucratif qui vient en aide à des jeunes d'un secteur défavorisé de la Ville de Gatineau.

- Participation professionnelle

Une avocate est membre du comité organisateur du Congrès des avocats de province qui aura lieu à Hull en octobre 1991.

La même avocate est membre du comité de droit administratif de la Commission des services juridiques et est membre citoyenne du Comité d'Urbanisme de la Ville de Hull.

Une avocate siège au sein de deux comités du Barreau de Hull, à savoir: le comité de droit de la santé et celui de la formation permanente.

- Dossier spécial

Deux des avocates du bureau ont développé une expertise dans les dossiers d'immigration et demande de statut de réfugié, dossiers qui étaient occasionnels lors de la précédente année et quasi inexistants avant 1989.

A partir de 1990, les demandes d'aide juridique en matière d'immigration affluèrent au bureau de Gatineau. Ce type de dossier représente un fardeau considérable pour les avocates qui s'y consacrent car l'entrevue est longue et nécessite régulièrement un interprète. Les client(e)s ne savent pas lire, écrire et parler le français ou l'anglais. La préparation des dossiers nécessite des recherches afin de connaître la situation politique, économique et sociale des pays d'où proviennent ces réfugiés.

Ce nouveau défi dans un domaine de droit qui était, dans le passé, peu connu est emballant et est également fort exigeant. Les avocates ont dû consacrer soirées et fins de semaine pour préparer certaines auditions.

Bureau de Buckingham

- Sessions d'information

Les avocats et l'avocate de ce bureau ont donné plusieurs conférences portant sur la Loi 146, sur la curatelle publique, sur le mandat en cas d'inaptitude et sur le droit matrimonial.

Ces sessions ont été données:

aux intervenants de la maison Clair de l'Une;
au CLSC;
au groupement le Rond Point

- Organismes communautaires

Un avocat du bureau a participé activement au comité de survie «Les Montagnes Noires». Il s'agit d'un comité en vue d'obtenir l'implantation d'un centre récréo touristique dans la sous-région de la Vallée de la Petite Nation afin de créer des emplois et d'apporter un essor économique à cette population très touchée par le chômage.

Une avocate du bureau est membre du conseil d'administration de la maison Clair de l'Une, centre d'hébergement pour femmes violentées.

Bureau de Campbell's Bay

- Sessions d'information

Les avocats du bureau ont tenu plusieurs sessions d'information portant sur la Loi sur les normes du travail, sur le mandat en cas d'inaptitude et sur le droit familial. Ces conférences eurent lieu à Campbell's Bay, à Shawville et à Fort-Coulonge.

- Organismes communautaires

L'un des avocats a participé aux réunions de Clé Pontiac Lead Inc., de l'Entourelle, des Jeunes entrepreneurs et de Semo.

Clé Pontiac Lead Inc., est un organisme subventionné par le gouvernement fédéral qui aide financièrement, techniquement et professionnellement des personnes qui veulent créer une entreprise.

Les Jeunes entrepreneurs est un organisme subventionné par le gouvernement fédéral qui a les mêmes buts que le précédent mais qui s'adresse aux personnes âgées de 18 ans à 30 ans.

L'Entourelle est une maison d'hébergement pour femmes violentées.

L'autre avocat a participé à une table de concertation locale suite à la fermeture de l'usine Les Industries Barrette qui opérait à Davidson.

Les participants à cette table étaient des intervenants du CLSC, le Commissaire industriel, les membres des coopératives, les maires des municipalités touchées, les représentants du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, les représentants de l'assurance-chômage, de l'Association des autochtones, des petites et moyennes entreprises, du CSSO et de l'aide juridique.

Le résultat des rencontres a été de mettre de l'avant une stratégie d'action tant sur le plan politique que sur le plan économique et social.

Bureau de Hull – section civile

- Sessions d'information

Les avocats ont donné des conférences sur la Loi sur la sécurité du revenu, la Régie du logement et l'assurance-chômage.

- Organismes communautaires

Un des avocats est président de l'Atelier en Couleurs de Hull Inc. Cet organisme a pour but de venir en aide aux adultes handicapés mentaux. L'Atelier vise principalement à intégrer les bénéficiaires au sein de la société en leur inculquant un sentiment de fierté et un moyen de développer leur capacité. Il comprend un milieu d'apprentissage dans le domaine artisanal.

Un des avocats a siégé au conseil d'administration de la Société canadienne de la Sclérose en plaques, section Outaouais.

Ce même avocat participe à l'Association des traumatisés crânio-cérébraux. Cet organisme regroupe surtout les parents des enfants qui ont subi un traumatisme crânien. Nous croyons que le fait de s'impliquer auprès de cet organisme sera un apport à la clientèle puisque souvent ces traumatismes crânio-cérébraux proviennent d'un accident d'automobile.

Participation à la semaine du respect de la loi organisée par le Club Optimiste de Limbour.

Un des avocats est membre du comité bio-éthique du Centre Hospitalier Régional de l'Outaouais.

Ce comité de bio-éthique a été mis sur pied aux fins d'aider les médecins, le personnel, les familles et les bénéficiaires à identifier et à clarifier les problématiques qui surviennent au cours de la dispensation des soins.

A cette fin, notamment, il apporte des éléments de réflexions supplémentaires pouvant servir à mieux cerner les enjeux et à trouver les meilleurs solutions possibles, voit à la protection et à l'intérêt de l'usager, éduque, conseille et donne des consultations concernant les problèmes de bio-éthique et promouvoit l'éducation en bio-éthique.

- Dossiers spéciaux

- Immigration

L'an dernier, l'un des avocats du bureau avait commencé à développer un nouveau domaine du droit, à savoir l'immigration. Cette année, la demande étant grandissante, les deux autres avocats du bureau ont continué à développer davantage ce domaine et, plus particulièrement, les cas de réfugiés politiques. La demande va toujours croissant. Nous ne pouvons dire si, actuellement, ce domaine continuera à se développer mais on peut constater qu'il a triplé comparativement au nombre de dossiers de l'an dernier. Il semble qu'il y a affluence de plus en plus grandissante d'immigrants dans la région. Les réfugiés viennent de différents pays et principalement du Liban, de la Somalie et de l'Ethiopie. On rencontre cependant des gens de la Bulgarie, de la Roumanie et de d'autres pays d'Afrique. L'aspect sociopolitique de ce genre de dossiers est très stimulant. C'est un secteur qui demande beaucoup de temps car il faut connaître ce qui se passe dans chaque pays d'où proviennent ces immigrants. Il faut consacrer beaucoup de temps lors des premières rencontres compte tenu que, dans la plupart des cas, on a besoin d'un interprète.

CLINIQUE JURIDIQUE POPULAIRE DE HULL INC.

Ce rapport trace un portrait des activités de la Clinique Juridique pour l'année 1990-91.

De nouvelles législations et des règlements modifiés ont généré beaucoup de dossiers durant cette période et, plus particulièrement, la nouvelle Loi sur la sécurité du revenu remplaçant la Loi sur l'aide sociale et le Règlement sur les conditions de location des logements à prix modique.

Le nouveau Règlement sur les conditions de location des logements à prix modique est venu hausser susbstantiellement les coûts de logement, surtout pour les locataires de HLM cohabitant avec leurs enfants, jeunes adultes. Nous en avons contesté la légalité par voie de requête devant la Cour Supérieure de Hull. Le juge Louis-Philippe Landry a prononcé la nullité du règlement. Il s'agit là d'une décision intéressante en droit et qui a des effets pour les 72,000 locataires de logements subventionnés au Québec.

La Loi et le Règlement sur la sécurité du revenu établissent un ensemble de règles où les possibilités d'erreurs dans le calcul des prestations à verser aux prestataires sont quasi-illimitées. Le nombre de variables possibles dans chaque dossier est tel que même les agents responsables de l'application de la loi avouent leur dépassement. Ce n'est pas là un avantage pour un programme social de dernier recours et les changements parfois mensuels qui entraînent une baisse des revenus de nos clients les privent souvent des sommes nécessaires en paiement des choses essentielles tel le loyer, l'électricité et la nourriture.

Nous continuons à répondre aux demandes courantes d'aide juridique dans des dossiers en droit administratif général et en droit civil parmi lesquels on retrouve des problèmes d'assurance-chômage, d'accidents du travail, d'accidents de la route, de rentes d'invalidité diverses, de logement et d'endettement.

Nous avons préparé et donné des sessions d'information concernant la nouvelle Loi sur le curateur public, la violence et les personnes âgées, les lois sociales et les immigrants, les droits de la personne, la sécurité du revenu et le logement.

A – Logements subventionnés (Diane Plante c. Procureur Général du Québec)

La Société d'habitation du Québec adoptait un règlement en février 1990 qui avait pour conséquence de hausser de façon substantielle les loyers des locataires de logements subventionnés, surtout pour les locataires ayant de jeunes adultes à la maison. Dans le cas de la requérante, son loyer augmentait de 203$ à 528$ par mois à compter de juillet 1990.

C'est en invoquant le non-respect des prescriptions de la Loi sur les règlements que la nullité de ce règlement a été réclamé. Cette loi n'avait jamais été interprétée par les tribunaux puisqu'elle est récente, n'ayant été adoptée qu'en 1986.

Le décret approuvant le règlement contesté a été publié à la Gazette officielle du Québec le 14 février 1990. Ce décret énonçait qu'en raison de l'urgence de la situation, le projet de règlement prendrait exceptionnellement effet sans avoir fait l'objet de la publication prévue à l'article 8 de la Loi sur les règlements. Le décret précisait que l'urgence découlait du fait que 75% des baux des logements subventionnés commencent le 1er juillet, que le processus de renouvellement de ces baux entraîne des délais légaux de quatre mois et que, par conséquent, si le règlement n'entrait pas en vigueur avant la fin de février, l'application des nouvelles conditions serait retardée d'un an. Au nom de la requérante, nous avons soutenu que le motif d'urgence, invoqué en vertu de l'article 12 de la Loi sur les règlements, était fondé sur des considérations inexactes.

La preuve a démontré que moins de 12% des baux relatifs à des logements subventionnés étaient renouvelables le 1er juillet. Le gouvernement avait donc conclu à une urgence en s'appuyant sur un renseignement inexact.

Or, l'intention du législateur en adoptant la Loi sur les règlements était de permettre un débat public sur les projets de règlement avant leur adoption. Tout projet de règlement doit, sous peine de nullité, être soumis à la consultation populaire. L'article 12 prévoit cependant que l'autorité qui édicte le projet de règlement ou celle qui l'approuve peut être d'avis que l'un des motifs mentionnés dans cet article permet de passer outre à l'exigence de l'article 8, dans ce cas-ci, le motif d'urgence est invoqué.

Selon la décision du juge Landry, il n'appartient pas au tribunal de substituer sa propre opinion à celle de l'autorité législative. Cependant, une preuve démontrant un abus dans l'exercice de ce pouvoir discrétionnaire peut permettre un contrôle judiciaire. En l'espèce, le gouvernement a agi d'une façon arbitraire et déraisonnable puisque la seule affirmation sur laquelle il s'est fondé pour conclure à l'urgence n'a fait l'objet d'aucune enquête, ni vérification. Comme cette affirmation était fausse et que la conclusion du gouvernement était déraisonnable, arbitraire et non fondée sur des données pertinentes, le règlement en litige a été déclaré nul.

Ce jugement n'a pas été porté en appel par le gouvernement. En conséquence, tous les locataires de logements subventionnés touchés par le règlement, soit plus de 72,000 personnes, seront remboursées des sommes payées en trop depuis juillet 1990. On estime les remboursements à près d'un million de dollars dont environ 600,000$ à Montréal et près de 90,000$ à Hull pour les locataires de logements à prix modique, dont la requérante Diane Plante.

B – Sécurité du revenu

La Loi sur la sécurité du revenu a transformé complètement les règles du jeu de l'aide sociale. Nous avons constaté une multitude de problèmes de classification des prestataires. La déduction de 89$ au motif qu'un prestataire partage son logement avec une autre personne est un facteur d'appauvrissement quand on constate les coûts élevés des logements.

1) Apte ou inapte

Etre reconnu inapte à travailler veut dire pour la Sécurité du revenu être classé «soutien financier» et le montant d'aide versé est alors un peu plus élevé. Pour se retrouver dans cette catégorie, il faut produire un rapport médical qui atteste «que son état physique ou mental est, de façon significative, déficient ou altéré pour une durée vraisemblablement permanente ou indéfinie et que, pour cette raison et compte tenu de ses caractéristiques socio-professionnelles, il présente des contraintes sévères à l'emploi l'empêchant de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille», selon l'article 6 de la loi.

En conséquence, nous avons ouvert depuis août 1990 un grand nombre de dossiers où les clients se sont vu refuser la classification de «soutien financier».

Ces décisions ont fait l'objet de demandes en révision puisque des rapports médicaux clairs dans certains cas attestaient de l'incapacité permanente de travailler. Le résultat: le processus de révision prévu à la loi n'a pas été respecté. L'administration ne respectait pas le délai de 30 jours pour rendre une décision. De plus, le prestataire se voyait classer «apte non-participant», la plus basse classification, durant le processus de révision. La conséquence: parce que malades, ces prestataires voyaient leurs prestations réduites à 359$ par mois. Cela n'avait aucun sens et nous en avons saisi le ministre responsable. Par directive, le ministre a modifié cette pratique, accordant la classification «non-disponible» au prestataire en attente d'une décision sur son incapacité de travail. De plus, la révision des dossiers a été accélérée.

Plusieurs dossiers de «soutien financier» ont été contestés et, dans 90% des cas, le prestataire a eu gain de cause.

2) Travailler ce n'est pas participer

Dans le dossier de ce client, l'administration a réduit le taux d'aide du client selon le raisonnement suivant – monsieur travaille sur appel à la Commission scolaire à titre de concierge. Selon ses revenus mensuels, il a ou non droit à un complément d'aide sociale. Mais l'administration juge qu'il «ne participe pas à un programme» et le classe «non participant» parce qu'il travaille.

Le dossier a fait l'objet d'un recours devant la Commission des affaires sociales qui a donné raison à l'administration parce que l'emploi occasionnel du prestataire n'était pas un des «programmes prévus» par la Sécurité du revenu. L'absurdité de ce dossier c'est que les fins de la loi sont atteintes, notre client travaille, mais il s'en trouve pénalisé, ce qui incite peu à l'emploi.

3) Chambreur ou non chambreur

Non seulement la nouvelle loi impose-t-elle une déduction de 89$ pour le partage du logement, mais elle crée un ensemble de règles très complexes concernant les chambreurs. Cette notion n'est pas nouvelle, mais on y a ajouté des complications, des exceptions et

des modifications qui l'ont rendue très compliquée. Résultat net, les chambreurs se voient diminuer leur chèque d'un minimum de 85$ par mois. Les erreurs abondent dans les dossiers. Nous demandons la révision de celles que nous pouvons constater mais cette situation est porteuse d'abus. Les prestataires face à la complexité de la loi ne peuvent comprendre ou connaître leurs droits, ce qui les empêche d'en demander le respect.

C – Information

La Loi sur l'interprétation des lois, à l'article 39, établit la règle impérative suivante:

art. 39: Toute personne est tenue de prendre connaissance des lois publiques.

L'ignorance n'est donc pas une excuse, mais ça ne l'empêche pas d'être une grande réalité. Nous agissons dans ce domaine afin que cette règle prenne vie.

Dans la mesure de nos moyens, nous répondons aux demandes d'information, tout d'abord aux demandes d'informations téléphoniques, mais aussi en participant à des sessions d'information.

Durant l'année, nous avons participé à des sessions multiples au Cofi de l'Outaouais pour renseigner les immigrants sur les lois sociales, les questions de logement et le droit familial. Le défi consiste à vulgariser tout en informant suffisamment pour faciliter l'adaptation des néo-québécois.

Autre groupe rejoint, les étudiants adultes des écoles de rattrapage scolaire. Nous constatons leur réceptivité qui est sûrement liée à la phase de reprise en main de leur vie.

Nous collaborons avec un réseau d'organismes à développer des méthodes d'intervention et de sensibilisation auprès des personnes âgées. Nous avons donné des sessions d'information sur la nouvelle Loi sur la curatelle publique auprès des intervenants de CLSC et aussi à un groupe de parents de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Dans le cadre de sessions sur la violence envers les personnes âgées, nous avons expliqué les droits, obligations et recours de ces personnes.

Lors de sessions dans des logements à loyer modique et dans des résidences pour personnes âgées, nous avons expliqué et distribué le mandat en cas d'inaptitude préparé par le Service de recherche de la Commission des services juridiques. Nous devons souligner que cet outil est très apprécié par la population.

Nous avons collaboré à des cliniques d'impôt pour personnes à faibles revenus et offrons de plus un service spécial aux personnes dont le conjoint est décédé durant l'année.

Toutes ces sessions nous tiennent en contact avec le milieu, permettant des échanges en dehors du contexte litigieux des dossiers.

D – Concertation

Le réseau d'aide juridique compte aussi des comités très utiles dans la poursuite d'objectifs plus globaux.

A ce titre, la direction et les avocats du Centre communautaire juridique de la région sont des collaborateurs appréciés.

Nous participons au Groupe de travail en droit administratif qui réunit des avocats de plusieurs régions du réseau, ce qui nous permet d'avoir un point de vue provincial des

dossiers. Le comité travaille aussi à la préparation de mémoires, d'analyses et de stratégies.

Le Service de recherche de la Commission des services juridiques est également pour nous un appui recherché.

Nous collaborons aussi à des groupes dans le milieu. Groupes d'éducation et de concertation, mais aussi à des groupes de services tel le Groupe d'entraide qui offre des services de crédit sans intérêt pour des besoins essentiels.

Appuyée de collaborateurs, la Clinique l'est aussi d'un conseil d'administration dévoué. Ses membres sont intéressés par les problèmes du milieu. Leur rôle de conseil et de supervision de la gestion financière de la Clinique complète le travail des employés de la Clinique. Leur bénévolat se doit d'être souligné.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE QUEBEC

Bureau de Limoilou

Un avocat a participé aux activités suivantes au cours de l'année écoulée:

— émission de radio traitant du patrimoine familial;

— conférence d'information dans une école secondaire (éducation aux adultes) portant sur le droit matrimonial;

— conférence d'information pour un organisme sans but lucratif, le Cercle de l'amitié, portant sur le mandat en cas d'inaptitude.

Bureau de La Malbaie

Au cours de l'année, les avocats du bureau ont dispensé de l'information aux organismes et intervenants de la région de la façon suivante:

— un avocat participe aux rencontres de la Table de concertation sur la violence faite aux femmes dans Charlevoix;

— un avocat a assisté au Colloque sur la violence faite aux femmes, organisé par le Centre Femmes Charlevoix Ouest;

— un avocat a accepté d'assumer la présidence du Comité biotique du Centre hospitalier St-Joseph de La Malbaie;

— un avocat a assisté à une conférence de presse donnée par le CLSC sur les ressources disponibles dans Charlevoix;

— un avocat a participé aux ateliers lors de la semaine des familles d'accueil;

— un avocat a prononcé une conférence sur le patrimoine familial;

— un avocat a été appelé à donner une conférence sur l'aide juridique et son fonctionnement devant le Club Lions Clermont – La Malbaie – Pointe-au-Pic.

Bureau de Lévis

Deux avocats de ce bureau ont donné des conférences portant sur la violence conjugale auprès des organismes suivants:

— Cercle des fermières de St-Henri;

— Cercle des fermières de St-Charles;

— Cercle des fermières de St-Damien;

— Comité aviseur sur la violence conjugale du Centre hospitalier l'Hôtel-Dieu de Lévis;

— Ville de Giffard, journée thématique sur la violence conjugale avec un procureur de la Couronne;

— CLSC Les Blés d'Or à St-Pierre Les Becquets.

Des conférences ont également été données sur le partage du patrimoine familial auprès des organismes suivants:

— Groupes Presqu'île et l'Association des familles monoparentales de St-Romuald;

— Polyvalente de Lévis (dans le cadre de l'atelier de réinsertion au travail);

— Bibliothèque de Beaumont (organisée par la Bibliothèque Centrale de Prêt, région de Québec et Chaudière-Appalaches Inc.);

— L'AFEAS de St-Charles;

— Polyvalente de Lévis, Education aux adultes;

— A St-Raphaël de Bellechasse, Bibliothèque Centrale de Prêt, région de Québec et Chaudière-Appalaches Inc.;

— Cercle des fermières de Ste-Bernadette de Lauzon.

Un avocat a également rencontré les gens de l'ACEF Rive-Sud et d'autres intervenants de la région.

Bureau de Montmagny

Au cours de l'année, les avocats de ce bureau ont dispensé de l'information à plusieurs groupes de personnes sur des sujets d'actualité comme la consommation, le droit de la famille et les lois nouvelles d'intérêt public.

Pour la troisième année consécutive, un avocat du bureau siège sur le Comité sur la violence familiale en milieu conjugal. Il s'agit d'un projet qui est parrainé par le Département de santé communautaire de Montmagny. Les membres se réunissent au moins une fois par mois avec les intervenants du milieu.

Un avocat de ce bureau est aussi administrateur de l'organisme «Les travaux communautaires jeunesse l'Islet-Montmagny-Belle-chasse Inc.» La prévention de la délinquance et l'intégration sociale des jeunes contrevenants sont les objectifs principaux de cet organisme à but non lucratif. Cette corporation a comme mission aussi de superviser l'exécution des travaux compensatoires, en vertu de la Loi sur les poursuites sommaires.

Pour une deuxième année consécutive, un avocat siège au conseil d'administration de la Maison des Jeunes de Montmagny Inc. Cet organisme vise une clientèle dont l'âge varie

entre 12 et 18 ans. Il a comme objectif la prévention concernant la consommation de drogues, l'alcoolisme et la délinquance en général.

Pour une deuxième année, un avocat du bureau siège comme vice-président du conseil d'administration d'un organisme à but non lucratif appelé «La Renaissance Inc.» Cette corporation offre son aide et support aux toxicomanes (alcool, drogue et médicaments) et dispense des services d'information, de prévention et d'intervention.

Un avocat du bureau siège comme président de la corporation «Entraide au Masculin Côte-Sud». Cet organisme à pour but de venir en aide aux hommes ayant des comportements violents.

Un avocat du bureau a participé à un panel ayant pour thème «Parole aux femmes d'ici», organisé lors de la Journée de la Femme du 8 mars 1991.

Plusieurs conférences ont été données par les avocats du bureau sur le mandat en cas d'inaptitude et le partage du patrimoine familial.

Un avocat a donné une conférence au Club Richelieu Les Magnymontoises sur la portée du mandat en cas d'inaptitude.

Bureau de St-Joseph-de-Beauce

Un avocat du bureau a donné les conférences suivantes:

— conférence sur la Loi 146 favorisant l'égalité économique des conjoints donnée dans le cadre d'un cours aux adultes à la Polyvalente Vachon de Ste-Marie-de-Beauce;

— conférence sur la Loi 146 aux membres de l'Union des Producteurs Agricoles (UPA);

— conférence sur l'incapacité des personnes et le mandat en cas d'inaptitude au CLSC de Saint-Joseph-de-Beauce;

— conférence sur les abus sexuels à l'endroit des mineurs donnée aux adolescents présentant des désordres de nature sexuelle.

Un autre avocat a participé occasionnellement à différentes émissions d'ordre juridique sur le réseau de télévision communautaire de la région et a fait un exposé sur la Loi sur l'aide juridique et son application, à l'intention des intervenants du CLSC Sainte-Marie-de-Beauce.

Un avocat est président de «Travaux communautaires Jeunesse Beauce Inc.», organisme à but non lucratif ayant pour mission de planifier et organiser les travaux compensatoires devant être exécutés par les jeunes contrevenants.

Un avocat est membre du Club Richelieu St-Joseph-de-Beauce.

Un avocat est vice-président de la «Société de logement de la Gorgendière Inc.», organisme s'occupant de l'administration d'un immeuble à logements pour retraités ou préretraités.

Un avocat est vice-président de la «Fondation Marguerite Jacques Inc.», organisme ayant pour but de promouvoir le talent musical des jeunes de la région.

Un avocat est directeur du conseil d'administration du «Club Richelieu St-Joseph-de-Beauce».

Un avocat est conseiller juridique à titre bénévole de l'Association régionale de hockey mineur Beauce-Appalaches.

Bureau de St-Georges-de-Beauce

Depuis plusieurs années, les avocats de St-Georges-de-Beauce participent régulièrement à une émission radiophonique «L'Aide juridique vous informe». Il s'agit d'une émission de ligne ouverte au poste local de radio CKRB de St-Georges. Tous les avocats du bureau participent alternativement à cette émission. Un thème différent est abordé à chaque émission. Les sujets suivants ont été traités au cours de l'année:

— endettement et faillite;

— ivressomètre et facultés affaiblies;

— points de démérite;

— choix et changement des noms et prénons;

— responsabilité civile;

— adoption;

— se sauver de ses dettes;

— aide juridique et Petites créances;

— jeu, alcool et pari;

— protection de la jeunesse;

— chicanes de clôtures;

— le bail et la Régie du logement;

— le partage du patrimoine familial;

— le Régime des Rentes du Québec;

— la protection des incapables.

Un avocat est président du Club Optimiste depuis le 1er octobre 1990.

Un avocat est également membre du conseil d'administration du Cégep Beauce-Appalaches de St-Georges-de-Beauce depuis le mois de mars 1990.

Un avocat a agi comme personne-ressource au forum «Une société sans barrières», forum ayant pour but de favoriser l'exercice des droits des personnes analphabètes qui a eu lieu à l'Université du Québec à Montréal du 9 au 11 novembre 1990. L'avocat était la personne-ressource à un atelier intitulé «Mon client n'a pas compris», où il y a eu échange sur les types de défense à assurer lorsqu'une personne analphabète a signé une déclaration incriminante et également sur les possibilités de rendre les procès plus accessibles aux adultes analphabètes.

Un avocat a donné une conférence comprenant un exposé d'une heure suivi d'une période de questions sur la nouvelle Loi 146 concernant le partage du patrimoine familial, à un regroupement d'assistés sociaux qui suivent des cours pour adultes.

Un avocat est président du comité des parents de l'école Les Petits Castors à St-Georges-de-Beauce.

Un avocat a donné une conférence (exposé, suivi d'une période de questions) sur «l'union libre», au sous-sol de l'église de l'Assomption, dans le cadre d'une activité scolaire organisée par des étudiants et s'adressant à toute la population de la région.

Un avocat est responsable régional de la bibliothèque du Barreau de Beauce. A ce titre, il est en charge du choix des volumes en matière civile et il a occasionnellement à participer à des réunions du conseil d'administration du réseau des bibliothèques de droit du district d'appel de Québec.

Un autre avocat a également donné deux conférences (avec exposés, suivis d'une période de questions), sur la nouvelle Loi 146 et le partage du patrimoine familial, aux organismes suivants: les membres de l'Age d'Or de St-Evariste ainsi que les enseignants et employés de la Commission scolaire régionale de Beauce.

Bureau – section jeunesse

Les avocates et avocats de ce bureau ont participé durant l'année aux activités suivantes et/ou ont été membres des organismes suivants:

— rencontre avec le directeur des services professionnels au Centre d'accueil Cinquième Saison, Beauport, concernant le droit carcéral;

— participation aux réunions du Comité Jeunesse, à Montréal;

— rencontre le directeur général au Centre jeunesse de Tilly, dans le cadre d'une exposition des réalisations des bénéficiaires du centre d'accueil;

— participation au Comité tripartite composé de la Commission des services juridiques, la Commission de protection des droits de la jeunesse et l'Association des centres d'accueil du Québec, sur le droit carcéral, les mesures disciplinaires et l'article 10 de la Loi sur la protection de la jeunesse;

— élaboration d'un bilan des statistiques des 15 dernières années à la section jeunesse;

— membre du mouvement international pour les droits de l'enfant, défense des enfants internationaux (D.E.I.);

— membre du mouvement Entraide-parents (région 03) Inc.

— participation au Comité Jeunesse sur le droit carcéral et le projet de l'Estrie

— participation à une rencontre-échange au ministère de la Justice, sur la mesure de rechange en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants;

— participation au Comité Jeunesse de la Commission des services juridiques et à la préparation d'un mémoire concernant la Loi sur la protection de la jeunesse

— présidente du conseil d'administration de Travaux communautaires Jeunesse Inc.

— participation à une journée de formation du Barreau du Québec sur les infractions relatives à la conduite automobile;

— membre du conseil d'administration des Ateliers 16-17; membre du conseil d'administration du «Droit de dire non».

— participation au Comité Jeunesse à Montréal;

— membre du Comité aviseur du groupe d'intervention pour jeunes fugueurs (R.A.J.).

— rencontre avec des étudiants pour donner de l'information concernant la Loi sur les jeunes contrevenants, au Palais de Justice de Québec;

— séance d'information auprès des intervenants de la Maison Jean Lapointe à l'Hôtel-Dieu-du-Sacré-Coeur concernant la Loi sur la protection de la jeunesse;

— conférencier à la Faculté de droit de l'Université Laval, dans le cadre du cours «Services juridiques» à l'intention d'étudiants en droit donnant de l'information aux élèves de différentes écoles secondaires;

— dans le cadre du Festival des étudiants en droit de la Faculté de droit de l'Université Laval, simulation d'un procès en matière d'abus sexuels;

— membre du conseil d'administration du Comité des citoyens et citoyennes du quartier St-Sauveur;

— membre du conseil d'administration de la Fondation pour l'Aide aux Travailleurs et Travailleuses Accidenté(e)s (F.A.T.A.);

— membre de l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF).

Tous les avocats de ce bureau ont participé aux journées d'étude et de formation professionnelle organisées par la Commission des services juridiques.

Bureau – section criminelle

La majorité des avocats de ce bureau ont participé aux journées d'étude et de formation professionnelle organisées par la Commission des services juridiques.

Deux avocats ont participé à une session de formation sur les développements récents en droit criminel, organisée par le Barreau du Québec.

Un avocat a été invité par la Fédération internationale des droits de l'homme à participer au huitième Congrès des Nations Unies, sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, tenu à Cuba en septembre 1990.

Un avocat participe au Programme de formation et d'orientation au travail de la Corporation des travailleurs immigrants Inc., en donnant régulièrement des séances d'information aux différents groupes inscrits à ce programme. Ces séances d'information portent principalement sur l'aide juridique, sa structure, son fonctionnement, les services offerts et l'éligibilité de même que sur les droits des personnes.

Un avocat a participé au Congrès annuel du Barreau du Québec, en tant que conférencier invité à faire un exposé sur la négligence criminelle et la conduite dangereuse.

Une avocate est membre et vice-présidente du conseil d'administration de l'Atelier de préparation à l'emploi et agit comme conseiller juridique auprès des membres du personnel de cet organisme. Elle est également membre du regroupement des conseils d'administration des organismes à but non lucratif.

Un avocat est membre du conseil d'administration du Centre de services communautaires Justice et Foi, dont l'un des objectifs est de venir en aide aux détenus et ex-détenus ainsi qu'à leur famille. L'organisme se préoccupe également de venir en aide aux victimes d'actes criminels.

Un avocat est membre du comité d'arbitrage des comptes du Barreau du Québec.

Un avocat a été nommé commissaire communautaire à la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Deux avocats donnent des cours en droit criminel aux étudiants de l'Ecole du Barreau à Québec.

Une avocate a rencontré un groupe d'étudiants de l'Université Laval pour une session d'information sur la preuve pénale.

Un avocat agit de façon régulière comme conseiller auprès des avocats qui exercent en droit carcéral. De plus, ces avocats se réunissent à toutes les cinq ou six semaines pour discuter de questions relatives au droit carcéral et adopter des positions communes vis-à-vis les problèmes soulevés.

Un avocat a été invité en tant que conférencier à participer à un colloque organisé par la Fédération québécoise pour la Justice, tenu en mai dernier à l'Université de Montréal et abordant la question de la surpopulation dans les centres de détention provinciaux et les conséquences qui en découlent.

Tous les avocats ont contribué à la formation des quatre étudiants en droit qui ont fait un stage au bureau dans le cadre du cours «Clinique» de l'Université Laval.

Tous les avocats ont également participé à la formation des avocats-stagiaires dont ils avaient assumé la responsabilité.

- Causes particulières

Un avocat est allé débattre en Cour Suprême la question de savoir si la garde ou contrôle d'un véhicule automobile avec les facultés affaiblies est une infraction incluse à la conduite d'un véhicule automobile avec les facultés affaiblies. (Référence Pierre Drolet -vs- La Reine, 1990 2 R.C.S. 1107 confirmant 1989 R.J.Q. 295);

Par ailleurs, la Cour d'Appel du Québec a donné gain de cause à un avocat du bureau sur une question importante relative au droit au silence d'un accusé ou d'une personne détenue dès le stade de l'enquête policière. (Réf: Gosselin -vs- La Reine, C.A. 200-10-000167-879).

Bureau de St-Jean-Baptiste

Un avocat agit comme secrétaire du conseil d'administration d'un foyer pour personnes âgées. A ce titre, il a participé à neuf réunions du conseil d'administration.

Un avocat agit comme président du conseil d'administration du Centre de prévention du suicide. A titre de président, il doit agir également comme membre du comité exécutif. Pour la bonne marche de ce centre, il a participé à vingt-huit réunions du conseil d'administration.

Les avocats du bureau ont donné des cours cliniques à l'Université Laval qui ont été complétés par des stages dans les bureaux d'aide juridique. La série de cours donnés à l'automne 1990 a permis de compléter un travail communautaire sur la situation juridique de l'euthanasie au Québec. Les étudiants de la session de 1991, pour leur part, ont participé à un travail de recherche communautaire sur les différentes définitions du concubinage dans les lois du Québec.

Un avocat a renouvelé son mandat à titre de membre du conseil d'administration de la Faculté de droit de l'Université Laval. Les réunions se tiennent à tous les mois au Pavillon de Koninck de l'Université.

Un avocat a agi à titre de conseiller juridique pour la formation d'une association de jeunes gais d'âges mineurs, patronnée par le CLSC de Haute-Ville.

Un avocat fait partie du conseil d'administration du Centre hospitalier Courchesne. A ce titre, il a participé à neuf réunions du conseil d'administration.

Un avocat a participé, avec la communauté vietnamienne, au Jour de l'An vietnamien, ce qui a permis de rencontrer plusieurs représentants de cette communauté et d'établir ainsi des contacts intéressants.

Un avocat vietnamien participant à un cours de services juridiques et de droit social a, par ses démarches, permis une meilleure intégration des deux communautés.

Un avocat a été désigné pour représenter le Centre communautaire juridique de Québec pour la préparation d'un atelier pour les fins des journées d'étude de mai 1991 qui se tiendront à Laval. Le sujet de l'atelier préparé par Me Pierre Proulx est le droit scolaire. Cet atelier sera animé par Me Patrice Garant, professeur à l'Université Laval.

Des avocats du bureau ont donné des conférences et participé aux rencontres et colloques suivants:

— Maison Kinsmen. Cérémonie de reprise des activités de la maison;

— Comité sur le droit administratif de la Commission des services juridiques;

— Lancement du quatrième numéro de la Revue Juridique au Salon des professeurs au Pavillon Maurice Pollack à l'Université Laval;

— Colloque sur la Violence aux aînés à l'UQUAM. Ce colloque s'adressait à différents intervenants auprès des personnes âgées;

— Conférence de Me Patrice Garant portant sur l'immunité gouvernementale en matière de responsabilité civile;

— Journée d'étude organisée par la Commission des services juridiques sur le partage des régimes de retraite;

— Conférences de presse sur le mandat en cas d'inaptitude;

— Conférence sur les régimes matrimoniaux, procédures en divorce, testament et violence conjugale, à la Maison de la Famille.

Plusieurs conférences sur le patrimoine familial ont été données aux endroits et groupes suivants:

— à Charny à un groupe de femmes en recherche d'emploi;

— à St-Laurent, Ile d'Orléans;

— à l'Association des ex-enseignants retraités;

— aux employés du ministère des Affaires culturelles;

— aux employés de l'Office de la langue française, Auberge des Gouverneurs, Ste-Foy;

— à l'Université du Québec, aux employés et professeurs.

Plusieurs conférences sur le mandat en cas d'inaptitude ont été données aux endroits suivants:

— Sous-sol de l'église St-Jean-Baptiste, organisée par l'Entraide du Faubourg;

— Salon des professeurs de la Faculté de médecine de l'Université Laval;

— Hôtel Val des Neiges (Beaupré), aux préposés à l'accueil du Centre communautaire juridique de Québec;

— Motel Rond-Point de St-Romuald, à l'Association des retraités, ex-employés du Gouvernement du Québec;

— Aux fonctionnaires du ministère des Communications sur le mandat en cas d'inaptitude et les testaments;

— Au Centre Hospitalier de l'Université Laval, conférence aux médecins et infirmières;

— A St-Gervais de Bellechasse, aux membres du Cercle des Fermières.

Des conférences ont également été données sur l'assurance-chômage, l'aide juridique et les testaments.

Bureau de St-Roch

Les avocats du bureau ont participé aux activités suivantes:

— cours à l'Ecole du Barreau au cours du mois de septembre 1990.

— participation au programme de jumelage avec des familles de réfugiés (Centre International des Femmes de Québec);

— rencontre avec des avocats du Barreau de Bruxelles et des représentants de la Chambre des Notaires de Belgique, en mission d'étude, sur le système d'aide juridique au Québec;

— participation à titre de consultant, à une journée d'étude organisée par le Conseil de Presse du Québec et portant sur ces perspectives d'avenir du Conseil (CPQ);

— participation à titre de membre du jury, à la finale du concours de plaidoirie, «La Coupe du Doyen» (Université Laval);

— rencontre d'étude avec le président du Centre international du droit de la consommation (Louvain, Belgique) en mission au Québec dans le cadre d'une étude sur différentes questions d'accès à la justice dans le système québécois;

— conférence sur la curatelle et le mandat en cas d'inaptitude, à l'invitation d'un groupe de femmes (les Mères-veilleuses);

— présentation d'une thèse de maîtrise en droit à l'Université Laval sur le droit des grand-parents (droit québécois, belge et français);

— membre du conseil d'administration et secrétaire de la Caisse populaire Jacques-Cartier;

— conseiller juridique de la corporation «Entraide-parents»;

— participation à la formation d'une dizaine d'étudiants dans le cadre du cours clinique «Services juridiques de l'Université Laval»;

— de septembre 1990 à janvier 1991, ligne ouverte hebdomadaire d'une heure au poste de radio CJRP du réseau Radio-Mutuel, le samedi de chaque semaine;

— membre du Comité de services aux membres du Barreau de Québec;

— arbitrages de comptes d'honoraires pour le Barreau du Québec;

— émission d'information au poste CKIA-FM, Radio Basse-ville, portant sur le mandat en cas d'inaptitude;

— soirée d'information au Club de l'Age d'Or de St-Alban sur le mandat en cas d'inaptitude;

— membre du conseil d'administration de «Les Habitations Jacques-Cartier»;

— préparation et enregistrement d'un reportage pour l'émission «Première ligne» de Radio-Québec, sur l'accessibilité de la classe moyenne à la justice.

Bureau de Charlesbourg

Les avocats de ce bureau ont reçu trois étudiants de l'Université Laval et ont collaboré aux cliniques de la Faculté de droit. Il s'agit d'un projet mis sur pied par un avocat du bureau d'aide juridique de St-Jean-Baptiste.

Un avocat a donné une conférence sur la Loi 146 aux travailleurs sociaux du CLSC La Source.

Un avocat a donné une conférence sur le mandat en cas d'inaptitude à de nombreux membres de l'Association des retraités de l'enseignement.

Un avocat a préparé des étudiants de Cégeps à donner une conférence sur l'aide juridique devant leurs compagnons de classe.

- Cas spécial

Un avocat du bureau a eu gain de cause devant la Commission des affaires sociales suite à l'appel qu'il a logé d'une décision d'un bureau de révision du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle qui refusait de payer à l'appelante, à titre de besoin spécial, le supplément mensuel de 100$ prévu par les dispositions de l'article 36 du Règlement sur l'aide sociale au motif qu'elle n'était pas atteinte de paraplégie. Il s'agit d'une personne ayant subi un traumatisme crânio-cérébral qui a causé la paralysie des deux membres supérieurs. Comme il ne s'agissait pas d'une paraplégie telle que définie dans le dictionnaire, le ministère avait refusé de verser à Madame le besoin spécial prévu à la Loi pour les personnes handicapées.

Bureau d'aide juridique – section criminelle

En matière de droit carcéral dans les institutions fédérales, les prévisions de changement concernant la nature des dossiers se sont avérées justes.

Suite à la modification du niveau de sécurité du pénitencier de Donnacona, ce dernier étant passé à un niveau de sécurité moindre en février 1990, les demandes de représentation devant la Commission nationale des libérations condtionnelles ont triplé.

Par ailleurs, nous avons remarqué une baisse quant aux demandes en matière d'isolement disciplinaire et de représentation devant la Cour disciplinaire, ces problèmes se retrouvant en grande partie dans les pénitenciers à sécurité maximum.

Récemment, le ministre de la Justice du Canada a annoncé que le pénitencier de Donnacona allait à nouveau voir son degré de sécurité modifié passant de sécurité maximum/médium à sécurité maximum uniquement. Il est donc à prévoir que la nature des dossiers traités variera à nouveau. On prévoit une augmentation au niveau des demandes en matière de Cour disciplinaire, de placement en isolement, de contestation de transfert et une nette diminution au niveau des demandes de libérations conditionnelles.

Les interventions faites auprès des Commissaires aux libérations conditionnelles l'an dernier ont porté fruits. Elles ont débouché cette année sur d'autres rencontres et discussions avec plusieurs membres de l'administration au sujet de l'adoption de règles de pratique dans ce domaine. De plus, les avocats travaillant en matière de libération conditionnelle rencontrent maintenant deux fois par an les membres de l'administration de la Commission nationale des libérations conditionnelles afin d'améliorer le bon fonctionnement des audiences.

Au niveau des prisons provinciales, nous avons constaté beaucoup de problèmes juridiques quant à la procédure suivie par les centres de détention en matière de transfert, de mise en isolement et de Cour disciplinaire. Cependant, à part quelques interventions sporadiques, il nous a été impossible de répondre aux demandes dans ces institutions, leur nombre étant trop élevé. Nous avons tout de même analysé ces problèmes de façon globale au niveau juridique afin d'accroître nos connaissances et nous permettre de prendre des positions concrètes sur ces problèmes éventuellement.

A la demande d'un enquêteur de la Fédération internationale des droits de l'Homme, chargé d'enquêter sur les conditions de détention dans les prisons provinciales au Québec, l'avocat spécialisé en droit carcéral a soumis un rapport complet sur les problèmes juridiques constatés par notre étude en matière de traitement des délinquants. Ce rapport couvre l'ensemble des demandes qui nous sont soumises par la clientèle provinciale. C'est d'ailleurs suite à la production de ce rapport à la Fédération internationale des droits de l'Homme qu'il a été invité, en octobre, à se joindre à elle afin d'assister au 8ième Congrès international des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants. Ce congrès lui a permis d'approfondir grandement ses connaissances en matière de traitement de délinquants et sur les diverses formes de libérations conditionnelles pouvant exister dans les autres pays.

L'avocat spécialisé en matière carcérale a participé à un colloque organisé par la Fédération québécoise pour la Justice, tenu en mai dernier à l'Université de Montréal, sur la surpopulation dans les centres de détention provinciaux et ses conséquences. Il a été invité, dans le cadre de cette journée d'étude, à participer à une table ronde avec des intervenants du milieu.

Suite au développement de la pratique en matière de droit carcéral, un comité d'étude de droit carcéral a été mis sur pied conjointement avec le Service de recherche de la Commission des services juridiques. Les rencontres du comité ont lieu à tous les deux mois.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DU SAGUENAY - LAC ST-JEAN

Bureau de Chicoutimi

— Table de concertation en matière de violence faite aux femmes

Regroupant de nombreux intervenants de la Justice, des services hospitaliers, des CLSC, maison d'hébergement et autres, les participants à la table de concertation échangent sur les attentes et les moyens d'améliorer la politique du ministère de la Justice en matière de violence conjugale.

Un avocat agit à titre d'intervenant depuis trois ans. Il participe à la réalisation de certaines propositions qui furent élaborées par les différents comités au cours des années antérieures.

Une évaluation du travail des comités sera faite d'ici le mois de juin.

- Conférences: étudiant(e)s Ecole Lafontaine

A la demande d'un groupe de professeurs de l'école secondaire Lafontaine de Chicoutimi, un avocat a préparé et donné onze conférences à des étudiant(e)s du Secondaire III.

D'une durée d'une heure, les conférences ont permis à plus de cinq cents (étudiant(e)s d'en connaître un peu plus sur la profession d'avocat et de notaire.

D'autres conférences sont en préparation pour les mois de mai-juin prochains.

- Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)

Le 12 septembre dernier, au bureau de la CAVAC, se tenait une journée d'information destinée aux différents intervenants qui oeuvrent auprès des personnes victimes d'actes criminels.

A titre de personne-ressource, un avocat a donné des renseignements sur le système judiciaire et le déroulement des procédures criminelles devant les tribunaux.

Il est possible qu'une telle journée soit à nouveau organisée au cours de l'année.

- Emission de télévision communautaire

Dans le cadre d'une série d'émissions portant sur la criminalité, un avocat a participé à l'enregistrement de l'une d'elles visant principalement les sujets suivants:

— La profession d'avocat;

— Le rôle du procureur de la Couronne et de la défense;

— La criminalité et la drogue;

— Les principales infractions criminelles que l'on retrouve devant les tribunaux;

— Les sentences;

— Les ressources communautaires pour aider le criminel.

Un avocat a offert sa disponibilité pour des émissions ultérieures.

- Projet «RESSAC»

L'Association Canadienne pour la Santé Mentale, section Saguenay, désire mettre sur pied un projet visant à offrir un service d'hébergement à des personnes ayant des problèmes de santé mentale et de justice. Le projet a pour nom «RESSAC».

A cet effet, un avocat a pris part, au cours de l'automne dernier, à quelques rencontres avec un groupe d'intervenants du milieu dans le but de procéder à une étude des besoins au Saguenay pour ce type de clientèle.

Le 11 janvier dernier, le projet «RESSAC» fut transmis au CRSSS pour étude. Une rencontre exploratoire sur le développement possible dudit projet aura lieu le 11 avril prochain entre différents représentants. Des développements sont à prévoir dans les prochains mois.

- Conférence: étudiant(e)s Ecole Lafontaine

A la demande d'un groupe de professeurs de l'école secondaire Lafontaine de Chicoutimi, un avocat a préparé et donné 11 conférences à des étudiant(e)s du Secondaire III.

D'une durée d'une heure, les conférences ont permis à plus de cinq cents étudiant(e)s d'en connaître un peu plus sur la Loi sur l'aide juridique et sur le système judiciaire canadien.

D'autres conférences sont en préparation pour les prochains mois.

- Association des Beaulieu et Hudon du Saguenay – Lac St-Jean

Président du conseil d'administration pour une deuxième année, un avocat a participé à la réalisation de certaines activités à caractère social et culturel regroupant des descendants d'un ancêtre commun, soit Pierre Hudon dit Beaulieu.

Dernièrement, une demande d'incorporation de l'association a été acheminée à Québec et un bulletin de huit (8) pages a été réalisé au cours du mois de février pour mieux faire connaître l'histoire de nos ancêtres à nos membres.

- Aide aux personnes ayant des problèmes de drogue ou de boisson.

Contre-toxie est un service qui vient en aide aux personnes ayant des démêlés judiciaires et qui ont des problèmes de toxicomanie; un avocat est membre du conseil d'administration.

En fonction depuis 4 ans, le service a rencontré et aidé plusieurs personnes, tant détenues qu'en liberté, aux prises avec ce genre de problèmes.

Au cours de l'automne dernier, les membres du service ont procédé à l'implantation du Refuge Contre-Toxie Inc. dans le but d'offrir un lieu de rencontre et de thérapie à la clientèle.

Déjà, trois sessions de thérapie d'une durée de deux semaines furent organisées. Bien que le coût desdites sessions soit des plus minimes, le Refuge offre une aide financière aux plus démunis.

Prochainement, le conseil d'administration verra à évaluer le travail fait à ce jour pour y apporter les modifications nécessaires au bon fonctionnement du Refuge pour l'avenir.

– Mouvement pour l'enseignement privé

Un avocat siège pour la cinquième année consécutive au conseil d'administration régional du Mouvement et a consacré la charge du concours régional en orthographe qui implique la participation de plus de 2000 élèves. Ce concours s'est tenu pour la troisième année en 1990. Même si son rôle régional a diminué, son implication n'a pas suivi la même direction. Il a été élu au conseil d'administration provincial le 8 décembre 1990 et est appelé plusieurs fois par année à représenter le Nouvement à Montréal.

– Association canadienne pour la santé mentale, section Saguenay

L'implication d'un avocat dans cette association n'a pas cessé de prendre de l'ampleur en raison du grand nombre de dossiers qu'elle doit traiter. Ses services ont été d'autant plus en demande que l'autonomie juridique du centre de jour et de la maison d'hébergement pour psychiatrisés et ex-psychiatrisés a été acquise en cours d'année.

Il a été réélu membre du conseil d'administration et président en juin 1990 en plus d'être délégué au conseil d'administration provincial de la division du Québec de l'ACSM.

– Les services de résidences Maison Blanche 02 Inc.

Cette corporation a été fondée en 1990. Elle a pour objectif de favoriser la réinsertion sociale des ex-psychiatrisés en leur offrant différents services dont, entre autres, le gîte et le couvert. Un avocat a siégé en 1990 et 1991 sur le conseil d'administration de cette corporation.

– Groupe de promotion et de défense des droits en santé mentale de la région 02 Inc.

Un avocat a assumé pendant près de deux ans la présidence ou coordination de ce nouvel organisme dont l'incorporation légale s'est faite en décembre 1990 et dont le siège social a été établi à Alma. Il n'a pas pu poursuivre son implication au sein de cet organisme en raison du fait que ses règlements généraux interdisent la participation de représentants d'organismes oeuvrant en santé mentale.

– Conseil d'orientation de l'Ecole Dominique-Racine

Pour une deuxième année consécutive, une avocate est membre du conseil d'orientation de l'Ecole Dominique-Racine à titre de représentante de la collectivité.

Le conseil d'orientation est institué en vertu de la nouvelle Loi sur l'instruction publique (Loi 107) et a comme principale fonction de déterminer, après consultation du comité d'école, les orientations propres à l'école contenues dans le projet éducatif et ses fonctions et pouvoirs sont déterminés par les articles 77 et suivants de la Loi sur l'instruction publique.

– Jeunes travailleurs de Chicoutimi Inc.

Comme à chaque année, une avocate accepte les demandes qui lui sont adressées pour agir à titre de conférencière. Entre autres, elle a donné deux conférences aux jeunes travailleurs de Chicoutimi pour expliquer à ces jeunes adultes qui participent à un programme en vertu de la Loi sur la Sécurité du revenu les implications de cette loi et de ses règlements d'application.

- Club Mimosa

Une avocate a participé à l'assemblée générale annuelle du Club Mimosa qui est un club social composé exclusivement de femmes.

A cette occasion, l'ensemble des dispositions de la Loi 146 a été discuté et l'avocate était présente à titre de conférencière-invitée.

- Conseil d'administration de la Maison de l'Espoir de Chicoutimi Inc.

Une avocate siège depuis trois ans à titre de présidente du conseil d'administration de cette corporation.

La Maison de l'Espoir a pour but de promouvoir l'aide à la jeunesse en difficulté en donnant priorité à l'intégration sociale via le travail. La Maison offre différentes avenues telles des stages en milieu de travail, des ateliers semi-spécialisés, des travaux communautaires, des activités culturelles et sportives.

Au cours de la dernière année, un nombre considérable d'heures de bénévolat ont dû être apportées, soit en assemblées régulières et spéciales du conseil d'administration, en assemblées de comités, préparation des procès-verbaux, préparation de divers documents à caractère juridique et réorganisation et classification des documents de la corporation, campagne de financement, etc.

En tant que procureur en défense devant la Chambre de la jeunesse, tant en matière de protection qu'en matière de jeunes contrevenants, il arrive régulièrement à l'avocate de faire valoir cet organisme afin que des jeunes puissent bénéficier des services rendus par celui-ci.

Une autre avocate s'est jointe à l'exécutif de la corporation pour y siéger à titre de secrétaire.

- Table de concertation jeunesse «locale»

Une avocate a été invitée à participer à une rencontre de cette table de concertation en tant «qu'intervenant juridique» travaillant avec les jeunes.

Cette table de concertation se réunit aux 6 semaines et se veut l'occasion de se faire connaître et de faire connaître ses objectifs. Chaque rencontre réunit différents intervenants pouvant être intéressés au thème traité et dure environ deux heures.

- Maison de Jeunes

Une avocate a été invitée à traiter du sujet «Les adolescents et leurs droits». Deux conférences ont été données devant deux groupes de jeunes différents. Chaque rencontre a eu une durée de deux heures.

A ces occasions, les jeunes ont été renseignés sur leurs droits et également sur leurs obligations.

- Conférence: école primaire Ste-Claire (sujet: éducation et violence – impacts chez nos jeunes)

Une avocate a été invitée à animer une soirée organisée par l'école primaire Ste-Claire, à titre de conférencière, réunissant un groupe de parents.

Le sujet plus haut mentionné a été traité conjointement par une pédagogue et un psychologue. Le volet traité par l'avocate concernait plus spécifiquement la violence accrue chez les jeunes contrevenants.

Bureau d'Alma

- Regroupement des bibliothèques municipales – secteur Delisle

Un avocat a donné une conférence sur le patrimoine familial aux usagers de la bibliothèque municipale de l'endroit.

- Foyer pour personnes âgées (Résidence Lajoie)

Un avocat a donné une conférence sur les testaments, les successions, la curatelle, le mandat en cas d'inaptitude et ses incidences sur le patrimoine familial.

- Regroupement des campeurs St-Gédéon

Un avocat a donné une conférence sur la nouvelle législation en matière de curatelle ainsi que sur les dispositions testamentaires.

- Les Gens Oubliés de Notre-Dame d'Hébertville Inc.

Comme son nom l'indique, cet organisme vise à donner des services et à combler les besoins d'une clientèle de gens défavorisés.

Un avocat a représenté l'organisme dans différents dossiers en plus de participer à des rencontres de fonctionnement.

- Hockey mineur

Un avocat est vice-président d'une équipe de hockey de calibre Midget régional B.B.

En août 1990, les jeunes du secteur ont appris qu'il n'y aurait pas d'équipe de hockey cette année parce qu'il n'y avait plus de dirigeants et que la situation financière était désastreuse.

Avec six autres personnes, un avocat a relevé le défi de remettre l'équipe sur pied.

- Centre Plein Air à St-Gédéon

Un avocat est président de ce centre plein air qui regroupe 50 familles en période estivale.

- Service Relance Saguenay Lac Saint-Jean Inc.

Cette corporation, sans but lucratif, vise à fournir à l'ex-détenu un service spécialisé de placement et d'intégration à l'emploi.

Un avocat est le président-fondateur de cet organisme qui existe depuis dix ans.

– La Passerelle Inc.

Un avocat assume la présidence de cette corporation dont le principal objet est d'opérer un centre d'accueil pour femmes victimes de violence conjugale et aussi pour personnes temporairement sans gîte et sans ressources.

– Association des avocats d'Alma

Un avocat a été élu président de cette association qui regroupe tous les avocats d'Alma et dont le but est d'apporter des solutions appropriées à certains problèmes communs reliés à la pratique du droit.

– Centraide

Un avocat a agi comme bénévole pour la collecte de fonds au profit de cet organisme.

– Regroupement des bibliothèques municipales

Une avocate a donné une conférence sur la Loi favorisant l'égalité économique des époux, devant une vingtaine de personnes. Cet exposé a été suivi d'une période de questions et des dépliants d'information ont été remis aux participants.

– Syndicat des agriculteurs du Lac St-Jean

Une avocate a donné une conférence sur le patrimoine familial. Une cinquantaine de personnes y ont assisté. Une période de questions a suivi et des dépliants d'information ont été distribués.

Bureau de Roberval

– Maison de Jeunes «Laser» Roberval

Un avocat est secrétaire du conseil d'administration de cette corporation sans but lucratif dont les principaux objectifs sont d'offrir aux jeunes de 13 à 18 ans un lieu de rencontre et d'organiser des activités répondant à leurs besoins. La Maison de Jeunes «Laser» compte actuellement cinq animateurs.

– Bibliothèque – Palais de Justice de Roberval

Un avocat agit à titre de responsable de cette bibliothèque qui est ouverte à tous les avocats et notaires de la région. Dans le but d'offrir un service toujours plus adéquat, il a été procédé cette année à l'acquisition d'un grand nombre d'ouvrages.

– Conférences – Groupe 3ième Age

Un avocat a animé une séance d'information du Groupe 3ième Age de St-Félicien. A cette occasion, il fut principalement question de la nouvelle Loi sur le curateur public (Loi 45) et plus particulièrement du mandat en cas d'inaptitude.

– Participant – Table de concertation locale sur la violence familiale

Un avocat participe aux réunions de cette Table de concertation locale qui regroupe divers intervenants et vise principalement à élaborer des moyens permettant une meil-

leure collaboration entre les divers intervenants face aux problèmes de violence familiale.

– Camp Vacances Nature Lac-Bouchette

Un avocat est membre du conseil d'administration de Camp Vacances.

– Corporation et conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu de Roberval

Un avocat est membre de la corporation et du conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu de Roberval. Il siège également sur le Comité de développement en alcoolisme et toxicomanie, le Comité de vérification du budget et le Comité de vérification des plaintes des bénéficiaires.

– Barreau du Saguenay Lac Saint-Jean

Un avocat est membre du conseil d'administration du Barreau du Saguenay Lac Saint-Jean.

– Association des handicapés du comté Roberval

Un avocat est le conseiller juridique de cette association.

– Atelier de musique Roberval Inc.

Un avocat oeuvre à l'intérieur de l'Atelier à titre de conseiller juridique.

Bureau de Dolbeau

– L'Age d'Or de Normandin

Un avocat a été invité à titre de personne-ressource afin de donner des conférences sur le mandat en cas d'inaptitude, le testament et le partage du patrimoine familial.

– AFEAS de Ste-Jeanne-D'Arc

A titre de personne-ressource, un avocat a donné une conférence sur les testaments.

– Invitation à toute la population

Un avocat a donné à ce regroupement des conférences sur la Loi 146 (le partage du patrimoine familial) et les régimes matrimoniaux.

– Maison Halte Secours

La Maison «Halte Secours» est une maison d'hébergement destinée à recevoir les femmes et enfants victimes de violence conjugale.

Une avocate, en plus d'être vice-présidente du conseil d'administration de cette maison, a agi à titre de conférencière les 18 et 28 novembre 1990.

L'activité du 18 novembre 1990 s'est déroulée sous le thème de «la Loi sur la protection de la jeunesse et l'enfant» et celle du 28 novembre 1990 sur «la Loi modifiant le Code civil du Québec et d'autres dispositions législatives afin de favoriser l'égalité économique des époux».

- Syndicat des Agriculteurs

Une avocate a été invitée par le Syndicat des Agriculteurs à rencontrer les membres de cet organisme pour les sensibiliser aux divers changements apportés par la Loi 146 modifiant le Code civil du Québec et d'autres dispositions législatives afin de favoriser l'égalité économique des époux.

- Etudiants de la Polyvalente de Mistassini

Une avocate a été invitée à expliquer aux étudiants du secondaire III de cette polyvalente, le fonctionnement du système judiciaire.

Bureau de Ville de La Baie

- Polyvalente de La Baie

Durant la période des mois de mai et juin 1990, un avocat a préparé 15 heures de cours pour des étudiants de secondaire IV et V à la Polyvalente de La Baie.

Il a rencontré une quinzaine de groupes constitués de 20 à 25 étudiants à qui il a exposé succinctement les applications de la Loi sur la protection de la jeunesse de même que de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Depuis près de 3 ans, cet avocat a eu à rencontrer des étudiants de secondaire IV et V et, selon les commentaires reçus, ces séances sont fortement appréciées par les jeunes et la direction de la Polyvalente de La Baie.

- Table de concertation sur la violence conjugale

Un avocat a git à titre de conseiller aux réunions de la Table de concertation sur la violence conjugale.

Il est consulté à maintes occasions par des personnes du Centre amical et de la Sûreté municipale dans le but de faire connaître les droits des femmes qui ont des problèmes en matière de violence conjugale.

- Association provinciale des trappeurs indépendants du Saguenay Lac Saint-Jean

Depuis 3 ans, un avocat est le conseiller juridique de cette association. En tant que procureur, il est consulté sur différentes lois concernant la chasse, la pêche et la trappe.

Bureau de Jonquière

- La Chambrée

La Chambrée est un centre d'accueil et maison d'hébergement accueillant les femmes en difficulté, spécialement celles victimes de violence conjugale. Cette maison d'hébergement oeuvre dans le secteur de la Ville de Jonquière et reçoit également les enfants des bénéficiaires pour la période de temps nécessaire au règlement du problème.

Les intervenantes de la Chambrée accompagnent et soutiennent les femmes et leurs enfants dans leurs démarches, tant judiciaires que sociales, de façon à pouvoir leur fournir les ressources appropriées pour améliorer leur situation.

Une avocate agit à titre de membre du collectif externe et le bureau d'aide juridique de Jonquière assure à cette maison une collaboration constante en vue de recevoir ces femmes en difficulté dans les plus brefs délais de façon à leur prodiguer les conseils juridiques, tant préventifs que curatifs, eu égard à leur situation respective.

Egalement, au cours de la dernière année, une avocate a agi à titre de membre pour la sélection des intervenantes permanentes travaillant à la maison d'hébergement.

- Périnatalité CLSC de la Jonquière

Le service de périnatalité du Centre Local de Services Communautaires de la Jonquière est une section spécialement créee pour les jeunes adolescentes de moins de 18 ans qui vivent une grossesse souvent dans des conditions plus que difficiles.

Comme ces jeunes filles sont souvent aux prises avec des problèmes légaux en ce qui a trait à la reconnaissance de la filiation de leur enfant par le père, une avocate agit à titre de consultante pour ces jeunes filles de façon à leur assurer soutien et appui et ainsi les aider à prendre les décisions nécessaires dans les circonstances, dans leur intérêt et celui de l'enfant à naître.

- Société Canadienne du Cancer

Dans le cadre de la campagne de financement de la Société Canadienne du Cancer, une avocate a agi à titre de personne responsable de secteur pour la cueillette des fonds pour la campagne 1990-91.

L'implication de l'avocate consiste à rencontrer des personnes afin de les intéresser à apporter une contribution personnelle à la Société de même qu'à la cueillette des fonds nécessaires pour favoriser la recherche.

- Centre de Toxicomanie de l'Hôpital de Jonquière

Le Centre de Toxicomanie est affilié à l'Hôpital de Jonquière et reçoit tant des hommes que des femmes aux prises avec des problèmes de toxicomanie.

Comme le Centre reçoit de plus en plus de femmes victimes de violence conjugale, une avocate agit comme personne-ressource et référante.

L'implication consiste à aller rencontrer les femmes au Centre de Toxicomanie et à leur fournir les outils et les informations nécessaires pour faire face à l'appareil judiciaire.

- Centre des Services Sociaux (Protection de la Jeunesse)

Dans le cadre d'un projet mis sur pied par le Centre de Services Sociaux du Saguenay – Lac Saint-Jean ayant pour objectif d'améliorer la qualité des rapports d'évaluation présentés lors de l'audition d'un dossier en matière de protection de la jeunesse, une avocate a agi comme participante afin de tenter d'apporter des solutions en ce qui a trait au contenu de ces rapports.

- Clinique juridique

Dans le cadre du programme de développement de l'emploi, une avocate a agi à titre de formatrice auprès des intervenantes susceptibles de travailler avec les femmes en maison d'hébergement éligibles à ce programme.

L'avocate a transmis les informations pertinentes tant en matière de séparation, divorce, garde d'enfant, pension alimentaire, qu'en matière de sécurité du revenu et à l'admissibilité à l'aide juridique.

Une pochette d'information a été conçue à l'intention des intervenantes comme outil de références lorsqu'elles ont à faire de l'intervention en ces matières.

- Bibliothèque Centrale de Prêt

La Bibliothèque Centrale de Prêt est un organisme regroupant les diverses bibliothèques des municipalités rurales. Cet organisme organise des séances d'information à l'intention de la population rurale lui permettant ainsi d'avoir accès aux informations de professionnels tant sur le plan juridique qu'en d'autres matières.

Dans le cadre de ces services d'information, une avocate a donné une conférence sur la Loi 146. D'autres séances d'information de ce genre sont prévues pour l'année 1991.

- Les Inner-Wheel

Le groupe «Les Inner-Wheel» est composé essentiellement des épouses des membres du Club Rotary de Jonquière. Occasionnellement, ces femmes organisent des conférences sur divers sujets.

Une avocate a eu l'occasion de prononcer une conférence sur la Loi 146 destinée à exposer les principales dispositions de cette nouvelle loi destinée à favoriser l'égalité économique des époux.

- Nos Ainés J.A.K.

Nos Ainés J.A.K. représente un groupe de couples retraités qui se rassemblent chaque semaine et reçoivent régulièrement des personnes-ressources dans différents domaines que ce soit sur le plan légal, médical ou socio-culturel.

Dans le cadre des rencontres de ce regroupement, une avocate a donné une causerie sur la Loi 146. Il s'agissait essentiellement de faire un exposé concernant les dispositions de la Loi 146 et de répondre aux inquiétudes des retraités face à cette nouvelle loi.

- Groupe Casse-Tête

Une avocate a été invitée à titre de conférencière et personne-ressource auprès de ce groupe.

Le Groupe Casse-Tête est composé essentiellement d'adultes ayant été victimes d'inceste et d'abus sexuels. Le groupe a été formé dans le but de venir en aide aux victimes d'inceste et d'agressions sexuelles lesquelles se sont regroupées par le biais du Centre de Mieux-être de Jonquière.

Le but de cette rencontre était de répondre à certaines questions posées par les membres relativement à l'appareil judiciaire, à la preuve qui doit être offerte en matière d'abus sexuels, principalement dans les cas d'inceste. Les membres s'interrogeaient en ce qui a trait à l'admissibilité en preuve du témoignage des enfants et à la façon dont les victimes étaient considérées devant les tribunaux.

– Club Richelieu de Jonquière

Le but du Club Richelieu est le développement de la personnalité de ses membres et la promotion de la francophonie. Comme moyens d'actions, le Club Richelieu privilégie l'aide à l'enfance et à la jeunesse.

A titre d'ex-président, un avocat doit participer aux réunions du conseil d'administration pour assurer un suivi des activités et des projets déjà commencés sous son mandat.

– Fondation Richelieu J.A.K. Inc.

Un avocat est président de la Fondation Richelieu J.A.K. Inc. La Fondation Richelieu J.A.K. Inc. est une corporation à but non lucratif formée des Clubs Richelieu de Jonquière et de Kénogami. La Fondation Richelieu exerce des activités charitables orientées plus particulièrement en fonction de l'aide à l'enfance et à la jeunesse. La Fondation administre un capital de plus de 65,000$ dont les revenus d'intérêts sont distribués à des organismes du milieu.

Actuellement, la Fondation Richelieu soutient financièrement La Maison des Jeunes de Jonquière, un lieu de rencontres, d'échanges et d'activités pour les jeunes de 12 à 17 ans.

– Conférence: soirée-biblio

Après un exposé théorique sur la Loi 146, un avocat a répondu aux nombreuses questions soulevées par l'assemblée sur le sujet.

– Garderie Le Jardin Ensanté Inc.

Un avocat a agi à titre de président du conseil d'administration, de secrétaire et de membre du comité des finances.

La Garderie Le Jardin Ensanté Inc. est un organisme à but non lucratif subventionné par l'Office des services de garde et desservant la population de Jonquière.

– Maison des Jeunes de Jonquière (La Jonq-tion)

La Jonq-tion est un organisme à but non lucratif dont l'objet est de regrouper des jeunes de 12 à 17 ans et de mettre à leur disposition des moyens afin qu'il y ait une prise en charge par les jeunes de l'organisation de leurs activités et loisirs.

Un avocat a agi à titre de président du conseil d'administration de la Jonq-tion et cela l'a amené à rencontrer à quelques reprises des intervenants au niveau de la jeunesse à Jonquière.

– Ligue des droits et libertés de la personne du Saguenay Lac Saint-Jean

Un avocat agit à titre de personne-ressource auprès des activités de la Ligue des droits et libertés de la personne du Saguenay Lac Saint-Jean.

Cet organisme a pour objet de promouvoir la défense des droits et libertés de la personne et elle est en relation avec la Ligue des droits et libertés de la personne dont le siège social est situé à Montréal.

Le 20 avril 1991, à l'Université du Québec, dans le cadre de ses activités auprès de cet organisme, un avocat a participé à l'élaboration d'une journée consacrée aux relations entre les Amérindiens et les non-Amérindiens.

- Club Richelieu de Jonquière-Kénogami

Un avocat a été invité par le Club Richelieu de Jonquière-Kénogami à participer
dîner afin de représenter la Maison des Jeunes de Jonquière qui est un organisme
tenu par la Fondation Richelieu J.A.K. Inc.

CHAPITRE II

RAPPORT FINANCIER

RAPPORT FINANCIER

A) LE RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Mallette Maheu
Comptables agréés

2, Complexe Desjardins
Bureaux 3100 et 2600, Tour Est
Montréal (Québec)
Canada H5B 1B2
Téléphone (514) 281-1850 / 281-1555
Télécopieur (514) 281-1997 / 281-1150

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la
Commission des services juridiques

Nous avons vérifié les états consolidés suivants de la Commission des services juridiques au 31 mars 1991:

Bilan, fonds d'administration
Bilan, fonds de responsabilité professionnelle
Bilan, fonds incendie et vol

et pour l'exercice terminé à cette date:

Revenus et dépenses, fonds d'administration
Déficit, fonds d'administration
Réserve, projets spéciaux, fonds d'administration
Dû au fonds d'administration et réserve, fonds de responsabilité professionnelle
Dû au fonds d'administration et réserve, fonds incendie et vol
Utilisation de l'octroi, fonds d'administration
Déboursés et dépenses, fonds d'administration

La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission des services juridiques et de ses corporations régionales et locales au 31 mars 1991, les résultats de leurs opérations et l'utilisation de leurs octrois pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables mentionnés à la note 2.

Mallette Maheu

Comptables agréés
Montréal, le 7 mai 1991

B) LES ÉTATS FINANCIERS

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
BILANS CONSOLIDÉS
31 MARS 1991

FONDS D'ADMINISTRATION

	1991	1990
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 188 560 $	3 232 879 $
Intérêts courus	22 115	69 806
Débiteur, gouvernement du Québec	552 300	2 320 000
Débiteur, fonds de responsabilité professionnelle	13 151	13 075
Débiteur, fonds incendie et vol	7 779	7 735
Autres débiteurs	235 094	39 841
Avances	1 400	3 861
Frais imputables au prochain exercice	133 777	104 614
Avances sur congés reportés	285 396	109 794
	2 439 572 $	5 901 605 $

FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Intérêts courus	13 151 $	13 075 $
PLACEMENTS (note 3)	250 000	250 000
	263 151 $	263 075 $

FONDS INCENDIE ET VOL

ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Intérêts courus	7 779 $	7 735 $
PLACEMENTS (note 3)	150 000	150 000
	157 779 $	157 735 $

AU NOM DE LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

Me GILLES MOREAU

Président

Me JACQUES LEMAÎTRE-AUGER

Secrétaire

FONDS D'ADMINISTRATION

	1991	1990
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunt bancaire	2 116 000 $	
Créditeurs, frais courus et engagements	1 238 306	1 507 965 $
Rétroactivité, article 52, mandats émis et payés		1 100 000
Rétroactivité, article 52, mandats émis et non payés		2 089 584
Octroi perçu d'avance, article 52	49	
Octroi perçu d'avance, ajustement des traitements		1 209 500
Congés reportés	126 858	94 241
Dépôt et autres créditeurs	50 522	1 890
	3 531 735	6 003 180
AVOIR NÉGATIF		
DÉFICIT	(1 092 163)	(106 201)
RÉSERVE, PROJETS SPÉCIAUX		4 626
	(1 092 163)	(101 575)
	2 439 572 $	5 901 605 $

FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Dû au fonds d'administration	13 151 $	13 075 $
AVOIR / RÉSERVE	250 000	250 000
	263 151 $	263 075 $

FONDS INCENDIE ET VOL

PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Dû au fonds d'administration	7 779 $	7 735 $
AVOIR / RÉSERVE	150 000	150 000
	157 779 $	157 735 $

ÉVENTUALITÉ (note 4)

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
FONDS D'ADMINISTRATION
REVENUS ET DÉPENSES CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991

	Opérations	
	1991	1990
REVENUS		
Octrois du gouvernement du Québec:		
Régulier	57 084 145 $	54 830 500 $
Ajustement	1 595 055	
Octroi perçu d'avance au début	1 209 500	
Octroi perçu d'avance à la fin		1 209 500
	59 888 700	53 621 000
DÉPENSES	62 865 525	54 996 895
	(2 976 825)	(1 375 895)
AUTRES REVENUS		
Remboursement des coûts de l'aide juridique	114 398	103 690
Mémoires de frais	115 360	123 698
Intérêts	1 371 552	1 160 008
Autres revenus	349 193	52 833
Revenus nets des fonds de responsabilité professionnelle et d'incendie et vol	35 734	26 301
	1 986 237	1 466 530
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	(990 588) $	90 635 $

Pratique privée (article 52)			
1991	1990	1991	1990
25 700 000 $	25 430 416 $	82 784 145 $	80 260 916 $
2 089 584		3 684 639	
		1 209 500	
49		49	1 209 500
27 789 535	25 430 416	87 678 235	79 051 416
27 789 535	25 430 416	90 655 060	80 427 311
		(2 976 825)	(1 375 895)
		114 398	103 690
		115 360	123 698
		1 371 552	1 160 008
		349 193	52 833
		35 734	26 301
		1 986 237	1 466 530
$	$	(990 588) $	90 635 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
FONDS D'ADMINISTRATION
DÉFICIT CONSOLIDÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991

	1991	1990
SOLDE AU DÉBUT	(106 201) $	(294 248) $
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	(990 588)	90 635
	(1 096 789)	(203 613)
VIREMENT DE LA RÉSERVE CONSOLIDÉE, PROJETS SPÉCIAUX	4 626	97 412
SOLDE À LA FIN	(1 092 163) $	(106 201) $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
FONDS D'ADMINISTRATION
RÉSERVE CONSOLIDÉE, PROJETS SPÉCIAUX
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991

	1991	1990
SOLDE AU DÉBUT	4 626 $	102 038 $
VIREMENT AU DÉFICIT	4 626	97 412
SOLDE À LA FIN	$	4 626 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE
DÛ AU FONDS D'ADMINISTRATION ET RÉSERVE CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991

	1991	1990
SOLDE AU DÉBUT		
Dû au fonds d'administration	13 075 $	13 589 $
Réserve	250 000	250 000
	263 075	263 589
Revenus d'intérêt	26 323	26 737
Réclamations, dépenses payées par le fonds d'administration		4 984
Transfert au fonds d'administration	26 247	22 267
	26 247	27 251
	76	(514)
SOLDE À LA FIN	263 151 $	263 075 $
Dû au fonds d'administration	13 151 $	13 075 $
Réserve	250 000	250 000
	263 151 $	263 075 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
FONDS INCENDIE ET VOL
DÛ AU FONDS D'ADMINISTRATION ET RÉSERVE CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991

	1991	1990
SOLDE AU DÉBUT		
Dû au fonds d'administration	7 735 $	4 076 $
Réserve	150 000	75 000
	157 735	79 076
Contribution au fonds		75 000
Revenus d'intérêt	9 411	4 548
Transfert du fonds d'administration	6 196	7 286
	15 607	86 834
Réclamations, dépenses payées par le fonds d'administration	6 196	7 286
Transfert au fonds d'administration	9 367	889
	15 563	8 175
	44	78 659
SOLDE À LA FIN	157 779 $	157 735 $
Dû au fonds d'administration	7 779 $	7 735 $
Réserve	150 000	150 000
	157 779 $	157 735 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
FONDS D'ADMINISTRATION
UTILISATION DE L'OCTROI CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991

	1991	1990
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	3 302 685 $	864 435 $
RECETTES		
Octroi du gouvernement du Québec	86 468 784	80 260 916
Diminution (augmentation) du débiteur, gouvernement du Québec	1 767 700	(2 037 800)
Augmentation des autres débiteurs	(195 253)	(4 309)
Augmentation des débiteurs, fonds de responsabilité professionnelle et incendie et vol	(120)	(3 145)
Intérêts	1 371 552	1 160 008
Remboursement des coûts de l'aide juridique	114 398	103 690
Mémoires de frais	115 360	123 698
Autres revenus	349 193	52 833
Revenus nets des fonds de responsabilité professionnelle et d'incendie et vol	35 734	26 301
	90 027 348	79 682 192
	93 330 033	80 546 627
DÉBOURSÉS		
Opérations et pratique privée (article 52) (relevés 8 et 9)	91 992 102	79 234 111
Augmentation (diminution) des avances	(2 461)	602
Augmentation (diminution) des frais imputables au prochain exercice	29 163	(1 489)
Augmentation des autres créditeurs	(48 632)	(390)
Diminution (augmentation) de la rétroactivité, article 52, mandats émis et non payés	2 089 584	(2 089 584)
Augmentation des avances sur congés reportés	175 602	100 692
	94 235 358	77 243 942
LIQUIDITÉS (INSUFFISANCE) À LA FIN (note 5)	(905 325) $	3 302 685 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
FONDS D'ADMINISTRATION
DÉBOURSÉS ET DÉPENSES CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991

OPÉRATIONS	Déboursés	Moins: Engagements, créditeurs et congés reportés au 1er avril 1990	Plus: Engagements, créditeurs et congés reportés au 31 mars 1991	Dépenses
Réunion des administrateurs	89 628 $	2 047 $	2 181 $	89 762 $
Loyers, taxes et permis	6 098 748	205 143	138 782	6 032 387
Téléphone	1 268 218	87 211	70 508	1 251 515
Électricité	44 903	15 675	24 003	53 231
Frais postaux	418 406	4 787	4 313	417 932
Fournitures et papeterie	912 139	105 845	84 533	890 827
Autres frais administratifs	355 197	15 487	16 486	356 196
Honoraires	643 669	57 175	245 136	831 630
Entretien et réparations	451 053	154 221	19 561	316 393
Ameublement et équipement de bureau	866 955	322 721	124 794	669 028
Frais de déplacement	1 100 710	43 397	43 982	1 101 295
Bibliothèque	486 203	19 646	20 509	487 066
Formation professionnelle	373 723	23 518	4 416	354 621
Trésorerie et traitement des données	345 348	121 472	918	224 794
Comité de révision	61 120	1 249	2 223	62 094
Information et éducation	822 529	6 522	647	816 654
Recherche	159 268	16 799	5 994	148 463
Approbation des comptes	21 463	665	675	21 473
Services juridiques communautaires de Pointe St-Charles et Petite Bourgogne inc.	490 989		73 973	564 962
	15 010 269	1 203 580	883 634	14 690 323
Traitements et avantages sociaux				
Avocats	27 936 073	116 457	155 521	27 975 137
Autres	16 960 267	93 944	130 695	16 997 018
	44 896 340	210 401	286 216	44 972 155
Montants à reporter	59 906 609	1 413 981	1 169 850	59 662 478

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
FONDS D'ADMINISTRATION
DÉBOURSÉS ET DÉPENSES CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991

	Déboursés	Moins: Engagements, créditeurs et congés reportés au 1er avril 1990	Plus: Engagements, créditeurs et congés reportés au 31 mars 1991	Dépenses
Montants reportés	59 906 609 $	1 413 981 $	1 169 850 $	59 662 478 $
Déboursés judiciaires				
Civils	2 377 639	115 909	156 798	2 418 528
Criminels	818 319	72 316	38 516	784 519
	3 195 958	188 225	195 314	3 203 047
	63 102 567	1 602 206	1 365 164	62 865 525
PRATIQUE PRIVÉE (article 52)				
Honoraires				
Civils	12 727 558			12 727 558
Criminels	11 575 722			11 575 722
Notaires	716 628			716 628
	25 019 908			25 019 908
Déboursés judiciaires				
Civils	2 535 280			2 535 280
Criminels	1 107 080			1 107 080
Notaires	36 044			36 044
	3 678 404			3 678 404
Intérêts	142 191			142 191
Honoraires	49 032			49 032
	191 223			191 223
	28 889 535	1 100 000		27 789 535
	91 992 102 $	2 702 206 $	1 365 164 $	90 655 060 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 1991

1. STATUT

La Commission des services juridiques est constituée en vertu de la Loi sur l'aide juridique au Québec.

2. PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Commission des services juridiques et des corporations régionales suivantes:
Centre communautaire juridique de Montréal
Centre communautaire juridique des Laurentides-Lanaudière
Centre communautaire juridique de la Rive-Sud
Centre communautaire juridique de Québec
Centre communautaire juridique de l'Outaouais
Centre communautaire juridique de l'Estrie
Centre communautaire juridique du Saguenay, Lac St-Jean
Centre communautaire juridique de la Mauricie-Bois-Francs
Centre communautaire juridique du Bas St-Laurent, Gaspésie
Centre communautaire juridique de la Côte-Nord
Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue et de la corporation locale suivante:
Clinique juridique populaire de Hull inc., Outaouais

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus en tenant compte des particularités suivantes:

PRATIQUE PRIVÉE (article 52)

Les dépenses d'honoraires, de déboursés judiciaires et d'intérêt payées à la pratique privée (article 52) sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse et les revenus sont comptabilisés en conséquence.

MÉMOIRES DE FRAIS ET REMBOURSEMENTS DES COÛTS DE L'AIDE JURIDIQUE

Les revenus de mémoires de frais et les remboursements des coûts de l'aide juridique sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité de caisse.

2. PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES (suite)

IMMOBILISATIONS

Aucun fonds d'immobilisations n'est prévu aux livres de la Commission des services juridiques. Conséquemment, les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux dépenses d'opérations de l'exercice et sont budgétées en conséquence.

SALAIRES

Les salaires réguliers des employés de la Commission des services juridiques et des corporations régionales sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité de caisse.

VIREMENT DE FONDS

Les règlements de la Commission des services juridiques prévoient que la réserve du fonds de responsabilité professionnelle ne doit pas excéder 250 000 $ et celle du fonds incendie et vol 150 000 $. Ainsi, tout excédent à ces montants doit être viré aux revenus et dépenses du fonds d'administration.

3. PLACEMENTS

	1991	1990
FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		
Ces fonds sont investis en certificats de dépôt auprès de la Société d'hypothèque Banque Nationale	250 000 $	250 000 $
FONDS INCENDIE ET VOL		
Ces fonds sont investis en certificats de dépôt auprès de la Société d'hypothèque Banque Nationale	150 000 $	150 000 $

4. ÉVENTUALITÉ

Un ex-employé a intenté une poursuite judiciaire contre le Centre communautaire juridique de la Mauricie-Bois-Francs pour un montant estimé de 148 000 $ à ce jour. Concernant cette poursuite, s'il y avait pour la Commission des services juridiques obligation d'acquitter une réclamation dont il n'est pas possible présentement de préciser le montant, la perte qui en résulterait serait comptabilisée sous forme de redressement affecté à des exercices antérieurs.

5. INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS

	1991	1990
Encaisse	1 188 560 $	3 232 879 $
Intérêts courus	22 115	69 806
Emprunt bancaire	(2 116 000)	
	(905 325) $	3 302 685 $

6. ENGAGEMENTS

HONORAIRES, DÉBOURSÉS JUDICIAIRES ET INTÉRÊTS DE LA PRATIQUE PRIVÉE (article 52)

Au 31 mars 1991, les mandats émis aux professionnels de la pratique privée mais non encore facturés totalisent environ 28 400 000 $ et se répartissent comme suit:

Année	Montant estimé des mandats			Montant total
	Civils	Criminels	Notaires	
1973-1987	365 000 $	175 000 $	10 000 $	550 000 $
1987-1988	640 000	402 000	8 000	1 050 000
1988-1989	1 100 000	980 000	20 000	2 100 000
1989-1990	2 800 000	2 500 000	100 000	5 400 000
1990-1991	8 000 000	11 000 000	300 000	19 300 000
	12 905 000 $	15 057 000 $	438 000 $	28 400 000 $

Les montants estimés pour les mandats émis à la pratique privée ont été déterminés par la Commission des services juridiques.

CONTRATS DE LOCATION

En vertu de contrats de location-exploitation, la Commission des services juridiques et les corporations régionales se sont engagées à effectuer des versements minimums futurs totalisant 21 929 241 $. Les versements minimums des 5 prochains exercices se répartissent comme suit: 1992, 4 767 640 $; 1993, 4 279 839 $; 1994, 3 577 229 $; 1995, 2 926 612 $ et 1996, 2 271 502 $.

7. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

En date du 14 mai 1991, le Conseil du trésor à octroyé par décret au ministère de la Justice une somme de 3 434 600 $ en vue du règlement des conventions collectives des avocats salariés du réseau de l'aide juridique.

8. CHIFFRES COMPARATIFS

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

ANNEXE 1

Membres de la Commission au 31 mars 1991

Me Gilles Moreau	Montréal
Me Jorge Armijo	Cap-Rouge
Madame Lucie Blais	Sullivan
Me Noël Bonneville	Ste-Anne-des-Monts
Madame Sylvie Bourbonnais	Gatineau
Me Martin Côté	Chicoutimi
Madame Lise Evoy	Laval
Monsieur Jacques Girard	Sherbrooke
Monsieur Philip Magder	Montréal
Madame Madeleine B. Rainville	Sillery
Madame Gisèle St-Pierre-Beaulieu	Rimouski

A titre consultatif:

Le sous-ministre de la Justice ou son délégué
Le sous-ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu ou son délégué

ANNEXE 2

Séances de la Commission des services juridiques entre le 1er avril 1990 et le 31 décembre 1990

	90-06-22	90-09-21	90-11-02	90-12-14
Me Yves Lafontaine	X	X	X	X
Monsieur Gérard Docquier		X		X
Madame Lise Evoy		X		X
Me Francine Fillion				
Me Evangelos Hadjis	X	X		
Monsieur Pierre Paquin	X	X	X	X
Me Josée Payette	X		X	X
Monsieur Adéodat St-Pierre	X	X	X	X
Madame Gisèle St-Pierre Beaulieu	X	X	X	X
Me René Turcotte	X		X	
Le sous-ministre de la Justice		D	D	D
Le sous-ministre de la Main-d'oeuvre et de la sécurité du Revenu		D	D	D

X présent
D représenté par un délégué

ANNEXE 2A

Séances de la Commission des services juridiques entre le 1er janvier 1991 et le 31 mars 1991

	91-01-25	91-03-22
M[e] Gilles Moreau	X	X
M[e] Jorge Armijo	X	X
Madame Lucie Blais	X	X
M[e] Noël Bonneville	X	
Madame Sylvie Bourbonnais	X	X
M[e] Martin Côté	X	X
Madame Lise Evoy	X	
Monsieur Jacques Girard	X	X
Monsieur Philip Magder	X	X
Madame Madeleine B. Rainville	X	X
Madame Gisèle St-Pierre-Beaulieu	X	X
Le sous-ministre de la Justice		D
Le sous-ministre de la Main-d'oeuvre et de la sécurité du Revenu	D	

X présent
D représenté par un délégué

ANNEXE 3

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

Les Services et le Comité de révision au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991

Présidence:

Me Gilles Moreau, président

Secrétariat:

Me Jacques Lemaître-Auger
secrétaire

Trésorerie:

Monsieur René A. Morin, c.a.

Service de l'information

Me Louis-Paul Allard, directeur

Service d'approbation des comptes légaux:

Me Jacques Valade

Comité de révision:

Membres:

Me Jacques Frémont, président
Me Michel Charbonneau
Mme Jeanne-Mance Dufaux

Avocat délégué:

Me Gilles Trudeau

Service d'expertise, d'éducation et de recherche:

Me Christian Baillargeon
(à partir du 4 septembre 1990)

Me Pierre-Yves Bourdeau

Me Gilles Daoust
(à partir du 7 septembre 1990)

Mme Francine Godin

Me Monique Jarry

Me Christine Lebrun
(jusqu'au 25 mai 1990)

Me Suzanne Pilon

Me Claudine Roy
(jusqu'au 31 août 1990)

Me Diane Trudeau

ANNEXE 4

Liste des membres des conseils d'administration des corporations régionales en fonction au 31 mars 1991

Région de l'Abitibi-Témiscamingue

M. Antonio Bruno, président
M. Robert Arcand
M. André Bergeron
Me Guy Bourget
Me Benoît Drolet
Me France Dufour
M. François Dumulon
Mme Lise Garneau
Mme Rosanne Lemieux
Me Jean McGuire
M. Adrien Richard
M. Serge Roy

Région du Bas St-Laurent – Gaspésie

Me Jacques Villeneuve, président
Mme Raymonde Babin
Mme Nicole Bélisle
Me Danielle Caron
Me Georges Deschênes
M. Alphonse Forest
M. Marcel Landry
M. Hubert Lepage
Me Benoît Moulin
M. Réal Pelletier
M. Norbert Renaud
M. Jean-Nil Thériault

Région de la Côte-Nord

Me Arnold Brochu, président
M. Jean Bernier
M. Jean Caron
M. Julien Dubé
Me Raymond Y. Gaudreault
M. Randy Jones
Mme Huguette Larouche
M. René A. Marier
Me Lucille Paré
Me Victor St-Onge
M. Jean-Marie Tremblay
Mme Jeannette Turcotte

Région de l'Estrie

Me Roseline Alric, présidente
Me Guy Achim
Me Ghislaine Champoux
Mme Linda Dieleman
Me Jean-Louis Dubé
Mme Micheline Genest
Mme Elcée Perreault-Boudreau
Me Michel Quintal
Me Lucie Thibodeau
Mlle Danielle Viau

Région des Laurentides-Lanaudière

M. Albert Poirier, président
M. Alain Allaire
Me Robert J. Beauséjour
M. Clarence Bernier
Soeur Monique Boissé
Me Pierre Dagenais
M. Bernard Gagnon
M. Gilles Heynemand
Me André G. Lavoie
M. Léonard Lessard
Mme Lynda Ricard
Me Ruth Veillet

Région de la Mauricie - Bois-Francs

Mme Laurette Martel-Aubin, présidente
Me Claude Ayotte
M. Laval Beaudet
M. Charles Charest
Mme Lucie Deschênes-Livernoche
Mme Monic Dudemaine
Me Luc Levasseur
Me François Marchand
Me Marc Michaud
Mme Gertrude Purcell

Région de Montréal

M. Jean Lachapelle, président
Mme Susan Baldwin
Mme Manon Benoît
M. Bernard Bleau
Me Maurice Cantin
Mme Anna Del Frate
M. Jean Dontigny
Mme Moïsette Guérin
Me Louis Haeck
Mme Michelle Lachance
Me Claude J. Melançon
Me André Tremblay

Région de l'Outaouais

Me Michel Séguin, président
Mlle Louisette Dubois
Mlle Micheline Gamache
Me Rachel Grondin
M. Gérald Laflamme
M. Gabriel Lefebvre
Me Richard A. Lestage
Me Jean-Claude Sarrazin
M. Jocelyn St-Denis
M. Gaston St-Jean
M. Benoît Tolszczuk
M. Gilles Trahan

Région de Québec

M. Jean-Guy Drolet, président
Mme Gisèle Banville-Filion
Mme Louise Brunet
Me Gemma Carle
M. Michel Côté
Me Marcel Dumas
Me Bernard Landry
Me Claude Morneau
Mme Christiane Morrow-Lettre
M. Paul Nolet
M. Pierre-Emile Noreau
Me André Soucy

Région de la Rive-Sud

Me Jacques Sylvestre, président
M. Pierre A. Baril
Me Paul Gingras
M. Roger Girard
M. Louis Jazzar
M. Luc Lalonde
Mme Marie Sophie Lamothe
Me Micheline Montpetit
M. Gilles Morency
M. Jean Ridorossi

Région du Saguenay - Lac St-Jean

Me Diane Lalancette, présidente
M. Jacques Bouchard
M. Bruno Côté
Me Michel Lapointe
Mme Marthe Larouche
M. Serge Lemelin
Mme Réjeanne Potvin-Larouche
M. Camille Tremblay
Me Sylvain Truchon
Mme Carmen Vanasse

ANNEXE 5

Directeurs généraux en fonction au 31 mars 1991

Abitibi-Témiscamingue
Me Jean-Guy Leclerc

Bas St-Laurent – Gaspésie
Me Jacques Racine

Côte-Nord
Me Jean-Yves Caron

Estrie
Me Jacques Lemay

Laurentides-Lanaudière
Me Pierre Langevin

Mauricie – Bois-Francs
Me Gaston Hardy

Montréal
Me Robert Forest

Outaouais
Me Pierrette Dupont-Rousse

Québec
Me Raymond Gagnon

Rive-Sud
Me Gilles Poussard

Saguenay – Lac St-Jean
Me Jean-Pierre Périgny

ANNEXE 6

Bureaux et corporations locales ouverts au 31 mars 1991

Régions	Bureaux avec avocat (s) en permanence	Bureaux avec avocat (s) à temps partiel
Abibiti-Témiscamingue	Amos Chibougamau La Sarre Rouyn-Noranda Val d'Or (869, 3e Avenue) Val d'Or (1345 Chemin Sullivan) Ville-Marie	Baie d'Hudson Baie d'Ungava Baie de Mistassini Baie James Matagami Senneterre Témiscaming
Bas St-Laurent – Gaspésie	Rimouski Amqui Cabano Chandler Gaspé Iles-de-la-Madeleine Matane New Richmond Rivière-du-Loup Ste-Anne-des-Monts	Grande-Vallée La Pocatière Matapédia Mont-Joli Mont-Louis Paspébiac Percé St-Pascal
Côte-Nord	Sept-Iles Baie-Comeau Forestville	Blanc-Sablon Escoumins Fermont Hâvre St-Pierre Port-Cartier Sacré-Coeur Schefferville
Estrie	Sherbrooke (225 King Ouest) Asbestos Coaticook Lac Mégantic Magog Sherbrooke (85 Nord Belvedère) Thetford Mines	Disraéli Richmond Stanstead Windsor

* corporation locale

Régions	Bureaux avec avocat (s) en permanence	Bureaux avec avocat (s) à temps partiel
Laurentides – Lanaudière	St-Jérôme (293 de Villemure) St-Jérôme (30 ouest, de Martigny) Joliette Lachute Mont-Laurier Repentigny Ste-Agathe St-Eustache Ste-Thérèse Terrebonne	St-Gabriel-de-Brandon St-Jovite St-Michel-des-Saints Ville des Laurentides
Mauricie – Bois-Francs	Trois-Rivières (225 Des Forges) Trois-Rivières (1350 Royale) Cap-de-la-Madeleine Drummondville La Tuque Louiseville Shawinigan Victoriaville	Ste-Geneviève-de-Batiscan
Montréal	Montréal (425 de Maisonneuve Ouest) Lachine Laval-Est Laval-Ouest Montréal Côte-des-Neiges Hochelaga/Centre Sud Maisonneuve Mercier Montréal-Nord Outremont - Parc Extension Place Dupuis Plateau Mont-Royal Rosemont St-Henri St-Michel Division appel Division civile Division criminelle Division immigration Division jeunesse * Services juridiques communautaires de Pointe-St-Charles et Petite-Bourgogne Inc. Verdun Villeray Ville St-Laurent	Palais de Justice

* corporation locale

Régions	Bureaux avec avocat (s) en permanence	Bureaux avec avocat (s) à temps partiel
Outaouais	Hull (115 Promenade du Portage) Aylmer Buckingham Campbell's Bay Gatineau Hull Section civile Section criminelle Section famille * Clinique juridique populaire de Hull Inc. Maniwaki	Chapeau Fort Coulonge Masham St-André Avellin
Québec	Charlesbourg (5350 boul. Henri-Bourassa) Charlesbourg (8500 boul. Henri-Bourassa) La Malbaie Lévis Limoilou Montmagny Québec Section criminelle Section jeunesse Côte de Beaupré St-Jean-Baptiste St-Roch St-Georges-de-Beauce St-Joseph-de-Beauce	Baie St-Paul Lac Etchemin
Rive-Sud	Longueuil (101 Roland-Therrien) Brossard Châteauguay Cowansville Dorion Granby Greenfield Park Lacolle	Palais de Justice

* corporation locale

Régions	Bureaux avec avocat (s) en permanence	Bureaux avec avocat (s) à temps partiel
Rive-Sud (suite)	Longueuil Affaires civiles (101 Place Charles-Lemoyne) (192 St-Jean) Affaires pénales et section jeunesse (1644 Chemin Chambly) Montréal (section immigration) St-Hyacinthe St-Jean-sur-Richelieu Sorel Valleyfield	
Saguenay – Lac St-Jean	Chicoutimi Alma Dolbeau Jonquière Roberval Ville de La Baie	
TOTAL	112 BUREAUX 2 CORPORATIONS LOCALES	39 BUREAUX
GRAND TOTAL	.....	153 UNITES

ANNEXE 7
Avocats, autres professionnels, employés de soutien, stagiaires et étudiants salariés à l'emploi de la Commission, des corporations régionales et locales au 31 mars 1991

REGIONS	AVOCATS	Autres professionnels et employés de soutien	Stagiaires et étudiants
COMMISSION	12	50	–
ABITIBI/TEMISCAMINGUE	16	20	–
BAS ST-LAURENT/GASPESIE	22	33	3
COTE-NORD	12	14	–
ESTRIE	28	37	2
LAURENTIDES/LANAUDIERE	27	38	2
MAURICIE/BOIS-FRANCS	22	31	–
MONTREAL	128	145	20
OUTAOUAIS	29	34	–
QUEBEC	42	52	5
RIVE-SUD	51	60	5
SAGUENAY/LAC ST-JEAN	17	21	–
	406	535	37

TOTAL DU PERSONNEL 978

ANNEXE 8

MISE À JOUR DES INDICATEURS DU RÉSEAU DE L'AIDE JURIDIQUE

Octobre 1991
Richard Gauvin
Yvon Routhier
MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Direction de la Planification et de l'Évaluation

TABLE DES MATIÈRES

	Description	Page
1.	**FAITS SAILLANTS**	143
2.	**INTRODUCTION**	147
3.	**ANALYSE DE LA DEMANDE**	151
3.1	Évolution générale	151
3.2	Évolution régionale	151
3.3	Pourcentage de dossiers acceptés	153
3.4	Répartition régionale de la demande	155
3.5	Répartition des dossiers admis entre les avocats salariés, les avocats de la pratique privée et les notaires	155
3.6	Demande régionale en matière notariale	160
3.7	Dossiers traités par des avocats et répartition régionale	160
3.8	Évolution du nombre de dossiers confiés à la pratique privée suivant le type de droit (civil et criminel)	163
3.9	Répartition régionale des avocats de pratique privée réclamant des honoraires	165
3.10	Réclamation par avocat et coût par réclamation	167
3.11	Source de revenus de la clientèle	167
4.	**VARIATION DE LA DEMANDE**	173
5.	**ANALYSE DE L'EFFICIENCE ET DES RESSOURCES**	177
5.1	Les ressources humaines et physiques	177
5.2	Les ressources financières	177
5.3	Nombre de dossiers traités par les avocats salariés	177
5.4	Performance des avocats salariés	179
5.5	Coût moyen par dossier traité (coût moyen combiné)	181
5.6	Honoraires moyens des dossiers de la pratique privée	183
5.7	Coût moyen des dossiers exécutés par les avocats salariés de l'aide juridique	184
6.	**EFFFORT BUDGÉTAIRE DE LA PROVINCE**	187
7.	**CONCLUSION**	191

APPENDICE 1
– Commission des services juridiques
Fonds d'administration
Déboursés consolidés 195

APPENDICE 2
– Description des statistiques du tableau 16 199

LISTE DES TABLEAUX 200

LISTE DES GRAPHIQUES 202

1. FAITS SAILLANTS

1. FAITS SAILLANTS

- Augmentation de la demande totale traitée de 6.19% représentant 17 095 demandes d'aide juridique de plus qu'en 1989-1990.
- Les demandes sont admises dans une proportion de 89.9% (augmentation de 0.9% par rapport à l'exercice précédent).
- Le nombre de demandes acceptées augmente de 17 847 dossiers (augmentation de 7.26%).
- Parmi les causes assumées par des avocats, 37% le sont par la pratique privée comparativement à 36.8% en 1989-1990 et 36.9% pendant l'exercice 1988-1989.
- Les causes au civil représentent 58% des demandes assumées par des avocats et sont traitées à 33.1% par la pratique privée.
- Les causes au criminel représentent 42% des demandes assumées par des avocats et sont traitées à 42.4% par la pratique privée.
- Le coût moyen pour un dossier traité par les avocats salariés du réseau d'aide juridique augmente de 13.1% (207,11 $ contre 183,08 $) en 1989-1990 tandis que le coût moyen chez les praticiens du privé augmente de 17.5% (284,69 $ contre 242,31 $).
- Une augmentation de la demande de l'ordre de 6% pour l'exercice 1991-1992 est à prévoir.

RÉPARTITION DE LA DEMANDE DANS LE RÉSEAU POUR 1990-1991

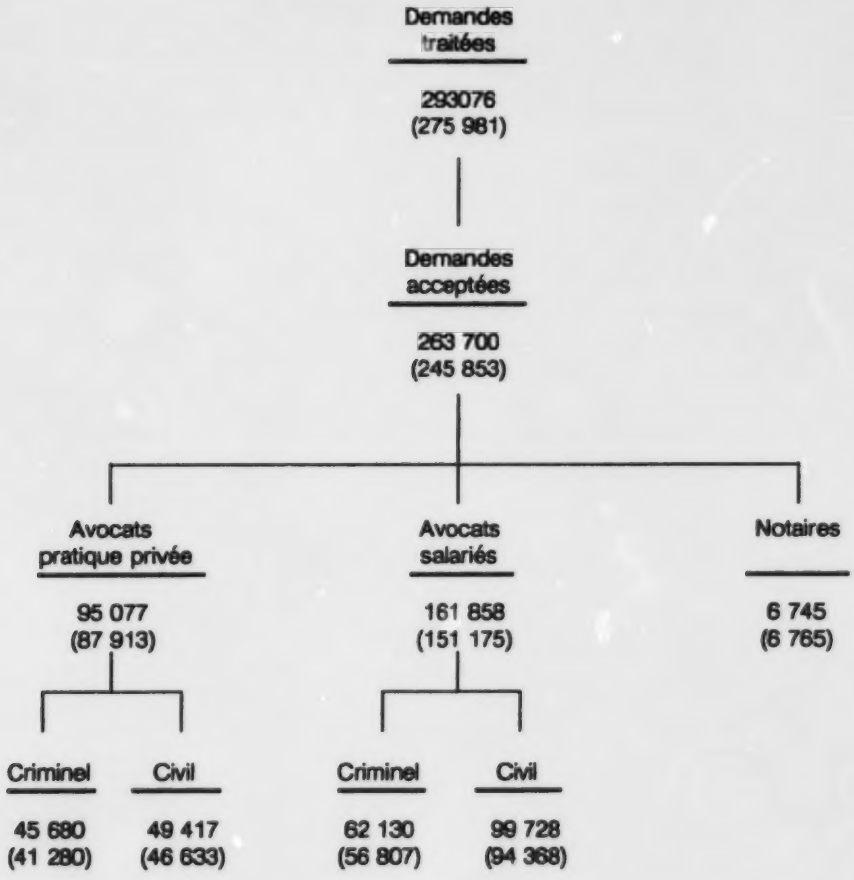

N.B.: Les données entre parenthèses sont relatives à l'exercice 1989-1990.

2. INTRODUCTION

2. INTRODUCTION

Vous trouverez dans les pages qui suivent la mise à jour des principaux indicateurs du réseau de l'aide juridique du Québec. Ces indicateurs, élaborés à partir du rapport d'évaluation de la Commission des services juridiques, en 1982, sont mis à jour annuellement.

Les indicateurs dont il est question sont regroupés selon deux grands thèmes, à savoir, les indicateurs de demande et ceux relatifs aux ressources. Vous trouverez ces derniers aux sections 3 et 5 du présent document. Quant aux sections 4 et 6, on y traite respectivement des prévisions de la demande et de l'effort budgétaire de la Province.

Le présent document constitue le dixième rapport d'analyse statistique. Il a été effectué à partir des données de la Commission des services juridiques et couvre l'exercice 1990-1991. Il vise à suivre l'évolution du programme d'aide juridique, à vérifier la validité des hypothèses retenues l'année précédente pour prévoir la demande et à présenter une estimation des besoins financiers de l'organisme.

3. ANALYSE DE LA DEMANDE

3. ANALYSE DE LA DEMANDE
(Période de 1973-1974 à 1990-1991)

3.1 Évolution générale

En 1990-1991, la demande en services juridiques a augmenté substantiellement, passant de 275 981 à 293 076 demandes traitées, soit une hausse de 6.19%. Le pourcentage de demandes acceptées pour sa part variait de 0.9% passant de 89.08% à 89.98%.

Il faut se rapporter à l'année 1980-1981 pour observer un taux d'augmentation plus élevé que celui de cette année. De plus, la demande acceptée a augmenté de 7.26%. Ce taux d'augmentation est substantiellement plus élevé que les pourcentages d'augmentation des dernières années. Le pourcentage de la demande accepté est au taux de 89.98%; ce taux est le plus élevé depuis la première année du régime d'aide juridique.

TABLEAU 1

ÉVOLUTION DE LA DEMANDE DE 1973-1974 à 1990-1991
DEMANDES TRAITÉES, DEMANDES ACCEPTÉES

ANNÉES	NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES	% DE VARIATION/ANNÉE PRÉCÉDENTE	NOMBRE DE DEMANDES ACCEPTÉES	% DE VARIATION/ANNÉE PRÉCÉDENTE	% DE DEMANDES ACCEPTÉES
1973-1974	9251 /	—	84112	—	90.92%
1974-1975	118691	28.29%	96274	14.46%	81.11%
1975-1976	162129	36.60%	129437	34.45%	79.84%
1976-1977	187914	15.90%	163028	25.95%	86.76%
1977-1978	197365	5.03%	170073	4.32%	86.17%
1978-1979	203255	2.98%	175850	3.40%	86.52%
1979-1980	216306	6.42%	177544	0.96%	82.08%
1980-1981	240747	11.30%	216019	21.67%	89.73%
1981-1982	251150	4.32%	219875	1.79%	87.55%
1982-1983	260472	3.71%	228240	3.80%	87.63%
1983-1984	258550	-0.74%	227570	-0.29%	88.02%
1984-1985	257352	-0.46%	227085	-0.21%	88.24%
1985-1986	265754	3.26%	235845	3.86%	88.75%
1986-1987	271804	2.28%	238698	1.21%	87.82%
1987-1988	265054	-2.48%	232746	-2.49%	87.81%
1988-1989	273420	3.16%	240674	3.41%	88.02%
1989-1990	275981	0.94%	245853	2.15%	89.08%
1990-1991	293076	6.19%	263700	7.26%	89.98%

SOURCE: Rapport annuel de la C.S.J.

3.2 Évolution régionale

Cette augmentation de la demande de services qui, pour l'ensemble de la province est de 6.19%, a été ressentie de façon différente par chacune des corporations régionales. Comme on peut le constater au tableau 2A, certaines régions ont connu des variations beaucoup plus significatives. Il s'agit de Laurentides-Lanaudière, Rive-Sud, Montréal, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Estrie.

Par ailleurs, deux régions sur onze ont connu des diminutions au niveau de la demande. Il s'agit des régions du Saguenay, Lac St-Jean et de la Côte-Nord.

TABLEAU 2A

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS PAR RÉGION DE 1987 À 1991

CORPORATIONS RÉGIONALES	NOMBRE DEMANDES 1987-88	% VARIATION /ANNÉE PRÉCÉ-DENTE	NOMBRE DEMANDES 1988-89	% VARIATION /ANNÉE PRÉCÉ-DENTE	NOMBRE DEMANDES 1989-90	% VARIATION /ANNÉE PRÉCÉ-DENTE	NOMBRE DEMANDES 1990-91	% VARIATION /ANNÉE PRÉCÉ-DENTE
Abitibi-Témiscamingue	8761	–8.33%	8894	1.52%	8307	–6.60%	9251	11.36%
Bas St-Laurent	15528	–8.46%	16410	5.68%	15626	–4.78%	15833	1.32%
Côte-Nord	6446	–11.89%	7129	10.60%	7171	0.59%	6997	–2.43%
Estrie	20002	–1.34%	20699	3.48%	20178	–2.52%	21342	5.77%
Laurentides-Lanaudière	21402	–2.49%	23512	9.86%	24929	6.03%	26768	7.38%
Mauricie, Bois-Francs	17189	–5.22%	17754	3.29%	17985	1.30%	18732	4.15%
Montréal	85278	1.18%	85971	0.81%	87518	1.80%	96423	10.18%
Québec	30347	–5.33%	30519	0.57%	29404	–3.65%	30430	3.49%
Outaouais	15952	–2.10%	16288	2.11%	17034	4.58%	17904	5.11%
Rive-Sud	32346	–3.86%	34939	8.02%	36860	5.50%	39013	5.84%
Saguenay, Lac St-Jean	11803	4.17%	11305	–4.22%	10969	–2.97%	10383	–5.34%
TOTAL	265054	–2.48%	273420	3.16%	275981	0.94%	293076	6.19%

SOURCE: Rapport annuel de la C.S.J.

Dans le but de visualiser l'inégalité de la variation de la demande, les régions ont été classifiées par ordre croissant en fonction du pourcentage de variation.

TABLEAU 2B

AUGMENTATION DE LA DEMANDE PAR RÉGION

CORPORATION RÉGIONALES	% DE VARIATION 1990-1991 / 1989-1990
Saguenay, Lac St-Jean	–5.34%
Côte-Nord	–2.43%
Bas St-Laurent	1.32%
Québec	3.49%
Mauricie, Bois-Francs	4.15%
Outaouais	5.11%
Estrie	5.77%
Rive-sud	5.84%
Laurentides-Lanaudière	7.38%
Montréal	10.18%
Abitibi-Témiscamingue	11.36%
TOTAL	6.19%

Finalement, en pondérant les variations régionales en fonction du nombre respectif de demandes, on obtient au tableau 2C la contribution de chaque région à l'augmentation globale de 6.19%.

TABLEAU 2C

CONTRIBUTION DES RÉGIONS À L'AUGMENTATION TOTALE DE LA DEMANDE

CORPORATIONS RÉGIONALES	POIDS	% DE VARIATION PONDÉRÉ
Montréal	0.3171	3.23%
Rive-Sud	0.1336	0.78%
Laurentides-Lanaudière	0.0903	0.67%
Estrie	0.0731	0.42%
Québec	0.1065	0.37%
Abitibi-Témiscamingue	0.0301	0.34%
Outaouais	0.0617	0.32%
Mauricie, Bois-Francs	0.0652	0.27%
Bas St-Laurent	0.0566	0.08%
Côte-Nord	0.0260	–0.06%
Saguenay, Lac St-Jean	0.0397	–0.21%
TOTAL	1.0000	6.19%

3.3 Pourcentage de dossiers acceptés

Comme on a pu le constater au tableau 1, le pourcentage de dossiers acceptés a augmenté de 0.9% dans l'ensemble du réseau. Par ailleurs, certaines disparités régionales

persistent au fil des ans quant au pourcentage précité. Les régions de la Côte-Nord et de Montréal présentent les pourcentages de dossiers acceptés les plus élevés. À l'opposé, les régions de Québec et du Saguenay, Lac St-Jean présentent les pourcentages les moins élevés.

TABLEAU 3

POURCENTAGE DE DEMANDES ACCEPTÉES PAR RÉGION

CORPORATIONS RÉGIONALES	% ACCEPTÉ 1987-1988	% ACCEPTÉ 1988-1989	% ACCEPTÉ 1989-1990	% ACCEPTÉ 1990-1991
Abitibi-Témiscamingue	87.74%	85.29%	88.50%	90.69%
Bas St-Laurent	87.17%	87.46%	88.60%	88.52%
Côte-Nord	91.17%	89.96%	91.13%	90.82%
Estrie	85.99%	86.48%	87.33%	87.56%
Laurentides-Lanaudière	87.58%	89.28%	89.08%	89.59%
Mauricie, Bois-Francs	85.25%	85.52%	86.51%	87.37%
Montréal	90.89%	90.86%	92.30%	93.32%
Québec	84.54%	84.10%	85.00%	86.44%
Outaouais	89.51%	88.89%	89.69%	89.39%
Rive-Sud	85.61%	86.86%	87.99%	89.32%
Saguenay, Lac St-Jean	84.05%	85.28%	84.36%	84.50%
TOTAL	87.81%	88.02%	89.08%	89.98%

SOURCE: Rapport annuel de la C.S.J.

Le tableau 3A quant à lui présente, en terme absolu, l'évolution régionale des demandes acceptées.

TABLEAU 3A

NOMBRE DE DEMANDES ACCEPTÉES PAR RÉGION

CORPORATIONS RÉGIONALES	NOMBRE DE DEMANDES ACCEPTÉES 1986-1987	NOMBRE DE DEMANDES ACCEPTÉES 1987-1988	NOMBRE DE DEMANDES ACCEPTÉES 1988-1989	NOMBRE DE DEMANDES ACCEPTÉES 1989-1990	NOMBRE DE DEMANDES ACCEPTÉES 1990-1991
Abitibi-Témiscamingue	8363	7687	7586	7352	8390
Bas St-Laurent	14672	13535	14352	13844	14015
Côte-Nord	6776	5877	6413	6535	6355
Estrie	17466	17199	17900	17621	18686
Laurentides-Lanaudière	19239	18744	20992	22207	23981
Mauricie, Bois-Francs	15284	14653	15183	15559	16366
Montréal	76502	77506	78111	80781	89978
Québec	27161	25655	25668	24992	26305
Outaouais	14325	14279	14479	15277	16005
Rive-Sud	29494	27690	30349	32432	34845
Saguenay, Lac St-Jean	9416	9921	9641	9253	8774
TOTAL	238698	232746	240674	245853	263700

3.4 Répartition régionale de la demande

Le tableau 4 illustre, en terme relatif, les volumes de demandes respectivement traitées dans chacune des corporations régionales. Dans la majorité des régions, on peut remarquer une relative stabilité si l'on compare la part de dossiers traités en 1990-1991 à celle de l'année précédente. La variation la plus importante se retrouve à la corporation de Montréal et est supérieure à 1%. Cette corporation représente près du tiers des demandes québécoises à l'aide juridique.

TABLEAU 4

RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA DEMANDE TRAITÉE

CORPORATIONS RÉGIONALES	1987-88	1988-89	1989-90	1990-91	ÉCART/1989-90
Abitibi-Témiscamingue	3.31%	3.25%	3.01%	3.16%	0.147%
Bas St-Laurent	5.86%	6.00%	5.66%	5.40%	–0.260%
Côte-Nord	2.43%	2.61%	2.60%	2.39%	–0.211%
Estrie	7.55%	7.57%	7.31%	7.28%	–0.029%
Laurentides-Lanaudière	8.07%	8.60%	9.03%	9.13%	0.101%
Mauricie, Bois-Francs	6.49%	6.49%	6.52%	6.39%	–0.125%
Montréal	32.17%	31.44%	31.71%	32.90%	1.189%
Québec	11.45%	11.16%	10.65%	10.38%	–0.271%
Outaouais	6.02%	5.96%	6.17%	6.11%	–0.063%
Rive-Sud	12.20%	12.78%	13.36%	13.31%	–0.044%
Saguenay, Lac St-Jean	4.45%	4.13%	3.97%	3.54%	–0.432%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	

SOURCE: Rapport annuel de la C.S.J.

3.5 Répartition des dossiers admis entre les avocats salariés, les avocats de la pratique privée et les notaires

Le tableau qui suit nous permet d'observer cette répartition et d'en dégager les tendances suivantes:

- l'évolution du pourcentage de dossiers référés aux notaires suit la tendance à la baisse observée depuis 1981, toutefois on observe une quasi stabilité;
- les avocats de la pratique privée ont traité 7 184 dossiers de plus qu'en 1989-1990;
- les avocats salariés, quant à eux, ont été impliqués dans 10 683 dossiers de plus qu'en 1989-1990.

TABLEAU 5

RÉPARTITION DES DOSSIERS ADMIS ENTRE LES AVOCATS SALARIÉS, LES AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE ET LES NOTAIRES

	NOTAIRES		PRATIQUE PRIVÉE		AVOCATS SALARIÉS		
ANNÉES	NOMBRE DOSSIERS	% DE LA DEMANDE ADMISE	NOMBRE DOSSIERS	% DE LA DEMANDE ADMISE	NOMBRE DOSSIERS	% DE LA DEMANDE ADMISE	DOSSIERS ADMIS
1981-82	12006	5.46%	63201	28.74%	144704	65.81%	219875
1982-83	11082	4.86%	69852	30.60%	147303	64.54%	228240
1983-84	10640	4.68%	76507	33.62%	140423	61.71%	227570
1984-85	10410	4.58%	77901	34.30%	138774	61.11%	227085
1985-86	10586	4.49%	84295	35.74%	140964	59.77%	235845
1986-87	9666	4.05%	83994	35.19%	145038	60.76%	238698
1987-88	8037	3.45%	90385	38.83%	134324	57.71%	232746
1988-89	7478	3.11%	86066	35.76%	147130	61.13%	240674
1989-90	6765	2.75%	87913	35.76%	151175	61.49%	245853
1990-91	6745	2.56%	95097	36.06%	161858	61.38%	263700
VARIATION /ANNÉE PRÉCÉDENTE	-20	-0.3%	7184	8.2%	10683	7.1%	17847

En ce qui a trait à la demande en matière notariale et à la place de moins en moins importante qu'elle tient au sein des services juridiques, il semble justifié, à priori, de relier ce phénomène à la tarification en cette matière. En effet, il faut se rappeler que les mêmes tarifs s'appliquent depuis avril 1977.

Quant au nombre de dossiers traités respectivement par les avocats salariés et ceux de la pratique privée, on note qu'il a augmenté de façon analogue (7.1% et 8.2% respectivement). Conséquemment, la répartition des dossiers entre les avocats salariés et ceux de la pratique privée n'a que peu variée comparativement à 1988-1989, soit 61.38% (avocats salariés) contre 36.06% (pratique privée).

On constate que le nombre de dossiers acceptés en vertu de l'admissibilité complémentaire[1] a été de 32 088 en 1990-91, soit une augmentation de 7 388 dossiers ou 29,91% par rapport à l'année précédente.

La situation du réseau couvrant l'admissibilité complémentaire se résume ainsi:

---

(1) Admissibilité tenant compte des besoins vitaux du requérant et des circonstances du cas.

TABLEAU 5A

NOMBRE DE DOSSIERS ACCEPTÉS EN VERTU DE L'ADMISSIBILITÉ COMPLÉMENTAIRE

ADMISSIBILITÉ COMPLÉMENTAIRE	1989-1990	1990-1991	Variation par rapport à l'année précédente	
Demandes acceptées	245 853	263 700	17847	7.26%
Demandes traitées par des avocats (salariés et pratique privée)	239 088	256 935	17867	7.47%
Demandes traitées par les avocats salariés	151 175	161 858	10683	7.07%
Dossiers ouverts en vertu de l'admissibilité complémentaire	24 700	32 088	7388	29.91%
Nombre de dossiers admis dont les bénéficiaires reçoivent des prestations de la sécurité du revenu plus élevés que les critères d'admissibilité	3 400	6 353	2953	86.85%
Dossiers ouverts en vertu de l'admissibilité complémentaire moins les prestataires de la sécurité du revenu	21 300	25 735	4435	20.82%.

L'augmentation des dossiers admis selon l'admissibilité complémentaire représente 41.3% de l'augmentation des demandes traitées par des avocats. Ce phénomène s'explique du fait que les bénéficiaires de la sécurité du revenu peuvent avoir, depuis le 88-08-01, des revenus supérieurs aux critères d'admissibilité de l'aide juridique. D'ailleurs, sur les 32 088 dossiers admis mais dont les bénéficiaires avaient des revenus supérieurs aux critères d'admissibilité de l'aide juridique; 6 353 d'entre eux sont des bénéficiaires de la sécurité du revenu. Si nous redressons le pourcentage de l'augmentation des dossiers admis selon l'admissibilité complémentaire par rapport à l'augmentation des demandes traitées par des avocats, nous avons un résultat de 24,8% par rapport à un taux de 41,3%. Nous soulignons qu'en 1990-1991, il y a eu 1 640 couples qui ont été admis selon l'admissibilité complémentaire mais leurs revenus étaient inférieurs aux barèmes des prestations de la sécurité du revenu.

De plus, il existe une relation entre le taux de bénéficiaires qui profitent de l'admissibilité complémentaire et le pourcentage de la demande acceptée. Nous présentons un tableau régional qui nous montre que, à l'exception de Montréal et l'Outaouais, cette relation existe; à savoir que plus le pourcentage de la demande acceptée est élevé plus le pourcentage de bénéficiaires admis selon le principe de l'admission complémentaire est élevé. Les exceptions à cette relation sont Montréal et l'Outaouais; nous croyons que c'est l'importance du secteur criminel et pénal ainsi que le grand nombre de bénéficiaires sans revenu qui expliquent ce phénomène.

TABLEAU 5B

COMPARAISON ENTRE LES POURCENTAGES DE DOSSIERS ADMIS ET LE TAUX D'ADMISSIBILITÉ COMPLÉMENTAIRE

RÉGION	POURCENTAGE DE LA DEMANDE ACCEPTÉE	TAUX ADMIS COMPLÉMENTAIRE
Abitibi-Témiscamingue	90.69%	15.29%
Bas St-Laurent	88.52%	14.06%
Côte-Nord	90.82%	14.13%
Estrie	87.56%	15.82%
Laurentides-Lanaudière	89.59%	16.98%
Mauricie, Bois-Francs	87.37%	10.20%
Montréal	93.32%	9.84%
Québec	86.44%	12.28%
Outaouais	89.39%	10.02%
Rive-Sud	89.32%	13.00%
Saguenay, Lac St-Jean	84.50%	10.87%

GRAPHIQUE 1

REPARTITION DE LA DEMANDE

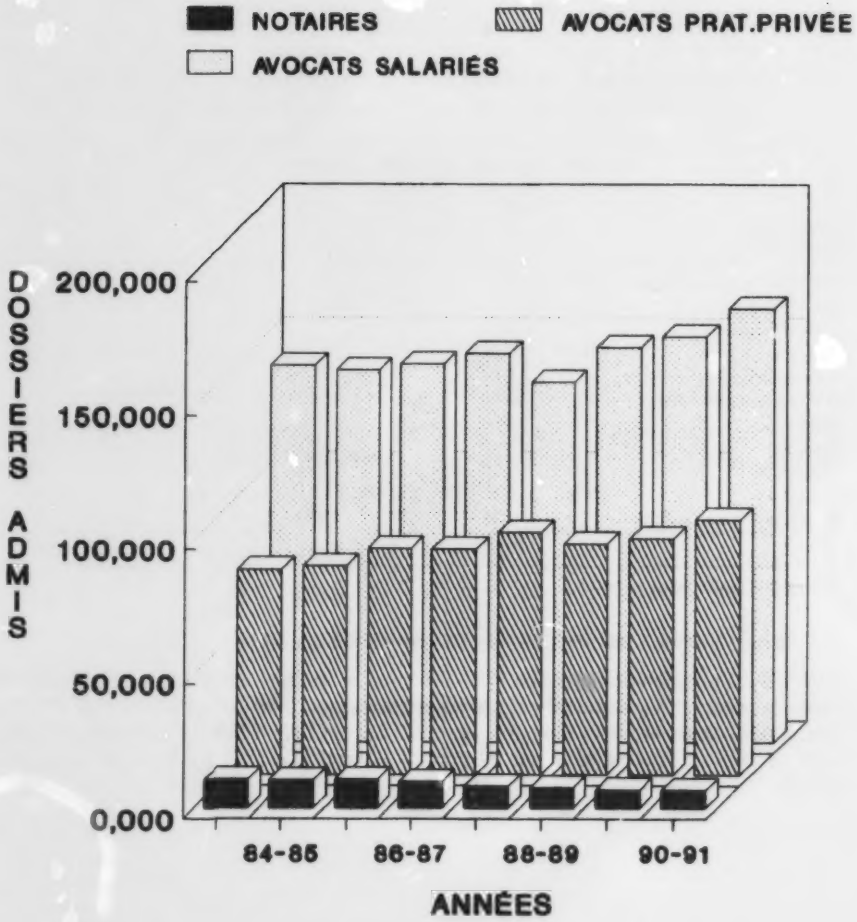

3.6 Demande régionale en matière notariale

Comme nous l'avons constaté au tableau 5, entre 1989-1990 et 1990-1991, la demande en matière notariale a connu une légère baisse de l'ordre de 0.3%.

On remarque que dans certaines régions, le nombre de dossiers confiés à des notaires par rapport au volume de demandes acceptées par région, s'écarte de façon significative de la moyenne du réseau (2.6%), notamment dans les régions du Bas St-Laurent (9.1%), de la Mauricie (6.3%) et de l'Estrie (5.6%). Ce pourcentage est à son plus bas niveau dans les régions de Montréal (0.8%) et de la Rive-Sud (0.6%)

TABLEAU 6

ÉVOLUTION DE LA DEMANDE ET DES MANDATS CONFIÉS AUX NOTAIRES SELON LA CORPORATION RÉGIONALE

CORPORATIONS RÉGIONALES	DEMANDES NOTAIRES 1987-88	DEMANDES NOTAIRES 1988-89	DEMANDES NOTAIRES 1989-90	DEMANDES NOTAIRES 1990-91	ÉCART	DEMANDES ACCEPTÉES PAR RÉGION 1990-91	DEMANDES NOTARIALES /TOTAL DES DOSSIERS /RÉGION
Abitibi-Témiscamingue	438	381	396	428	8.1%	8390	5.1%
Bas St-Laurent	1543	1458	1344	1270	–5.5%	14015	9.1%
Côte-Nord	95	124	119	117	–1.7%	6355	1.8%
Estrie	1163	1092	950	1040	9.5%	18686	5.6%
Laurentides-Lanaudière	955	879	774	704	–9.0%	23981	2.9%
Mauricie, Bois-Francs	1311	1178	1086	1033	–4.9%	16366	6.3%
Montréal	760	647	629	715	13.7%	89978	0.8%
Québec	938	948	782	793	1.4%	26305	3.0%
Outaouais	185	192	178	154	–13.5%	16005	1.0%
Rive-Sud	279	272	220	222	0.9%	34845	0.6%
Saguenay, Lac St-Jean	370	307	287	269	–6.3%	8774	3.1%
TOTAL	8037	7478	6765	6745	–0.3%	263700	2.6%

SOURCE: Rapport annuel de la C.S.J.

3.7 Dossiers traités par des avocats et répartition régionale

Si l'on fait exception de l'exercice 1987-1988 qui fut marqué par la négociation de conditions de travail des avocats salariés, la répartition des dossiers observée en 1990-1991 est tout à fait comparable à la moyenne observée depuis 1983-1984. Le traitement des dossiers est donc effectué à 63% par les avocats salariés et à 37% par ceux de la pratique privée.

TABLEAU 7

NOMBRE ET POURCENTAGE DES CAUSES ADMISES, CONFIÉES À DES AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE ET AUX AVOCATS SALARIÉS DE LA C.S.J.

ANNÉES	CAUSES CONFIÉES AUX AVOCATS DE PRATIQUE PRIVÉE	POURCENTAGE DES CAUSES CONFIÉES AUX AVOCATS PRATIQUE PRIVÉE	CAUSES CONFIÉES AUX AVOCATS SALARIÉS	POURCENTAGE DES CAUSES CONFIÉES AUX AVOCATS SALARIÉS
1975-76	29020	21.73%	104510	78.27%
1976-77	35856	23.49%	116763	76.51%
1977-78	40672	25.48%	118956	74.52%
1978-79	46688	28.18%	119008	71.82%
1979-80	50251	28.31%	127258	71.69%
1980-81	61425	30.66%	138888	69.34%
1981-82	63201	30.40%	144704	69.60%
1982-83	69852	32.17%	147303	67.83%
1983-84	76507	35.27%	140423	64.73%
1984-85	77901	35.95%	138774	64.05%
1985-86	84295	37.42%	140964	62.58%
1986-87	83994	36.67%	145038	63.33%
1987-88	90385	40.22%	134324	59.78%
1988-89	86066	36.91%	147130	63.09%
1989-90	87913	36.77%	151175	63.23%
1990-91	95097	37.01%	161858	62.99%

Le tableau 8 donne un aperçu sur le plan régional quant à la répartition des dossiers. Par rapport à 1989-1990, l'écart le plus significatif est constaté en Abitibi-Témiscamingue.

TABLEAU 8

NOMBRE ET POURCENTAGE DES CAUSES CONFIÉES AUX AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE PAR RAPPORT AU TOTAL DES CAUSES ASSUMÉES PAR DES AVOCATS SELON LA RÉGION

ANNÉES	1987-1988		1988-89		1989-90		1990-91	
RÉGIONS	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Abitibi-Témiscamingue	1089	15.0%	656	9.1%	1061	15.3%	1619	20.3%
Bas St-Laurent	4286	35.7%	3883	30.1%	3705	29.6%	3258	25.6%
Côte-Nord	3131	54.2%	3007	47.8%	3279	51.1%	3018	48.4%
Estrie	5045	31.5%	5623	33.5%	5542	33.2%	5949	33.7%
Laurentides-Lanaudière	8495	47.8%	8300	41.3%	8678	40.5%	10098	43.4%
Mauricie, Bois-Francs	5795	43.4%	5800	41.4%	5614	38.8%	5436	35.5%
Montréal	34527	45.0%	32678	42.2%	32864	41.0%	37583	42.1%
Québec	11015	44.6%	9859	39.9%	9323	38.5%	9909	38.8%
Outaouais	3775	26.8%	3377	23.6%	3769	25.0%	3948	24.9%
Rive-Sud	10177	37.1%	10041	33.4%	11573	35.9%	11861	34.3%
Saguenay, Lac St-Jean	3050	31.9%	2842	30.4%	2505	27.9%	2418	28.4%
TOTAL	90385	40.2%	86066	36.9%	87913	36.8%	95097	37.0%

SOURCE: Rapport annuel de la C.S.J.

Finalement, le tableau 8A présente les pourcentages des causes confiées aux avocats de la pratique privée, classés par ordre décroissant, afin que le lecteur puisse discerner plus facilement les régions qui font appel plus fréquemment à ces praticiens.

TABLEAU 8A

POURCENTAGE (ORDRE DÉCROISSANT) DES CAUSES CONFIÉES À LA PRATIQUE PRIVÉE, PAR RÉGION POUR 1990-1991

RÉGIONS	POURCENTAGES*
Côte-Nord	48.4%
Laurentides-Lanaudière	43.4%
Montréal	42.1%
Québec	38.8%
Mauricie, Bois-Francs	35.5%
Rive-Sud	34.3%
Estrie	33.7%
Saguenay, Lac St-Jean	28.4%
Bas St-Laurent	25.6%
Outaouais	24.9%
Abitibi-Témiscamingue	20.3%

* Extrait du tableau 8 du présent rapport

3.8 Évolution du nombre de dossiers confiés à la pratique privée suivant le type de droit (civil et criminel)

Le volume total de dossiers acceptés au criminel a varié substantiellement par rapport à l'année précédente (+9.9%) La proportion des dossiers traités par les avocats de la pratique privée a quant à elle augmenté légèrement (+0.3%) se situant à 42.4%.

En matière civile, le nombre de causes confiées à la pratique privée a augmenté de 2 784 par rapport à 1989-1990 et la proportion des dossiers traités par eux est demeurée la même que l'année précédente à 33.1%.

TABLEAU 9

NOMBRE ET POURCENTAGE DES DOSSIERS CONFIÉS À DES AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE PAR SECTEUR SELON LES ANNÉES

	CIVIL		CRIMINEL	
ANNÉES	NOMBRE DE DEMANDES	% DEMANDES ACCEPTÉES AU CIVIL	NOMBRE DE DEMANDES	% DEMANDES ACCEPTÉES AU CRIMINEL
1975-76	18023	20.7%	11482	24.5%
1976-77	21581	22.1%	14752	26.6%
1977-78	25831	24.8%	15695	27.9%
1978-79	30176	27.3%	17019	30.5%
1979-80	31656	27.1%	18605	34.5%
1980-81	37099	28.6%	24380	30.7%
1981-82	35900	27.4%	27301	35.4%
1982-83	39958	29.1%	29894	37.4%
1983-84	42742	31.5%	33765	41.6%
1984-85	43526	31.9%	34375	42.7%
1985-86	47875	34.1%	36420	43.1%
1986-87	48392	34.0%	35602	41.1%
1987-88	51386	37.8%	38999	44.0%
1988-89	47407	34.1%	38659	41.0%
1989-90	46633	33.1%	41280	42.1%
1990-91	49417	33.1%	45680	42.4%

SOURCE: S.I.G., Commission des Services Juridiques

Le tableau 9A dresse pour l'exercice 1990-1991, le bilan régional des proportions de dossiers traités par les praticiens du privé en matière criminelle et civile. Tout comme les trois exercices précédents, c'est dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue que la clientèle recourt le plus souvent aux services des avocats salariés tant en matière civile que criminelle et ce, à cause de circonstances particulières liées à une disponibilité plus restreinte des praticiens du privé dans cette région. Par ailleurs, la proportion des praticiens du privé est plus élevée dans la région de la Côte-Nord tant en matière criminelle que civile.

TABLEAU 9A

POURCENTAGE DES DEMANDES ACCEPTÉES EN MATIÈRE CRIMINELLE ET CIVILE CONFIÉES À DES AVOCATS DE PRATIQUE PRIVÉE (1990-91)

	MATIÈRES CRIMINELLES		MATIÈRES CIVILES	
RÉGIONS	NOMBRE DE DEMANDES	AVOCATS DE PRATIQUE PRIVÉE	NOMBRE DE DEMANDES	AVOCATS DE PRATIQUE PRIVÉE
Abitibi-Témiscamingue	699	16.0%	920	25.6%
Bas St-Laurent	31124	21.9%	2134	28.0%
Côte-Nord	1738	55.0%	1280	41.6%
Estrie	2752	48.5%	3197	26.7%
Laurentides-Lanaudière	5279	51.9%	4819	36.8%
Mauricie, Bois-Francs	2109	38.6%	3327	33.7%
Montréal	18064	45.5%	19519	39.4%
Québec	4641	46.1%	5268	34.1%
Outaouais	2582	34.9%	1366	16.2%
Rive-Sud	5692	42.6%	6169	29.0%
Saguenay, Lac St-Jean	1000	30.5%	1418	27.1%
TOTAL	45680		49417	

SOURCE: 19ième rapport annuel de la C.S.J., 31 mars 1991

3.9 Répartition régionale des avocats de pratique privée réclamant des honoraires

En 1990-91, le nombre de réclamants a augmenté dans toutes les régions.

TABLEAU 10

NOMBRE D'AVOCATS RÉCLAMANTS PAR RÉGIONS

RÉGIONS	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90	1990-91	% DE VARIATION SUR 1989-90
Abitibi-Témiscamingue	92	93	78	88	102	15.91%
Bas St-Laurent	171	183	171	160	168	5.00%
Côte-Nord	73	77	81	71	85	19.72%
Estrie	204	241	227	237	265	11.81%
Laurentides-Lanaudière	572	618	622	642	704	9.66%
Mauricie, Bois-Francs	280	302	310	297	331	11.45%
Montréal	1437	1497	1399	1330	1435	7.89%
Québec	508	510	523	474	504	6.33%
Outaouais	164	169	157	139	150	7.91%
Rive-Sud	825	967	932	833	917	10.08%
Saguenay, Lac St-Jean	155	168	162	131	138	5.34%
TOTAL	4481	4825	4662	4402	4799	9.02%

SOURCE: Rapport annuel de la C.S.J.

Quant à l'importance des montants en cause et au nombre d'avocats réclamant des honoraires, le tableau 11 en trace un portrait global et nous permet d'en observer l'évolution depuis 1985-86.

TABLEAU 11

RÉPARTITION DU NOMBRE D'AVOCATS DE PRATIQUE PRIVÉE SELON L'IMPORTANCE DES HONORAIRES VERSÉS

HONORAIRES		1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90	1990-91
– de	1 000	991	956	938	980	901	999
1 001	5 000	880	921	894	901	894	785
5 001	10 000	394	395	424	383	342	364
10 001	20 000	322	291	340	321	281	279
20 001	50 000	198	155	217	189	192	243
50 001	75 000	15	34	45	47	37	52
75 001	100 000	10	8	11	9	10	21
100 000	150 000	10	8	8	10	8	11
150 000	et +	1	1	4	3	6	8
TOTAL:		2821	2769	2881	2843	2671	2762

SOURCE: Rapport annuel de la C.S.J.

Les données des tableaux 10 et 11 nous permettent de constater que plusieurs avocats réclament dans au moins deux corporations régionales, car le nombre total d'avocats réclamant (tableau 11) est de 2 762 alors que ce total par corporation régionale est de 4 799 (tableau 10).

De plus, le tableau 11 nous permet de constater que le nombre d'avocats réclamant des honoraires a augmenté de 3.4% par rapport à l'exercice précédent (2 762 en 1990-91 contre 2 671 à l'exercice précédent).

3.10 Réclamation par avocat et coût par réclamation

Connaissant le nombre de comptes d'honoraires payés aux avocats de la pratique privée (82 388; en baisse de 2.4% par rapport à l'année précédente) et le nombre d'avocats réclamant des honoraires (2 762; en hausse de 3.4% par rapport à l'année précédente), nous sommes en mesure de calculer le nombre moyen de réclamations par avocat. De plus, à partir des sommes totales versées aux avocats de la pratique privée, il est possible d'établir les honoraires moyens par avocat. Le tableau 12 fait état de ces deux éléments (nombre et coût moyen) depuis 1981-1982.

TABLEAU 12

NOMBRE MOYEN DE RÉCLAMATIONS ET HONORAIRES MOYENS PAR AVOCAT DE LA PRATIQUE PRIVÉE

ANNÉES	NOMBRE MOYEN DE RÉCLAMATIONS PAR AVOCAT	% DE VARIATION NOMBRE MOYEN	HONORAIRES MOYENS PAR AVOCAT	% DE VARIATION HONORAIRES MOYENS
1981-1982	20.5	—	4,793 $	—
1982-1983	26.1	27.3%	5,946 $	24.1%
1983-1984	28.7	10.0%	6 568 $	10.5%
1984-1985	26.3	–8.4%	6,540 $	–0.4%
1985-1986	29.2	11.0%	6,900 $	5.5%
1986-1987	28.0	–4.1%	6,529 $	–5.4%
1987-1988	32.9	17.5%	7,795 $	19.4%
1988-1989	32.0	–2.9%	7,480 $	–4.0%
1989-1990	31.8	–0.6%	7,547 $	0.9%
1990-1991	29.8	–6.1%	8,799 $	16.6%

SOURCE: Rapport annuel de la C.S.J.

Comme le tableau 12 nous l'indique, le nombre moyen de réclamations par avocat a régressé au cours du présent exercice (- 6.1%) alors que les honoraires moyens par avocat progressaient de 16.6%, se situant à 8 799 $.

3.11 Source de revenus de la clientèle

Le tableau qui suit donne un aperçu des sources de revenus des clients de l'aide juridique ainsi que l'importance relative de chaque classe de revenus.

TABLEAU 13

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES SELON LEURS SOURCES DE REVENUS

SOURCES DE REVENUS	86-87 %	87-88 %	88-89 %	89-90 %	90-91 %	ÉCARTS 90-91/89-90
Travail à temps plein	6.93	7.31	7.98	7.70	6.97	–0.73
Travail à temps partiel	3.20	3.44	3.44	3.32	3.15	–0.17
Assurance-chômage	8.39	8.20	8.91	8.43	8.80	0.37
Aide sociale (publique)	36.01	36.03	36.28	34.98	36.91	1.93
Aide sociale (privée)	0.17	0.14	0.11	0.12	0.11	–0.01
Accident de travail	0.79	0.74	0.76	0.72	0.78	0.06
Pension anciens combattants	0.14	0.13	0.12	0.10	0.07	–0.03
Pension de vieillesse	2.55	2.43	2.52	2.35	2.08	–0.27
Pension alimentaire	3.38	3.43	3.52	3.35	3.13	–0.22
Pension régime privé	0.32	0.29	0.30	0.26	0.23	–0.03
Revenu prop. ou val.mobil.	0.41	0.34	0.29	0.21	0.23	0.02
R.R.Q.	2.88	2.80	2.87	2.65	2.31	–0.34
Revenu chambres	0.30	0.25	0.20	0.17	0.19	0.02
Autres	2.69	2.57	2.45	2.45	5.40	2.95
Sans revenu	31.78	31.89	30.25	33.18	37.51	4.33

SOURCE: Rapport #78105, S.I.G. de la C.S.J.

Pour l'exercice 1990-1991, on note une relative stabilité dans la majorité des classes de revenus, sauf pour les classes «sans revenu» (+ 4.33%) et «aide sociale publique» (+ 1.93%).

Trois classes sur quinze, soit «l'aide sociale publique», «sans revenu» et «assurance-chômage», regroupent plus de 83% des bénéficiaires.

Enfin, le tableau 13A nous montre que c'est dans la région de la Mauricie que l'on retrouve la plus forte proportion de bénéficiaires qui sont prestataires de l'aide sociale publique (50.8%). Dans le même ordre d'idée, c'est dans la région de Montréal que les bénéficiaires sans revenu sont en plus forte proportion. Il faut toutefois comprendre que la situation de la région de Montréal est particulière puisque la comparution d'urgence au criminel se fait sans étude d'admissibilité préalable. Cet état de fait contribue à gonfler le nombre des bénéficiaires sans revenu pour cette région. Finalement, les prestataires d'assurance-chômage dominent dans la région du Bas St-Laurent.

TABLEAU 13A

CLASSES DOMINANTES DES SOURCES DE REVENUS DES BÉNÉFICIAIRES, PAR RÉGION

RÉGIONS (1990-1991)	AIDE SOCIALE PUBLIQUE	SANS REVENU	ASSURANCE-CHÔMAGE
Montréal	31.2%	49.0%	6.1%
Rive-sud	30.7%	41.1%	10.0%
Saguenay, Lac Saint-Jean	49.3%	22.8%	11.4%
Outaouais	36.9%	40.7%	6.9%
Estrie	43.1%	25.0%	10.5%
Mauricie	50.8%	25.9%	9.5%
Laurentides-Lanaudière	35.8%	29.9%	11.4%
Québec	43.4%	28.7%	9.6%
Abitibi-Témiscamingue	37.3%	31.9%	10.7%
Bas Saint-Laurent	43.9%	26.4%	12.9%
Côte-Nord	42.4%	33.1%	11.0%

SOURCE: Rapport #78105, S.I.G. de la C.S.J.

4. VARIATION DE LA DEMANDE

4. VARIATION DE LA DEMANDE

La demande traitée au cours de l'exercice 1990-1991 a connue une hausse de 6%. Le nombre de dossiers traités augmentant à 293,076 comparativement à 275,981 en 1989-1990. Quant à la demande prévisible pour le prochain exercice, les données préliminaires relatives aux quatre (4) premiers mois de l'exercice 1991-1992 laissent entrevoir une augmentation du même ordre.

TABLEAU 14

VARIATION DE LA DEMANDE À LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

ANNÉES	DEMANDES TRAITÉES	VARIATION EN % PAR RAPPORT À L'ANNÉE À PRÉCÉDENTE
1989-1990	275 981	—
1990-1991	293 076	+6.2%

5. ANALYSE DE L'EFFICIENCE ET DES RESSOURCES

5. ANALYSE DE L'EFFICIENCE ET DES RESSOURCES

5.1 Les ressources humaines et physiques

Le nombre d'avocats salariés oeuvrant dans le réseau de l'aide juridique est passé à 406 au cours du dernier exercice; les autres professionnels et employés de soutien (réseau et commission) étaient, quant à eux, au nombre de 535; soit une augmentation totale de 22 salariés sur l'exercice précédent; le nombre de stagiaires est passé de 39 en 1989-1990 à 37 en 1990-1991.

Le réseau compte maintenant 39 bureaux à temps partiel et 114 à temps plein pour un total de 153 unités dispensatrices de services juridiques.

5.2 Les ressources financières

Les dépenses totales ont atteint 90,6M $ comparativement à 80,4M $ en 1989-1990. Les dépenses de la Commission et de son réseau excluant l'article 52 ont atteint 62,9M $, en hausse de 7.2M $. Les honoraires et déboursés payés à la pratique privée ont augmenté de 2,4M $ pour atteindre 27,8M $ en 1990-1991.

La Commission des services juridiques estime à 28,4M $ le montant des mandats émis à la pratique privée et non encore facturés.

Les déboursés judiciaires (avocats salariés et pratique privée) ont augmenté de 0,7M $ et se chiffrent à 6,9M $, soit une augmentation de 11.3%.

5.3 Nombre de dossiers traités par les avocats salariés

Le tableau 15 présente, sur une base régionale, le nombre de dossiers traités par avocat salarié. Ce tableau met en évidence les particularités régionales quant à cet indicateur.

TABLEAU 15

RÉPARTITION RÉGIONALE DES DOSSIERS PAR AVOCAT, MOYENNE DE DOSSIERS TRAITÉS PAR AVOCAT, PAR RÉGION

ANNÉES	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	
RÉGIONS	MOYENNE PAR AVOCAT	MOYENNE PAR AVOCAT	MOYENNE PAR AVOCAT	MOYENNE PAR AVOCAT	MOYENNE PAR AVOCAT	% DE VARIATION ANNÉE PRÉCÉDENTE
Abitibi-Témiscamingue	683	626	635	554	578	4.4%
Bas Saint-Laurent	893	776	781	679	720	5.9%
Côte-Nord	732	645	594	598	583	-2.4%
Estrie	724	741	714	696	762	9.5%
Laurentides-Lanaudière	915	892	940	923	991	7.4%
Maurice, Bois-Francs	907	859	986	1058	851	-19.5%
Montréal	773	797	775	735	753	2.4%
Outaouais	763	665	626	608	617	1.5%
Québec	708	706	744	735	725	-1.4%
Rive-Sud	801	789	776	819	765	-6.6%
Saguenay, Lac Saint-Jean	755	738	707	686	611	-10.9%
MOYENNE DU RÉSEAU	786	766	764	744	744	0.0%
NOMBRE TOTAL D'AVOCATS	346	346	358	371	394	6.2%

SOURCE: Rapport annuel de la C.S.J.

5.4 Performance des avocats salariés

TABLEAU 16

STATISTIQUES PAR AVOCAT SALARIÉ (EXCLUANT LES AVOCATS AVEC TÂCHES ADMINISTRATIVES[2])

DESCRIPTION	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	% DE VARIATION 90-91/89-90
Nombre d'avocats	330	330	342	355	378	6.5%
Nombre moyen de dossiers traités par avocat[3]	824	829	807	777	775	–0.3%
Nombre de refus par avocat	100	98	96	85	78	–8.4%
Nombre de dossiers à assumer par avocat[4]	440	407	430	426	428	0.6%
Nombre d'équidossiers à assumer	439	411	427	412	425	3.2%
Nombre de mandats émis (avocats seulement)	255	274	252	248	251	1.6%
Nombre de mandats (notaires seulement)	29	24	22	19	18	–6.4%
Temps moyen annuel par avocat (charge de travail/avocat)	1141	1073	1101	1094	1177	7.6%
Moyenne en heure d'un dossier assumé	2.11	2.13	2.09	2.14	2.33	8.7%
Moyenne en heure par dossier traité (incluant refus)	1.38	1.30	1.36	1.41	1.52	7.9%

SOURCE: Rapport annuel de la C.S.J.
(2) Description des statistiques à l'appendice 2
(3) Demandes reçues
(4) Excluant les dossiers refusés et référés à la pratique privée

En 1990-1991, le réseau de l'aide juridique a engagé 23 nouveaux avocats (croissance des effectifs «avocats» de 6.5% par rapport à l'année précédente). En moyenne, chacun des 378 avocats salariés du réseau de l'aide juridique a reçu 775 demandes d'aide juridique; 78 de celles-ci ont été refusées. Les 697 dossiers admis en moyenne par avocat salarié se répartissent ainsi: 18 mandats à des notaires, 251 mandats à des avocats de la pratique privée et 428 dossiers pour leur propre charge de travail.

La charge de travail juridique moyenne d'un avocat du réseau était de 1177 heures en 1990-1991 par rapport à 1094 heures en 1989-1990. Le temps moyen d'un dossier assumé par un avocat du réseau de l'aide juridique était en 1990-1991 de 2.33 heures par rapport à 2.14 l'année précédente.

GRAPHIQUE 2

CHARGE DE TRAVAIL PAR AVOCAT

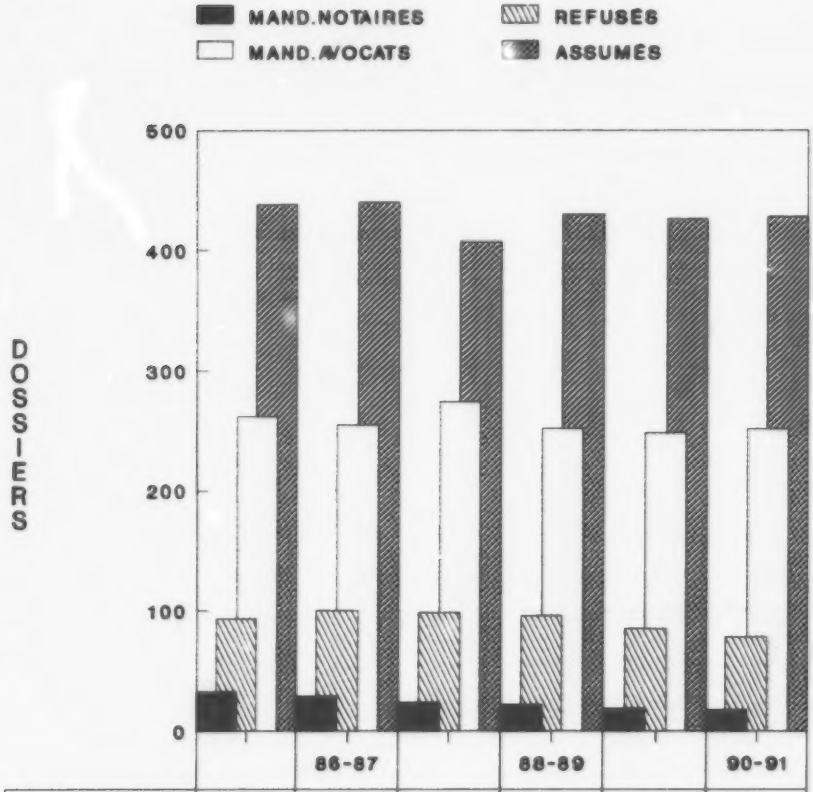

		86-87		88-89		90-91
MAND.NOTAIRES	33	29	24	22	19	18
REFUSÉS	93	100	98	96	85	78
MAND.AVOCATS	262	255	274	252	248	251
ASSUMÉS	438	440	407	430	428	428

5.5 Coût moyen par dossier traité (coût moyen combiné)

Le tableau 17 fait état du coût moyen par dossier pour l'ensemble du réseau, indépendamment du fait que les dossiers soient traités par des avocats salariés ou de pratique privée.

TABLEAU 17

COÛT MOYEN COMBINÉ[5]
AVOCATS PERMANENTS ET PRATIQUE PRIVÉE

ANNÉES	DOLLARS COURANTS	VARIATION %	DOLLARS CONSTANTS DE 74-75	VARIATION %
74-75	151.41 $	—	151.41 $	—
75-76	122.47 $	-19.1%	111.13 $	-26.6%
76-77	140.21 $	14.5%	119.02 $	7.1%
77-78	132.62 $	-5.4%	103.77 $	-12.8%
78-79	157.10 $	18.5%	112.78 $	8.7%
79-80	165.61 $	5.4%	108.88 $	-3.5%
80-81	173.31 $	4.6%	102.73 $	-5.6%
81-82	182.03 $	5.0%	96.10 $	-6.5%
82-83	202.07 $	11.0%	97.14 $	1.1%
83-84	223.30 $	10.5%	102.28 $	5.3%
84-85	233.52 $	4.6%	102.14 $	-0.1%
85-86[6]	244.97 $	4.9%	101.90 $	-0.2%
86-87[7]	243.19 $	-0.7%	96.50 $	-5.3%
87-88	283.19 $	16.4%	107.88 $	11.8%
88-89	291.04 $	2.8%	105.79 $	-1.9%
89-90[7]	291.42 $	0.1%	101.18 $	-4.4%
90-91	309.32 $	6.1%	101.99 $	0.8%

(5) Coût moyen par dossier traité: total des dépenses de la Commission, du réseau incluant art. 52 divisé par le nombre de dossiers traités.

(6) Les coûts moyens des années 1985-1986 et 1986-1987 ont été corrigés pour tenir compte de la rétroactivité qui a été versée aux avocats salariés

(7) Entre le premier trimestre de 1989 et celui de 1990, l'indice des prix à la consommation (IPC) pour le Québec a augmenté de 4.7%.

Comme on peut le constater, le coût combiné en dollars courants a connu une hausse de 6.1% en 1990-1991. Compte tenu de l'inflation, le coût exprimé en dollars de 1974 n'a augmenté que de 0.8%. Le tableau présenté à l'Appendice I et intitulé «Fonds d'administration, déboursés consolidés» fait état des variations des différents postes budgétaires ayant conduit à la hausse du coût moyen combiné exprimé en dollars courants.

GRAPHIQUE 3

COUT MOYEN PAR DOSSIER TRAITÉ

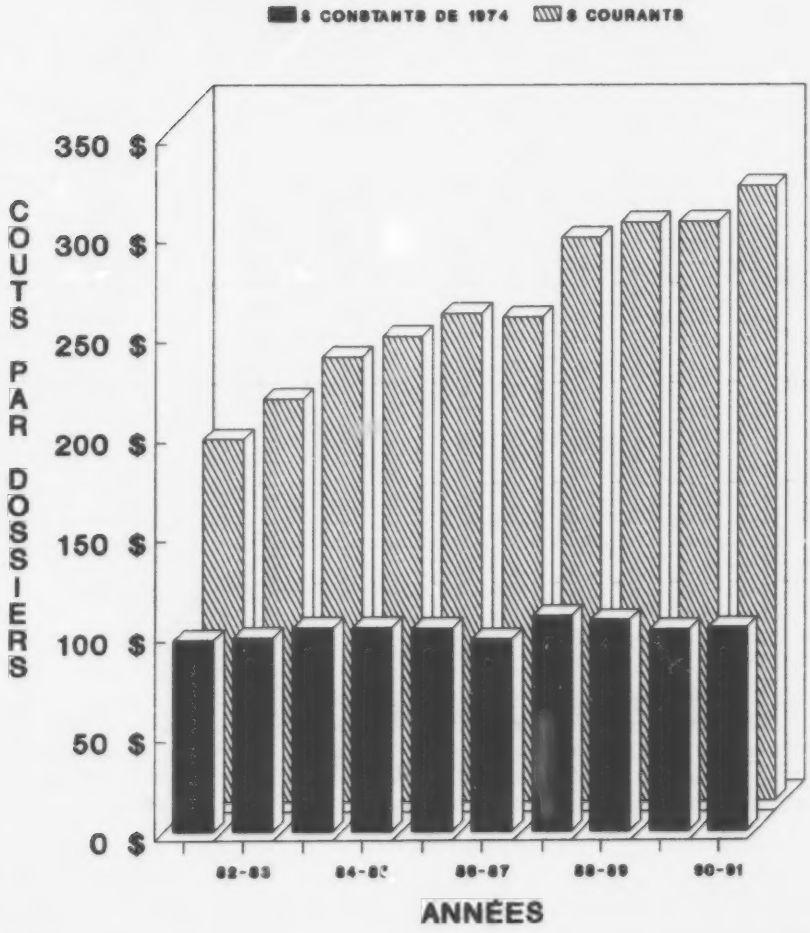

5.6 Honoraires moyens des dossiers de la pratique privée

TABLEAU 18

HONORAIRES MOYENS PAR DOSSIER D'AIDE JURIDIQUE EXÉCUTÉ PAR LA PRATIQUE PRIVÉE (AVOCATS ET NOTAIRES)

ANNÉES	HONORAIRES VERSÉS À LA PRATIQUE PRIVÉE	% VARIATION PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	HONORAIRE PAR FACTURE	% VARIATION PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	NOMBRE DE MANDATS PRATIQUE PRIVÉE	NOMBRE DE FACTURES PRATIQUE PRIVÉE
81-82	13,351,685 $	—	213.69 $	—	75156	62483
82-83	16,988,851 $	27.2%	227.64 $	6.5%	80937	74630
83-84	19,988,851 $	17.7%	228.79 $	0.5%	87147	87367
84-85	20,068,814 $	0.4%	235.76 $	3.0%	88311	85124
85-86	20,737,679 $	3.3%	229.88 $	-2.5%	94881	90212
86-87	19,079,449 $	-8.0%	232.26 $	1.0%	93660	82147
87-88	23,522,271 $	23.3%	240.36 $	3.5%	98422	97864
88-89	22,275,943 $	-5.3%	240.49 $	0.1%	93544	92629
89-90	22,000,691 $	-1.2%	242.31 $	0.8%	94678	90796
90-91	25,019,908 $	13.7%	284.69 $	17.5%	101842	87884

Le tableau 18 fait état d'une augmentation de 13.7% au chapitre des honoraires versés aux avocats de la pratique privée et d'un accroissement de 17.5% des honoraires moyens par facture. Il est à noter qu'une entente entre le gouvernement du Québec et le Barreau relativement à une nouvelle tarification des honoraires est intervenue en juin 1990.

5.7 Coût moyen des dossiers exécutés par les avocats salariés de l'aide juridique

TABLEAU 19

COÛT MOYEN PAR DOSSIER D'AIDE JURIDIQUE EXÉCUTÉ PAR LES AVOCATS SALARIÉS (1990-1991)

DESCRIPTION	MONTANT	COÛT MOYEN PAR DOSSIER
Dépenses excluant art. 52	62,865,525 $	
Dépenses Commission et Sièges sociaux régionaux	(10,241,530 $)	
SOLDE	52,623,995 $	
Déboursés judiciaires	(3,203,047 $)	
SOLDE	49,420,948 $	
Admissibilité, mandats, refus	(16,149,762 $)	55.10 $
Dépenses affectées à des tâches juridiques	33,271,186 $	207.11 $

SOURCE: Rapport «Coût comparatif d'exécution des dossiers d'aide juridique», Commission des services juridiques

Le total des dépenses pour l'admissibilité, les mandats et refus est égal à la différence entre les dépenses totales moins sièges sociaux, Commission et déboursés judiciaires (49 420 948 $) et les dépenses affectées à des tâches juridiques (33 271 186 $).

Le coût moyen à l'admissibilité (55,10 $) est basé sur une hypothèse d'allocation moyenne de 30 minutes, temps estimé nécessaire, selon la Commission, à l'étude du dossier en vue de vérifier l'admissibilité économique et la vraisemblance de droit.

Le coût moyen par dossier traité (207,11 $) par les avocats salariés est établi en tenant compte d'une part des salaires consacrés strictement à des tâches juridiques et d'autre part, des coûts fixes pondérés, c'est-à-dire des coûts fixes liés à la présence des avocats salariés. Il s'agit d'une augmentation de 13% par rapport à l'exercice précédent, où le coût moyen par dossier se situait à 183,08 $.

6. EFFORT BUDGÉTAIRE DE LA PROVINCE

6. EFFFORT BUDGÉTAIRE DE LA PROVINCE

La part fédérale, en regard des ententes bilatérales en matière d'aide juridique, pour l'exercice 1990-1991 totalise 42,6M $. On note au tableau 20 que les contributions fédérales en matière criminelle, civile et jeunesse se chiffrent respectivement à 14,7M $, 26,6M $ et 1,3M $.

Par rapport à des dépenses prévues de 91,6M $, l'effort budgétaire de la Province s'élève à 49,0M $ soit 53,48% des dépenses totales en regard de l'aide juridique.

Les dépenses assumées par le ministère de la Justice pour l'usage des bénéficiaires de l'aide juridique sont, depuis le présent exercice financier, partagées entre les deux paliers de gouvernement. Les négociations ont porté aussi sur le partage rétroactif à l'année 1984-1985 de ces dépenses.

L'équipe des négociateurs du gouvernement du Québec a donc permis de faire partager par le gouvernement fédéral des dépenses additionnelles de 1,5M $ par rapport aux réclamations précédentes du gouvernement du Québec.

TABLEAU 20

PARTAGE DES COÛTS ENTRE LE FÉDÉRAL ET LE PROVINCIAL DE 1984-1985 à 1990-1991

	84-85	85-86	86-87	87-88	88-89	89-90(*)	90-91(*)
Dépenses de la C.S.J.	60 285 925 $	64 478 426 $	63 356 202 $	77 544 822 $	79 201 531 $	80 147 090 $	90 076 109 $
Autres dépenses(1)	1 047 818 $	1 073 218 $	1 161 784 $	1 323 493 $	1 682 687 $	1 433 596 $	1 549 547 $
Total des dépenses	61 333 743 $	65 551 644 $	64 517 986 $	78 868 315 $	80 884 218 $	81 580 686 $	91 625 656 $
Part fédérale totale	29 649 370 $	31 250 434 $	31 413 903 $	38 589 690 $	40 291 537 $	40 841 791 $	42 626 291 $
Part fédérale en criminel	11 316 795 $	11 543 254 $	11 041 260 $	13 401 836 $	14 093 201 $	14 750 185 $	14 750 185 $
Part fédérale en civil	17 469 178 $	18 329 327 $	19 279 742 $	23 925 868 $	24 931 991 $	24 799 000 $	26 583 500 $
Part fédérale en jeunesse	863 397 $	1 377 853 $	1 092 901 $	1 261 986 $	1 266 345 $	1 292 606 $	1 292 606 $
Part fédérale en %	48,34%	47.67%	48.69%	48.93%	49,81%	50.06%	46.52%
Part provinciale	31 684 373 $	34 301 210 $	33 104 083 $	40 278 625 $	40 592 681 $	40 738 895 $	48 999 365 $
Part provinciale en %	51.66%	52.33%	51.31%	51.07%	50.19%	49.94%	53.48%

(*) Paiements effectués par le gouvernement fédéral sur présentation d'une estimation des dépenses en matière civile.

(1) Coûts assumés par le gouvernement du Québec pour l'usage par la C.S.J. de locaux dans certains palais de Justice, la mise à jour des indicateurs du réseau de l'aide juridique, le coût des services de transcription et de repiquage de cassettes effectués pour l'aide juridique et la part de l'employeur au RREGOP.

7. CONCLUSION

7. CONCLUSION

La demande de services juridiques continue de progresser au Québec. La hausse de demandes traitées est de 6.19%, le nombre de dossiers acceptés progressait de 7.26% portant ce nombre à 263 700 dossiers traités par les avocats salariés, de pratique privée et les notaires. Cette progression, malgré le fait que les critères d'admissibilité n'aient pas été indexés peut s'expliquer notamment par une augmentation de l'admissibilité complémentaire et la situation économique qui a fait passer le nombre de bénéficiaires de la sécurité du revenu de 555 907 en mars 1990 à 594 879 en mars 1991 (7% d'augmentation).

Vraisemblablement, il faut prévoir pour l'exercice 1991-1992, une augmentation de la demande. En effet, les prévisions quant aux indicateurs économiques laissent entrevoir pour le Québec en 1991-1992 un taux de chômage et d'inflation élevé ainsi qu'une augmentation du nombre de bénéficiaires de la sécurité du revenu.

L'année 1992 sera marquée par un événement majeur quant à l'avenir de l'aide juridique au Québec. En février 1992, le ministre de la Justice présidera le Sommet sur la Justice sous le thème «Une justice à partager». Il apparaît que le régime d'aide juridique et particulièrement sous l'aspect de l'admissibilité sera un des sujets dominant de cet événement.

APPENDICE 1

APPENDICE 1

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
FONDS D'ADMINISTRATION
DÉBOURSÉS CONSOLIDÉS

		AU 31 MARS 1990	AU 31 MARS 1991	VARIATION
OPÉRATIONS	a	13 800 262	$14 690 323 $	6,45%
TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX				
AVOCATS		24 490 631 $	27 975 137 $	14,23%
AUTRES		13 936 185 $	16 997 018 $	21,96%
	b	38 426 816 $	44 972 155 $	17,03%
DÉBOURSÉS JUDICIAIRES				
CIVILS		2 274 354 $	2 418 528 $	6,34%
CRIMINELS		495 463 $	784 519 $	58,34%
	c	2 769 817 $	3 203 047 $	15,64%
TOTAL	a + b + c	54 996 895 $	62 865 525 $	14,31%
PRATIQUE PRIVÉE (ART. 52)				
HONORAIRES				
CIVILS		10 581 081 $	12 727 558 $	20,29%
CRIMINELS		9 513 908 $	11 575 722 $	21,67%
NOTAIRES		805 702 $	716 628 $	-11,06%
TOTAL DES HONORAIRES		20 900 691 $	25 019 908 $	19,71%
REDRESSEMENT DU TARIF		1 100 000 $	0 $	
	d	22 000 691 $	25 019 908 $	13,72%
DÉBOURSÉS JUDICIAIRES				
CIVILS		2 500 582 $	2 535 280 $	1,39%
CRIMINELS		851 940 $	1 107 080 $	29,95%
NOTAIRES		35 789 $	36 044 $	0,71%
	e	3 388 311 $	3 678 404 $	8,56%
INTÉRÊTS		20 079 $	142 191 $	608,16%
HONORAIRES PROFESSIONNELS		21 335 $	49 032 $	129,82%
	f	41 414 $	191 223 $	361,74%
TOTAL ART. 52	d + e + f	25 430 416 $	28 889 535 $	13,60%
DÉBOURSÉS TOTAUX	a + b + c d + e + f	80 427 311 $	91 755 060 $	14,08%

APPENDICE 2

APPENDICE 2

Description des statistiques du tableau 16

Les statistiques par avocat sont présentées sous les formes d'unités de document, de temps moyen par avocat et de temps moyen par dossier. La méthodologie consiste premièrement à représenter l'évolution des dossiers; nous analysons le nombre de dossiers juridiques moyen assumé par chaque avocat excluant les avocats ayant des tâches exclusivement administratives. Le nombre moyen de dossiers est calculé sur la base des équidossiers. Un équidossier représente la proportion des dossiers où un travail juridique a été réalisé durant l'année sous étude. Ce phénomène s'explique du fait qu'un dossier peut être ouvert deux ans plus tôt et assumé en partie durant l'année sous étude. Les proportions des dossiers traités durant l'année sont calculées grâce aux statistiques compilées par la Commission des services juridiques et servent à comparer les coûts d'un dossier des avocats salariés du réseau et de la pratique privée.

Dans un deuxième temps, nous représentons l'évolution des dossiers qui sont assumés par la pratique privée et qui nécessitent, de la part des salariés du réseau, la préparation d'un mandat.

Troisièmement, à partir des statistiques de la Commission de services juridiques, nous présentons l'évolution en heure de la charge de travail annuelle par avocat.

Pour une quatrième étape, l'analyse des temps moyens, nous présentons deux statistiques:

1. Le temps annuel moyen d'un avocat moins le temps pour les refus et les mandats (tâche juridique) divisé par le nombre annuel moyen de dossiers assumés par avocat, soit la moyenne en heure d'un dossier assumé;

2. Le temps annuel moyen d'un avocat divisé par le nombre total d'unités de document (dossiers assumés + dossiers mandatés + dossiers refusés), soit la moyenne en heure d'un dossier traité.

LISTE DES TABLEAUX

	Description	Pages
TABLEAU 1	Évolution de la demande de 1973-1974 à 1990-1991 Demandes traitées, demandes acceptées	151
TABLEAU 2A	Évolution du nombre de dossiers traités par région de 1987 à 1991	152
TABLEAU 2B	Augmentation de la demande par région	153
TABLEAU 2C	Contribution des régions à l'augmentation totale de la demande	153
TABLEAU 3	Pourcentage de demandes acceptées par région	154
TABLEAU 3A	Nombre de demandes acceptées par région	154
TABLEAU 4	Répartition régionale de la demande traitée	155
TABLEAU 5	Répartition des dossiers admis entre les avocats salariés, les avocats de la pratique privée et les notaires	156
TABLEAU 5A	Nombre de dossiers acceptés en vertu de l'admissibilité complémentaire	157
TABLEAU 5B	Comparaison entre les pourcentages de dossiers admis et le taux d'admissibilité complémentaire	158
TABLEAU 6	Évolution de la demande et des mandats confiés aux notaires selon la corporation régionale	160
TABLEAU 7	Nombre et pourcentage des causes admises, confiées à des avocats de la pratique privée et aux avocats salariés de la C.S.J.	161
TABLEAU 8	Nombre et pourcentage des causes confiées aux avocats de la pratique privée par rapport au total des causes assumées par des avocats selon la région	162
TABLEAU 8A	Pourcentage (ordre décroissant) des causes confiées à la pratique privée, par région pour 1990-1991	163
TABLEAU 9	Nombre et pourcentage de dossiers confiés à des avocats de la pratique privée par secteur selon les années	164
TABLEAU 9A	Pourcentage des demandes acceptées en matière criminelle et civile confiées à des avocats de la pratique privée (1990-1991)	165
TABLEAU 10	Nombre d'avocats réclamants par régions	166
TABLEAU 11	Répartition du nombre d'avocats de pratique privée selon l'importance des honoraires versés	166
TABLEAU 12	Nombre moyen de réclamations et honoraires moyens par avocat de la pratique privée	167
TABLEAU 13	Répartition des bénéficiaires selon leurs sources de revenus	168

TABLEAU 13A	Classes dominantes des sources de revenus des bénéficiaires, par région	169
TABLEAU 14	Variation de la demande à la Commission des services juridiques	173
TABLEAU 15	Répartition régionale des dossiers par avocat, moyenne de dossiers traités par avocat, par région	178
TABLEAU 16	Statistiques par avocat salarié (excluant les avocats avec tâches administratives)	179
TABLEAU 17	Coût moyen combiné, avocats permanents et pratique privée	181
TABLEAU 18	Honoraires moyens par dossier d'aide juridique exécuté par la pratique privée (avocats et notaires)	183
TABLEAU 19	Coût moyen des dossiers exécutés par les avocats salariés de l'aide juridique	184
TABLEAU 20	Partage des coûts entre le fédéral et le provincial de 1984-1985 à 1990-1991	188

LISTE DES GRAPHIQUES

	Description	Page
GRAPHIQUE 1	Répartition de la demande	159
GRAPHIQUE 2	Charge de travail par avocat	180
GRAPHIQUE 3	Coût moyen par dossier traité	182

ANNEXE 9

RESUME DES COMMENTAIRES DE LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES AU GROUPE DE TRAVAIL MSSS-MJQ SUR L'EVALUATION DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

C'est avec grand plaisir que la Commission des services juridiques a accepté l'invitation du Groupe de travail sur l'évaluation de la *Loi sur la protection de la jeunesse* à lui transmettre ses commentaires touchant l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, quelques dix années après son entrée en vigueur.

Comme le souhaitait le groupe de travail une approche pragmatique de l'analyse de la *Loi sur la protection de la jeunesse* a été retenue, en évaluant article par article, sur la formule proposée, les difficultés d'application et les améliorations possibles. Cette méthode d'analyse avait l'avantage de confirmer un acquis important: les *principes directeurs* et *les droits fondamentaux* qui sont réunis dans la loi ne sont pas remis en question. Seule son application est à l'étude.

Cette mise au point est importante. En effet, la *Loi sur la protection de la jeunesse* telle qu'elle existe aujourd'hui, et telle qu'elle été adoptée il y a une dizaine d'années, était l'aboutissement d'un long cheminement qui s'inscrivait à l'intérieur d'un courant historique mondial qui voulait assurer à l'enfant la reconnaissance et la protection de ses droits. L'expérience des dernières années ne justifie pas la remise en question de la philosophie générale de la loi ou des principes sous-jacents à cette législation. Des acquis importants ont été obtenus il y a dix ans et ne devraient pas être remis en cause.

La Loi, adoptée en décembre 1977, reprenait à son compte la majeure partie des réformes proposées par deux commissions d'enquête importantes au Québec, soit les commissions Prévost et Batshaw qui toutes deux se sont penchées sur le sort réservé aux enfants en difficulté. Les deux rapports concluaient entre autres à la nécessité de reconnaître des droits à l'enfant. Le rapport Batshaw quant à lui, proposait 26 principes qui constituaient en quelque sorte une ébauche de Charte des droits de l'enfant en difficulté. La majorité de ces principes ont été insérés dans la Loi, dont le droit au maintien dans le milieu parental, le droit à des services sociaux et pédagogiques adéquats et personnalisés, le droit d'être informé, entendu et représenté par avocat. Ces droits sont là pour rester; ils font maintenant partie des droits de l'enfant tels que reconnus par l'ensemble des pays et tels que sanctionnés en 1989 dans la *Convention sur les droits de l'enfant*, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989. C'est pourquoi, dans l'étude de la *Loi sur la protection de la jeunesse* au Québec, ses difficultés d'application et les correctifs à y apporter, il faut bien se rappeler cette «Charte des droits» et l'importance de préserver ces mêmes droits.

De façon générale, l'analyse que fait la Commission des services juridiques de l'évaluation de la *Loi sur la protection de la jeunesse* tient compte de trois objectifs ou principes primordiaux qui viennent colorer de façon significative les commentaires et recommandations soumis.

1. Le rôle et le statut de la Cour du Québec, Chambre de la jeunesse

Depuis la réforme du système judiciaire en 1988, tous les juges de la Cour du Québec ont juridiction dans toutes les matières relevant de cette Cour, matières civile, criminelle, pénale et jeunesse. Cependant, les affaires relevant de la *Loi sur la protection de la*

jeunesse sont portées en priorité devant les juges rattachés à la Chambre de la jeunesse. Les parties impliquées dans un problème relevant de la *Loi sur la protection de la jeunesse* et qui nécessite l'intervention judiciaire, sont en droit d'exiger que cette intervention se fasse devant le juge, arbitre suprême, à chaque fois qu'un juge est disponible. L'absence du juge pour justifier le rôle de certains officiers de Cour ne se justifie plus, si ce n'est exceptionnellement, puisque tout juge de la Cour du Québec est apte à agir.

2. L'enfant, sujet de droit

La *Loi sur la protection de la jeunesse* consacre officiellement le principe que l'enfant est sujet de droit. L'enfant est donc partie prenante, au même titre que les autres parties, devant la Cour du Québec dans les cas de protection. Etre sujet de droit, c'est donc avoir des droits. Les droits judiciaires de l'enfant sont bien circonscrits dans la *Loi sur la protection de la jeunesse:*

— le droit de saisir le Tribunal

— le droit d'être représenté

— le droit d'être entendu

— le droit de communiquer en toute confidentialité avec son avocat

Etre sujet de droit, c'est aussi, dans le cadre du processus judiciaire, avoir des responsabilités. Ces responsabilités, le législateur québécois les a codifiées en prévoyant l'obligation pour l'enfant de témoigner, dès que son aptitude à le faire a été prouvée.

Cette responsabilité, le législateur l'a reconnue aussi en permettant à l'enfant de 14 ans et plus de participer de façon active à toutes les étapes de l'intervention sociale ou judiciaire. En choisissant l'âge de 14 ans, le législateur québécois se distingue du législateur fédéral qui lui, dans la *Loi sur les jeunes contrevenants* (L.R.C. 1985, c. Y-1), fixe à 12 ans l'âge à partir duquel un enfant peut voir son cas judiciarisé.

Dans un souci de concordance et de responsabilisation du jeune impliqué dans un processus d'intervention régi par la *Loi sur la protection de la jeunesse*, la Commission des services juridiques suggère d'abaisser l'âge de 14 ans prévu dans la *Loi sur la protection de la jeunesse* à 12 ans. Mais que ce soit en regard de ses droits ou de ses responsabilités, l'enfant demeure quand même devant la Cour du Québec, une personne plus vulnérable que l'adulte, et qui aura besoin, à l'occasion, d'un encadrement plus adapté à ses besoins. Les commentaires et recommandations tiennent compte de cette réalité.

3. Le respect des droits de toutes les parties

Il semble important de rappeler que l'enfant constitue l'une des parties seulement dans l'instance et que, dans la *Loi sur la protection de la jeunesse*, le respect des droits de toutes les parties doit être assuré. Il faut garder un juste équilibre entre les droits des différentes parties. Ce juste équilibre semble actuellement atteint, sous réserve des commentaires avancés au point 2 touchant les droits et les responsabilités de l'enfant. C'est un acquis important qu'il faut préserver.

ANNEXE 10

RESUME DU MEMOIRE DE LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES PRESENTE A LA COMMISSION PARLEMENTAIRE DES INSTITUTIONS CONCERNANT L'EXAMEN DU MANDAT, DES ACTIVITES ET DE LA GESTION DU PROTECTEUR DU CITOYEN

La Commission des services juridiques a procédé à l'étude du document de consultation originant de la Commission des institutions quant au mandat du Protecteur du citoyen.

La Commission des services juridiques note qu'il existe une excellente relation entre le personnel du Protecteur du citoyen et celui du réseau de l'aide juridique, le tout étant sans doute dû au fait que les deux organismes poursuivent le même objet: la défense du citoyen avec, cependant, des outils et des moyens différents. La Commission note aussi que le Protecteur du citoyen se révèle un excellent intervenant auprès de l'administration publique québécoise pour ce qui est de faire apparaître l'«équité» dans un dossier lorsque tout recours est épuisé ou abandonné.

Le mémoire soumis n'a pas pour but de faire une étude exhaustive de tous les problèmes soulevés par le document de consultation. Les interventions se limitent aux questions touchant la clientèle desservie, tout en s'intéressant particulièrement à l'opportunité pour le Protecteur du citoyen d'étendre son champ de compétence à la Commission des services juridiques.

L'EFFICACITE DU RECOURS AU PROTECTEUR DU CITOYEN

Comme pour le réseau de l'aide juridique, le rôle du Protecteur du citoyen est avant tout curatif, en ce sens que le citoyen lésé vient régler un problème qui l'affecte particulièrement. Vu l'augmentation constante des demandes, le Protecteur du citoyen a raison de s'intéresser à l'approche préventive et systémique. Mais, elle ne devrait jamais supplanter sa responsabilité première, soit le service individualisé auprès du citoyen lésé. Lui seul, en effet, peut remplir ce rôle. Le document de consultation semble établir un lien entre la prévention systémique et l'instauration de mécanismes de consultation par lequel le Protecteur du citoyen pourrait se prononcer sur les projets de règlement et voudrait également être consulté par les ministères et organismes avant l'adoption d'une directive ou d'une politique. Ce type d'intervention peut être intéressant uniquement s'il n'affecte pas l'indépendance réelle ou apparente du Protecteur du citoyen. Son intervention constitue davantage un mécanisme de surveillance des actes de l'administration, et, conséquemment, le contrôle *a posteriori* avec proposition de correctif apparaît une meilleure garantie de l'efficacité de ces interventions.

LES POUVOIRS DE RECOMMANDATION

La Commission des services juridiques soumet dans son mémoire que le Protecteur du citoyen possède déjà des armes efficaces à même l'arsenal de sa loi.

Les moyens énumérés à la section VI de la loi et, notamment, l'avis de manquement au dirigeant d'organisme et, par la suite, au gouvernement lui semblent efficaces et plus particulièrement lorsqu'on les met en conjonction avec l'article 27.4 de la loi qui permet au protecteur de recourir aux médias.

La Commission considère que le contrôle judiciaire et quasi-judiciaire des actes de l'administration et l'intervention du Protecteur du citoyen sont des recours complémentaires. L'intervention du Protecteur du citoyen devant les tribunaux dénaturerait l'institution elle-même. Le Protecteur du citoyen devenant partie à un litige et, conséquemment, adversaire de l'administration ne pourrait plus s'attendre à la même collaboration de l'administration dans l'étude des dossiers litigieux.

Selon sa loi constitutive, le Protecteur du citoyen intervient là où le droit n'est pas capable de corriger adéquatement le problème. Quant à l'avocat, il arrête d'intervenir lorsqu'il s'aperçoit que la loi ne peut plus rien pour son client. Il s'agit d'un système qui se complète.

Quant à la possibilité de permettre l'intervention du Protecteur du citoyen sur le mérite des décisions des tribunaux administratifs, la Commission considère qu'une telle intervention pourrait miner à la longue la crédibilité et l'autonomie de ces organismes. Cette limitation à la juridiction du Protecteur du citoyen lui apparaît tout à fait fondée eu égard au mérite des décisions rendues par des tribunaux administratifs. La société a toujours fonctionné sur le principe de la primauté du droit. La création de tribunaux spécialisés a contribué à rendre la justice plus accessible à un grand nombre de citoyens. Il apparaît fondamental que ce concept soit respecté dans son intégralité.

Que le Protecteur du citoyen puisse intervenir en relation avec le fonctionnement administratif desdits tribunaux (délais d'audition ou de délibéré abusifs), semble plus conforme à son rôle de protection du citoyen lésé par les actes de l'administration.

On peut cependant imaginer d'autres cas où l'intervention auprès d'organismes publics apparaîtrait souhaitable en rapport avec les décisions des tribunaux administratifs:

Par exemple, si un courant jurisprudentiel bien établi par un tribunal administratif est systématiquement ignoré par l'organisme public chargé d'appliquer sa loi constitutive.

Ou même, on pourrait concevoir, à la limite, une intervention en «équité» auprès d'un organisme public afin de surseoir à l'exécution d'une décision quasi-judiciaire qui causerait un préjudice disproportionné à un citoyen.

Ainsi, tout en respectant l'autonomie des tribunaux administratifs, la Commission soumet que le Protecteur du citoyen peut apporter une dimension intéressante à certaines étapes du processus d'adjudication et même postérieurement.

L'EXTENSION DE LA JURIDICTION DU PROTECTEUR DU CITOYEN

La Commission des institutions a choisi d'étudier, d'une façon privilégiée, la question de l'extension de la juridiction du Protecteur du citoyen, notamment aux organismes ou établissements du réseau des services de santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation ainsi qu'aux organismes municipaux. Accessoirement, le Protecteur du citoyen voudrait également étendre son intervention à des organismes comme la Commission des droits de la personne et la Commission des services juridiques de même qu'à certaines sociétés d'Etat telle Hydro-Québec.

L'EXTENSION DE LA JURIDICTION DU PROTECTEUR DU CITOYEN EU EGARD A LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

L'article 22 de la *Loi sur l'aide juridique* (L.R.Q., chap. A-14), prévoit que la Commission des services juridiques doit veiller à ce que l'aide juridique soit fournie aux person-

nes économiquement défavorisées. Par ailleurs, ce sont les corporations régionales d'aide juridique qui ont pour fonction de fournir les services d'aide juridique en établissant des bureaux d'aide juridique et en engageant et rémunérant des avocats à temps plein (art. 32 *Loi sur l'aide juridique*). Ainsi, une corporation régionale, par l'intermédiaire de son directeur général, détermine l'admissibilité à l'aide juridique (composante administrative) et fournit à un bénéficiaire les services professionnels d'un avocat à l'emploi de la corporation. Il est important à ce stade, de préciser que les avocats et avocates à l'emploi d'une corporation régionale d'aide juridique ne sont pas nommés et rémunérés suivant la *Loi sur la fonction publique* (Chap. F.3.1.1).

Il est vrai que l'aide juridique (plus précisément les corporations régionales) exerce une fonction de gestionnaire de fonds publics puisqu'elle détermine l'admissiblité des citoyens à ses services; l'aide juridique ne peut être assimilée à l'Etat que dans cette seule fonction.

D'ailleurs, le législateur, reconnaissant ce rôle particulier, a justement prévu un contrôle des décisions des corporations d'aide juridique eu égard à l'admissibilité par un comité de révision composé de trois membres (art. 22 k) de la *Loi sur l'aide juridique*). Ainsi, le citoyen qui se croit lésé parce que l'aide juridique lui a été refusée peut demander la révision de cette décision (art. 74 *Loi sur l'aide juridique*).

Dans sa dimension «représentation des économiquement défavorisés», on ne peut concevoir que le Protecteur du citoyen puisse intervenir de quelque façon auprès d'une corporation d'aide juridique. D'ailleurs, l'autonomie professionnelle de l'avocat dans la conduite d'un dossier s'oppose à ce type d'intervention comme, d'ailleurs, la dimension du secret professionnel entourant les représentations du citoyen à son avocat. Finalement, le Syndic du Barreau exerce déjà un contrôle des activités de l'avocat qui est amplement suffisant.

En résumé, la Commission soumet que les fonctions et devoirs d'une corporation d'aide juridique se prêtent fort mal à une intervention quelconque de la part du Protecteur du citoyen.